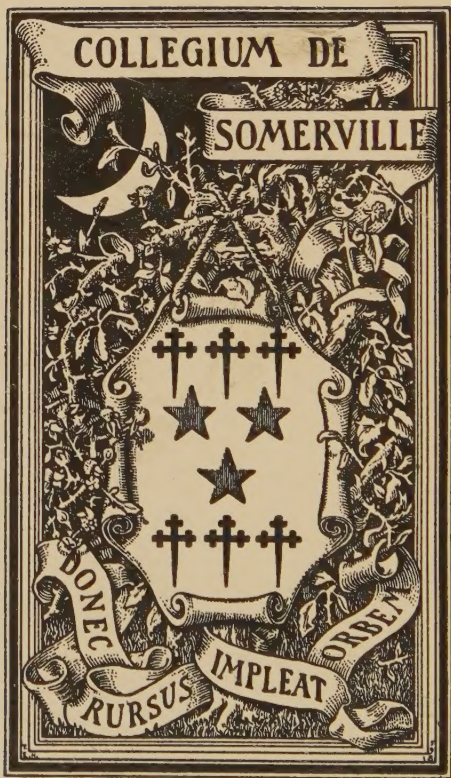


COLLEGIUM DE

SOMERVILLE



944⁰⁷3

MARC

WITHDRAWN

CLAUDE MARCEL

PRÉVOT DES MARCHANDS

1520-1590

DU MÊME AUTEUR

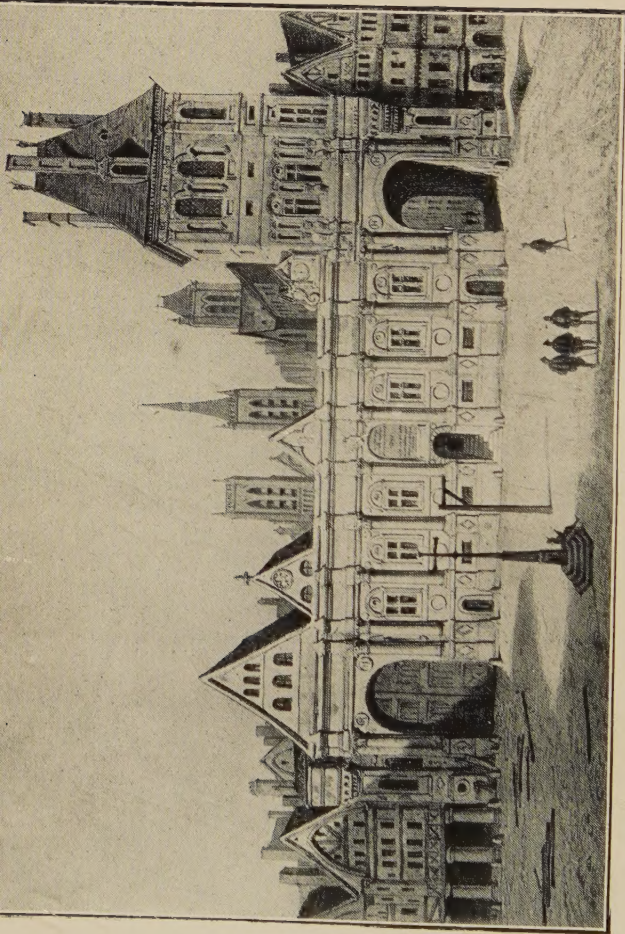
La Révolution, l'Empire, la Restauration et le Royaume de Naples, Mémoires du général Guillaume Pépé (1783-1846) publiés d'après l'édition originale. Un volume in-8° écu, orné de gravures. Paris, Perrin et C^{ie}, 1906.

L'Hôtel de Transylvanie, d'après des documents inédits. Paris, H. Daragon, 1907, in-8°, planches (Bibliothèque du Vieux Paris).

Bussy d'Amboise et madame de Montsoreau, d'après des documents inédits. Paris, Hachette et C^{ie}, 1912, in-8°, planches (épuisé).

Un Demi-Roi, le duc d'Épernon. Paris, Perrin et C^{ie}, 1922, in-8°, portraits.

Le Duc et le Roi. D'Épernon, Henri IV Louis XIII, Paris, Perrin et C^{ie}, 1924, in-8°, portraits.



L'HOTEL DE VILLE EN 1583

LÉO MOUTON

Conservateur honoraire à la Bibliothèque Nationale

LA VIE MUNICIPALE AU XVI^e SIÈCLE

Claude Marcel

Prévôt des marchands

1520-1590

PARIS

LIBRAIRIE ACADEMIQUE

PERRIN ET C^{ie}, LIBRAIRES-ÉDITEURS

35, QUAI DES GRANDS-AUGUSTINS, 35

1930

Copyright, by PERRIN et C^{ie}, 1930.

INTRODUCTION

La vie d'un artisan, d'un élu municipal, d'un homme de finance est moins pittoresque que celle d'un aventurier, d'un soldat, d'un diplomate ou d'un homme de cour. Les péripéties de son existence se déroulent dans un cadre plus restreint, dans un milieu plus terre à terre, en ville et non aux champs, plus loin des émotions de la guerre et en dehors de cette société de la cour qui nous semble aujourd'hui avoir été le cœur même et le cerveau de la nation. Mais il ne faut pas oublier que, si important que fût en France le rôle de la cour, il y avait cependant d'autres rouages moins élevés sans doute dans l'échelle sociale mais aussi utiles pour le moins. Cette observation peut s'appliquer aux milieux où vécut et évolua le personnage que nous étudions dans les pages qui

suivent. Outre le côté corporatif déjà souvent étudié, nous y verrons la vie municipale dont nous n'entendons guère parler dans les histoires générales, dans les mémoires des grands seigneurs ou dans les biographies d'un Montmorency, d'un Coligny, d'un Monluc ou autres membres de cet olympe du Louvre, où les grands de ce monde vivaient leur vie d'ambition, d'intrigues, de luttes, souvent de dévouements, plus souvent encore de trahisons. Ces hauts personnages se préoccupent peu d'une autre humanité plus modeste, qui vivait, pourrait-on dire, sur un plan inférieur et s'occupait de questions d'un ordre moins brillant, mais parfois plus indispensable à la vie même de la nation. Cependant ne nous illusionnons pas et constatons que dans ce milieu bourgeois les compétitions, les haines et les intrigues sont bien à peu près aussi âpres qu'à la Cour ; mais examinons tout de même, avec l'intérêt qu'elle mérite, l'œuvre journalière de la cité parisienne, car elle est tout aussi essentielle que celle qui s'élabore dans les conseils du roi.

C'est d'abord la voirie et la police qui permettent de circuler dans un Paris relativement propre et relativement sûr. Ce sont ensuite les préoccupations et les prescriptions d'ordre écono-

mique, approvisionnement de la capitale par les voies lentes du charroi ou de la batellerie qui nécessitent de longues et méticuleuses prévisions ; c'est déjà la lutte contre la vie chère, avec les taxations de prix, les pourparlers avec le commerce et l'industrie ; c'est encore la réglementation des corps de métiers et enfin les relations avec la Cour qui, dans la plupart des cas, consistent à se défendre contre les incessantes demandes d'argent du roi. Quand on compulse la longue série des registres des délibérations du Bureau de Ville que le Conseil municipal a eu l'heureuse idée de faire publier sous ses auspices, dans la grande collection dite « Collection verte », on demeure étonné de la place que les demandes d'argent tiennent dans les séances du Corps de ville ; il est rare que nous n'en voyions déposer quelque'une sur le bureau ou qu'il n'en soit au moins question. C'est en général notre personnage qui est chargé de cette mission, car, comme nous le verrons au cours du récit, il était au Louvre *persona gratissima*. On s'attend à voir se manifester l'irritation du Corps de ville devant ces perpétuelles demandes. Nous constaterons que nos aïeux étaient plus patients que nous ; c'est qu'ils se rendaient probablement mieux compte des nécessités du moment. Ces demandes

se présentaient sous des aspects différents, suivant l'urgence et l'importance des besoins.

La forme la plus brutale était la cotisation pure et simple : le roi avait besoin de telle somme ; son conseil étudiait la question et déterminait la part de chacun ; Paris serait cotisé pour tant, Lyon pour tant, Rouen pour tant, etc., etc., jusqu'à concurrence de la somme demandée. Quand le quantum et la liste des villes étaient arrêtés, chacune des municipalités était avisée, étudiait de son côté la question, nommait des commissions, discutait, votait, envoyait au roi des remontrances et ces allées et venues entre la cour et les municipalités duraient parfois assez longtemps, jusqu'à ce que les deux parties tombent d'accord. Alors la ville procédait à la répartition de la somme à lever sur les contribuables dont les listes étaient fournies par les quarteniers, dizainiers et autres officiers de la cité. Et souvent lors de cette entrée dans les voies d'exécution, les réclamations venant directement du peuple étaient si vives qu'elles remontaient des répartiteurs, au corps de ville et parfois même jusqu'au roi. Et rarement nous voyons à l'un quelconque de ces degrés ces réponses sèches et péremptoires auxquelles nous ont habitués nos administrations contemporaines. Le

roi discute, pleure sur le malheur des temps, cède un peu ; les réclamants eux aussi cèdent à leur tour et un compromis intervient qui met d'accord les deux parties jusqu'à la prochaine fois qui ne tardera guère à se produire.

Une autre forme de demande d'argent que nous voyons plus fréquemment encore, c'est l'emprunt. On le préfère à la cotisation pure et simple parce qu'il fait moins crier ; le roi demande à la ville une somme dont il servira les intérêts en général au denier douze (environ 8 %). La ville autorise l'opération et ouvre ses guichets ; prêtera qui voudra au roi ; mais comme la ville garantit le paiement des arrérages, elle ne voit pas d'un œil indifférent grossir la dette. Si cette méthode soulève moins de récriminations, les gens raisonnables du Conseil du roi ne s'en dissimulent pas le danger car elle engage l'avenir et sa réalisation n'est que trop facile.

Un autre expédient enfin, aussi dangereux que le précédent, c'est la création et la multiplication des offices vénaux. Quand on a besoin d'argent on crée dix, vingt, cent offices nouveaux, vendus à des particuliers à beaux deniers comptants dont la finance forme bien vite un chiffre important, mais, comme dans le cas précédent, on engage

aussi l'avenir, car désormais chacun de ces nouveaux offices aura droit à des appointements et la ville encore se permettra souvent de dire son avis sur ce regrettable procédé.

Telles sont les discussions que nous voyons journellement se produire et auxquelles Claude Marcel sera mêlé tant qu'il siégera à l'Hôtel de Ville comme échevin, comme prévôt des marchands ou comme conseiller de ville. Or, ne l'oublions pas, ce sont ces décisions prises par des bourgeois comme Marcel qui permettent, empêchent ou influencent telle ou telle attitude de la Cour en une de ces circonstances que tout le monde connaît, alors que personne ne se préoccupe des obscures discussions fiscales qui, si on va au fond des choses, ont été somme toute l'élément déterminant. Pendant la période qui nous occupe la guerre a presque continuellement désolé le royaume ; l'activité de Claude Marcel s'est produite pendant toute la série des guerres de religion pour prendre fin à la veille de la pacification due à l'abjuration de Henri IV. Ces guerres se succèdent inopinément et à intervalles tellement rapprochés qu'aucun budget n'a le temps de faire œuvre de prévoyance et de prendre les mesures nécessaires pour parer à des dépenses si élevées et

si multipliées. Ce que nous avons appelé depuis le budget extraordinaire et les crédits supplémentaires avait pris une importance qui donne à cette époque troublée sa couleur particulière et qui rend les hautes sphères de la politique d'alors plus tributaires qu'on ne l'avait encore vu des municipalités des grandes villes. En cas d'urgence, ces corps élus sont dès lors les vrais dispensateurs de l'argent qui est comme toujours le nerf de la guerre. D'eux dépendent donc dans une large mesure les réponses et répliques qu'échangeront entre eux les chefs des divers partis, le roi, les huguenots, la Ligue et autres éléments de la vie politique de ce temps.

Les demandes de subsides de la Cour se reproduisent si souvent, sous des formes si analogues et à intervalles si rapprochés que nous avons hésité à les mentionner toutes, craignant que le récit n'en parût fastidieux au lecteur. Mais, à la réflexion, nous avons cru devoir nous en tenir à l'exactitude, car c'est cette répétition même qui donne l'impression de l'importance des besoins inopinés du roi et du rôle capital de la ville de Paris en pareilles circonstances.

Il nous a semblé que la vie d'un personnage comme Claude Marcel, intimement mêlé à toutes

ces questions, n'était point sans intérêt et que le lecteur averti saurait y retrouver l'envers des grands événements qui se produisirent alors. Marcel y fut mêlé de diverses manières, d'abord par ses fonctions mêmes à l'Hôtel de Ville, mais peut-être encore davantage par ses relations personnelles avec la reine-mère, Catherine de Médicis, qui lui accordait son estime et l'avait connu, jugé et apprécié avant qu'il fût question pour lui d'aucun mandat municipal. En compulsant les documents relatifs à la vie de Claude Marcel, on a l'impression qu'il fut poussé dans la voie des fonctions publiques par la reine-mère elle-même, désireuse d'avoir un homme à qui elle pût se fier au sein de la municipalité parisienne dont l'autorité royale dépendait à tant de titres, au point de vue de la police politique, comme au point de vue financier. Et l'on verra Claude Marcel manœuvrer dans cette difficile position à la satisfaction de la Cour et du Corps de ville, car il trouva toujours auprès de cette assemblée la même confiance qu'au Louvre : difficile problème que sut résoudre Marcel et qui mérite une certaine admiration. On se demande en effet comment il put s'y prendre pour échapper à la suspicion qui devait le guetter de toutes parts en de si délicates conjonctures. La

Cour d'une part et la ville de l'autre ne devaient-elles pas se sentir portées à la méfiance envers celui qui arrivait revêtu de la confiance du parti adverse, car il n'y a pas moyen de qualifier autrement la Cour et l'Hôtel de Ville, quand l'une demandait de l'argent et que l'autre refusait de lui en donner.

Comme orfèvre, nous n'avons rien de bien particulier à dire sur le compte de Claude Marcel. Au point de vue politique, il est loyaliste par principe et par tempérament ; il est dévoué au roi et à la reine-mère jusqu'à l'extrême ; mais il a la réputation d'une scrupuleuse honnêteté et c'est sans doute ce qui donne confiance aux bourgeois de l'Hôtel de Ville.

Au point de vue religieux, il est catholique convaincu. Il est ce que nous appelons aujourd'hui un conservateur intransigeant. Lorsque son maître Henri III sera mort, ses convictions catholiques l'emporteront sur son loyalisme et entre le nouveau roi huguenot et la Ligue insurrectionnelle mais catholique, il choisira cette dernière et mourra avant d'avoir la consolation de voir son roi de retour au giron de l'Église romaine.

Au point de vue social, la vie de cet orfèvre montre la rapidité avec laquelle une famille d'ar-

tisans pouvait sortir des rangs du peuple pour s'élever jusqu'aux fonctions supérieures de l'État qui confinent ou parviennent à l'anoblissement.

Enfin, en dehors de l'intérêt biographique d'un personnage marquant ou du côté fiscal qui tient une grande place dans ce récit, le présent travail apportera sa modeste contribution à l'histoire de Paris, à laquelle s'intéresse un public chaque jour plus nombreux.

Notre source la plus importante a été le Registre des délibérations du Bureau de Ville dont nous avons déjà fait mention. Nous avons consulté avec fruit les grands historiens de Paris comme Félibien et quelques autres ouvrages d'un intérêt plus ou moins immédiat pour cette époque, comme la correspondance de Catherine de Médicis, les *Calendars of state papers* publiés par l'administration des Archives d'Angleterre ou les Archives curieuses de Cimber et Danjou que nous citons en notes. Au Département des manuscrits de la Bibliothèque nationale, nous avons dépouillé avec soin les collections du Cabinet des titres et un certain nombre de lettres dont nous donnerons les références.

L. M.

CLAUDE MARCEL

PRÉVOT DES MARCHANDS

CHAPITRE PREMIER

Le feu de la Saint-Jean de l'an 1571. — Les invitations de M. le Prévôt des marchands. — Claude Marcel. — Une famille d'orfèvres. — Alliance avec les Hotman. — La corporation et les gardes de l'orfèvrerie.

Dans la seconde quinzaine du mois de juin de l'an 1571, la municipalité parisienne faisait, comme chaque année, ses préparatifs pour la solennité du feu de la Saint-Jean qui, suivant l'antique coutume, devait avoir lieu sur la place de Grève, le 24 juin, fête de saint Jean-Baptiste. On devait tirer le canon sur le lieu même où s'allumerait le feu. On s'était occupé, selon le vieil usage barbare de réunir les cinq ou six malheureux chats qui devaient être brûlés vifs dans un sac pour la plus grande joie des spectateurs. A tout ce cérémonial

très ancien on avait même ajouté nombre de nouveautés et d'améliorations dictées par le raffinement du siècle et il devait y avoir, le soir, un feu d'artifice tiré de deux bateaux circulant sur la Seine, tandis que la Cour contemplerait la fête en se promenant sur l'eau dans un autre bateau. Quinze passeurs avaient été mobilisés pour cela. Des décorations en peintures devaient orner la place et un arbre se dresser au milieu.

Le Prévôt des marchands et les échevins donnaient à dîner et, en outre, la collation aux bourgeois, au roi et à sa famille et pour ce, Jean Jacquet, buvetier de l'Hôtel de Ville avait reçu 82 livres 15 sols, pour le pain et le vin, tandis que Guillaume Pellé, pâtissier, touchait 48 livres, Pierre Beaudieu, cuisinier, 12 livres et Pierre Duhamel, linge, 20 livres, sommes importantes pour cette époque, mais qui ne semblaient point exagérées à la municipalité d'une si grande ville qui s'apprêtait à recevoir le roi très chrétien¹.

C'est pourquoi le Prévôt des marchands, Claude Marcel, accompagné des quatre échevins, s'était rendu au Louvre, chez le jeune roi Charles IX, pour le supplier de faire à sa bonne ville l'honneur

1. Registre du Bureau de Ville. VI. 465 (dans la Collection verte publiée sous les auspices du Conseil municipal).

de se rendre à leur invitation. Après ce protocole dûment accompli, Claude Marcel toujours suivi de ses quatre échevins s'était rendu chez la reine-mère, Catherine de Médicis, qu'il avait trouvée entourée de quelques gentilshommes, de quelques dames et de sa fille, Madame Marguerite de France « princesse d'excellente beauté », disaient les contemporains et qui, dans la splendeur rayonnante de ses dix-neuf ans, faisait tourner toutes les têtes à la Cour. Claude Marcel s'avança respectueusement et, après sa grande révérence à la reine-mère, lui fit la même invitation qu'au roi son fils, espérant bien qu'elle accepterait aussi. Quand il eut terminé son petit discours et reçu la réponse aimable de la reine, il se redressa et, se tournant vers celle qu'on appelait la jeune Margot, il lui prit le menton et ajouta : « Vous en estes aussi priée, la belle fille¹ ! ». On rit, la reine-mère ne se fâcha point et Monsieur le Prévôt des marchands, toujours flanqué de ses quatre échevins, se retira.

Qui donc était ce Claude Marcel, prévôt des marchands, qui en prenait tant à son aise avec les puissants de la terre, sans qu'ils eussent pour-

1. Bibl. Nationale, Mss. Fr. 19603 et Félibien. — *Histoire de Paris*, T. II, p. 1136.

tant l'air de s'en offusquer ? Il se permettait cependant un ton hors de l'ordinaire, puisque les chroniques ont relevé ce petit fait et nous l'ont transmis.

Les quelques détails de cet épisode rencontrés au hasard de recherches sur d'autres sujets, nous ont incité à nous renseigner avec plus de précision sur ce personnage de troisième plan auquel les biographies consacrent à peine quelques lignes.

C'était un orfèvre. Il descendait d'une longue lignée de bourgeois parisiens, tous marchands. A l'époque où il vivait, la plus grande partie de la bourgeoisie s'adonnait au négoce et s'y constituait de solides fortunes ; elle ne cherchait pas à imiter la noblesse, comme elle devait bientôt commencer à le faire, quand la vénalité des offices vint la pousser à délaisser le comptoir pour la robe ; mais elle avait certainement plus de puissance et d'influence qu'elle n'en eut plus tard.

La bourgeoisie seule habitait Paris ou les villes ; la noblesse vivait dans ses maisons de campagne ou ses châteaux, entourée de ses vassaux, ce qui lui faisait une tout autre situation que celle qu'elle pouvait trouver dans une grande ville, où elle était perdue dans la foule et sans influence. Les gentils-

hommes qui habitaient Paris n'y étaient retenus que par la Cour où ils exerçaient des charges plus ou moins importantes, mais par quartiers, c'est-à-dire trois mois par an, et encore, comme la Cour se déplaçait beaucoup et qu'ils la suivaient presque toujours, on voit combien peu ils séjournaient à Paris. Le reste du temps, ils couraient retrouver leurs terres, leur principal revenu, pour en surveiller la gestion, ou s'occuper du côté industriel de leurs seigneuries, moulins et fours banaux, forges, mines, qui nécessitaient leur présence et leur surveillance. Il en résultait que dans Paris la bourgeoisie régnait et était organisée de façon telle que peu de seigneurs, même les plus puissants, pouvaient exercer une influence comparable à celle de la municipalité parisienne.

Le père de Claude Marcel, Mathieu Marcel, était marchand orfèvre comme son fils ; sa mère Denise Marest était aussi de bourgeoisie et de famille obscure dont nous ne savons rien. Le père de Mathieu était Guillaume Marcel, marchand et bourgeois de Paris, fils lui-même de André Marcel, déjà décédé le 26 décembre 1475 et de Anne Orlant, fille d'un changeur, enterrés l'un et l'autre aux Saints-Innocents. Ici nous n'avons plus qu'un degré à remonter pour trouver le point de départ

de la généalogie des Marcel : les derniers ancêtres, les plus anciens que nous connaissions, sont Nicolas Marcel, boucher de la grande boucherie à Paris et Pernelle, sa femme, décédés avant l'an 1403, auquel temps ledit Nicolas Marcel rendit aveu à Jacques, seigneur de Montmorency, d'un fief qu'il possédait.

Ici s'arrête l'ascendance des Marcel que nous avons trouvée au Cabinet des titres de la Bibliothèque Nationale¹. Est-ce à dire qu'on n'ait jamais pu remonter plus haut ? Il est au contraire bien probable qu'au temps de Claude Marcel on en savait bien davantage, mais qu'on ne l'a pas consigné dans des papiers parvenus jusqu'à nous pour des motifs que nous ignorons. Sans aller plus loin, citons un pamphlet de 1565, attribué à Louis Régnier de La Planche, où l'auteur parlant des vieilles familles parisiennes s'exprime ainsi : « ... Nous avons assez de maisons de notre ville qui peuvent montrer leur origine continue dedans Paris, de père en fils, de plus de trois cents ans. » Et parmi les familles qu'il cite, figure celle des Marcel².

1. Bibl. Nat., Cabinet des titres. Pièces originales 1836, pièce 162.

2. Du grand et loyal Devoir, fidélité et obéissance de Messieurs de Paris envers le Roy et Couronne de France... —

Une question qui se pose dès lors est celle de savoir si la famille de notre orfèvre ne descendait pas du fameux Étienne Marcel, comme lui Parisien, comme lui de famille de marchands, comme lui membre influent de la municipalité parisienne, échevin et prévôt des marchands. Si on regarde avec attention la généalogie du célèbre prévôt du ^{xiv}^e siècle, on remarque combien on y rencontre de prénoms pareils à ceux qu'on rencontrera plus tard dans la généalogie de notre Claude Marcel ; or il y a des prénoms qui sont de tradition dans certaines familles et qui se transmettent de génération en génération ; sans nous arrêter à un fastidieux pointage, nous relèverons par exemple plusieurs Pierre, Jean ou Guillaume qui, sans être certes une preuve, attirent notre attention ¹.

Dans aucun document nous n'avons rien trouvé nous permettant d'établir cette parenté ; mais nulle part non plus elle n'est contredite, alors que la question a dû se présenter à l'esprit de

page 12, mais en réalité, 12 du deuxième cahier, le premier cahier ne portant aucune pagination. Par le fait, la page qui nous intéresse devrait être paginée 36. (Bibl. Nationale, 8° Lb³³ 169.)

1. Pour la famille d'Étienne Marcel, voir les *Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, vol. VI, p. 305 et XXX, p. 175.

toute personne en relation avec la famille de nos orfèvres.

C'est que, si par hasard ce lien avait existé, il est très possible que Claude Marcel n'en ait pas été flatté et n'ait pas tenu à constater par pièces authentiques qu'il descendait d'un personnage peut-être moins populaire sous les Valois que sous la troisième République qui lui a érigé une statue équestre. Étienne Marcel fut, en effet, le type du municipal politicien qui, après les désastres de la patrie, la défaite de Poitiers et la capture du roi Jean par les Anglais, profita de la détresse du malheureux dauphin, le futur Charles V, pour lever l'étendard de la révolte en ameutant le peuple afin d'exercer un véritable chantage et d'arracher des concessions à ce jeune prince de dix-neuf ans qui, privé de son père, de son roi, de son armée, de tout argent, cherchait à sauver le royaume en demandant des subsides à la ville de Paris. Étienne Marcel, en tant que prévôt des marchands, demanda tant de choses au préjudice de l'autorité royale que le dauphin préféra s'enfuir à Compiègne. Marcel le poursuivit de ses marchandages, fit assassiner sous ses yeux deux des principaux serviteurs du prince et ouvrait une porte de Paris pour la livrer à l'ennemi, Charles

le Mauvais, roi de Navarre, l'allié des Anglais, qui assiégeait la ville, lorsqu'il fut assassiné par un de ses anciens séides.

On comprendrait que Claude Marcel n'eût point cherché à renouer le fil quelque peu égaré qui le reliait à ce personnage. On ne l'admirait peut-être pas autant au xvi^e siècle qu'au Conseil municipal de notre temps et il n'a pas toujours suffi pour mériter une statue d'avoir soulevé l'émeute devant l'envahisseur étranger et d'avoir voulu livrer par trahison à l'ennemi les portes qu'on avait mission de garder.

Quoi qu'il en soit, Claude Marcel appartenait donc à une famille essentiellement parisienne, d'orfèvres, de marchands ou de gens d'argent, comme nous le voyons par son arrière-grand'mère paternelle qui était la fille d'un changeur ; déjà sous Louis XI un certain Marcelle que nous ne retrouvons pas sur la généalogie, figurait sur la liste des gardes de la communauté des orfèvres¹. Au reste, cette famille devait jouir depuis longtemps déjà d'une certaine considération, car ses alliances dépassent la boutique et nous constatons que le grand-père de notre prévôt, Guillaume Marcel, avait une sœur mariée en secondes noces à

1. HAVARD, *Histoire de l'orfèvrerie française*, p. 279.

Geoffroy de La Croix, baron de Franville et de Planey, trésorier des guerres sous Charles VIII, Louis XII et François I^{er} ¹.

Nous ne nous arrêterons pas aux nombreux Marcel que nous rencontrons au cours des siècles et dont plus d'un se rattache probablement à l'arbre généalogique que nous étudions. Retenons seulement celui que cite Havard dans son *Histoire de l'orfèvrerie française* ², Oudinet Marcel, dont il a relevé le nom sur le registre de la taille de 1313 et qu'il nous donne comme ayant été la souche de la puissante famille d'orfèvres qui devait prendre place dans l'aristocratie de ce métier de luxe.

Bien que le fait d'avoir des armoiries n'ait jamais constitué la moindre preuve de noblesse, toujours est-il que les très petites gens n'en prenaient point d'habitude. Les Marcel portaient d'argent à la croix patriarcale de sable ; plus tard, ils écartelèrent aux 1 et 4 des susdites armoiries et aux 2 et 3, d'or à la bande d'azur chargée de trois fleurs de lys d'or ³.

Nous aurions bien voulu donner un portrait

1. Bibliothèque Nationale, Cabinet des titres, Pièces originales 1836, pièce 162.

2. Page 172.

3. La Chesnaye-Desbois dit trois étoiles d'or.

ou tout au moins un signalement, fût-il sommaire, de Claude Marcel, mais nos recherches à ce sujet ont été vaines. Tout ce que nous savons, c'est qu'il avait probablement de mauvaises dents, car il avait mauvaise haleine et reconnaissait lui-même avoir « la bouche sale ». Ce détail désobligeant n'enlève rien aux qualités plus profondes de notre héros qui passait pour un grand honnête homme, qualité si rare de son temps que chacun la lui accordait comme une singularité et que lui-même, sans modestie, la faisait sonner bien haut¹.

Il était né vers 1520, peut-être dans la maison du Pont-au-Change, quartier général des changeurs et des orfèvres où il vécut plus tard et qu'il tenait probablement de son père, Mathieu, lequel ainsi que son grand-père Guillaume, l'un et l'autre orfèvres, avaient dû vivre, sinon dans la même maison, au moins dans le même quartier, car nous les savons tous trois inhumés à l'église Saint-Jacques-la-Boucherie². Cependant dans le registre des insinuations au Châtelet, nous relevons à la date du 27 mars 1545 une donation de l'avocat Raoul Spifame à son fils Jean Spifame, de

1. Bibl. Nationale, manuscrits, Fr. 19603.

2. Généalogie des Marcel, Bibl. Nat. Mss. Pièces or. pièce 162.

diverses maisons dont une est près de la rue Maryvaulx et d'une ruelle y aboutissant et attenante à la maison de Mathieu Marcel, orfèvre¹. Or cette rue Maryvaulx était à peu près à l'emplacement de la rue actuelle du Pont Louis-Philippe. Les Marcel ne vinrent peut-être que plus tard s'installer sur le Pont-au-Change, à moins qu'il ne s'agisse ici d'un autre immeuble appartenant à Mathieu Marcel et qu'il n'habitait pas. Quant à Raoul Spifame, il était cet extraordinaire avocat qui poussa l'excentricité de ses manières et de ses plaidoiries au point de se faire enfermer à Bicêtre.

Claude Marcel avait épousé, à une date que nous ignorons, Jacqueline Hotman, fille de Pierre Hotman, marchand orfèvre comme son père. C'était donc une union des mieux assorties, un mariage de voisinage et de confraternité, puisque nous savons que les orfèvres habitaient près les uns des autres ; les fiancés devaient donc se connaître depuis longtemps et la jeune Jacqueline avait dû voir mainte fois son futur travailler à l'enclume, le marteau à la main pour apprendre

1. Inventaire des registres des insinuations au Châtelet, publié par Campardon et Tueley, pages 184-185 (*Histoire générale de Paris.*)

son métier dans l'atelier paternel, car parmi les règlements stricts et impératifs de cette corporation de choix, figurait l'obligation pour les orfèvres d'avoir leurs ateliers en bordure de la rue, de façon que le public pût à tout instant les voir au travail et les surveiller (le mot n'est pas trop fort) pendant toutes les manipulations de métaux précieux dont ils garantissaient l'aloi.

Outre sa parfaite convenance, cette union était pour les Marcel un honneur, car les Hotman étaient une grande et très nombreuse famille dont les membres occupaient des situations importantes dans la robe et dans la finance. Ils étaient d'origine allemande. Lambert Hotman était venu en France vers 1470 comme maître d'hôtel de son prince Engelbert de Clèves ; il n'en était plus jamais reparti et avait épousé successivement trois femmes dont il avait eu quatorze enfants ; puis il était mort le 24 décembre 1514.

Parmi les enfants de sa dernière femme, Jacqueline de Vic, figurait un fils nommé Pierre, S^r de Villers Saint-Paul, qui devint lieutenant des eaux et forêts à la Table de marbre du Palais, puis conseiller au Parlement de Paris, le 5 septembre 1544 et mourut le 27 mars 1554 et fut inhumé aux Carmes. Il avait épousé Paule de Marle et

c'est l'aîné des sept enfants issus de ce mariage qui fut le fameux François Hotman, réputé pour sa science du droit, le talent de ses ouvrages de politique et de polémique, dont on admire encore aujourd'hui la clarté, l'élégance et la hardiesse des idées ; il est l'auteur du célèbre « *Franco-Gallia* » où le droit divin est expressément contesté et où l'auteur ose soutenir que la souveraineté en France n'émane que d'un grand conseil national, maître d'élire et de déposer les rois. François Hotman fut un pamphlétaire redoutable, passa à la Réforme dès 1546, malgré le catholicisme et la piété de sa famille avec qui il se brouilla et ne fut sauvé que par miracle de la Saint-Barthélemy, grâce au dévouement de ses élèves. Mais dégoûté d'un pays où l'on traitait ainsi ses coreligionnaires, il s'expatria pour aller enseigner le droit dans différentes villes de Suisse et venir mourir à Bâle en 1590, la même année que Claude Marcel. Il mena une existence malheureuse malgré les satisfactions d'amour-propre que son talent pouvait lui procurer. Il vivait pauvrement, car sa famille, profitant des rigueurs de la loi, qui frappait d'une sorte de mort civile les hérétiques, s'était partagé sa part de l'héritage paternel. Cet esprit si ferme et si hardi dans ses conceptions politiques et sociales

avait pourtant ses faiblesses et donnait tête baissée dans les plus folles chimères de l'astrologie et de l'alchimie. Il dépensait le peu d'argent qu'il gagnait en expériences dispendieuses, à la recherche de la pierre philosophale ; si bien que cette misère dont il était quelque peu la cause le menait à des gestes et à des attitudes peu dignes de sa valeur et de sa conscience : il s'épuisait en effet en sollicitations et en épîtres dédicatoires aux puissants du jour, dans l'espoir de quelque pension ou secours¹. Sans doute c'était là un usage des plus répandus parmi les gens de lettres, mais, étant donné la rigueur de ses principes, on eût aimé le voir y faire exception et résister à cette faiblesse.

Nous avons vu que le beau-père de Claude Marcel se nommait Pierre Hotman, comme le père de François dont nous venons de parler, mais nous ne saurions les identifier en un seul et même personnage, car le père de François était conseiller au Parlement et sa mère se nommait Paule de Marle, tandis que le beau-père de Claude Marcel s'il s'appelait également Pierre, était par contre orfèvre et avait pour femme Marguerite Messier. Pierre Hotman l'orfèvre appartenait donc à une

1. HAAG, *La France protestante*.

branche collatérale de la nombreuse tribu des Hotman et le célèbre François était un cousin de son père¹.

Il est probable du reste que François Hotman ne fraya guère avec notre futur prévôt des marchands, bien qu'il fût son contemporain, car Claude Marcel fut un zélé catholique, au point de tremper, comme nous le verrons plus tard, dans les préparatifs de la Saint-Barthélemy.

Ce Pierre Hotman qui donnait sa fille Jacqueline à son jeune confrère Claude Marcel, ne devait pas atteindre à la réputation du grand juriste pamphlétaire ; mais il jouissait pourtant d'une situation honorable et aisée : d'abord il avait le titre apprécié de bourgeois de Paris et il était trésorier du cardinal Charles de Lorraine, ce qui indique bien ses opinions catholiques et lui donnait une manière de charge de cour auprès d'un prince de si grande maison. On le nommait par sobriquet « le duc de Deux-Ponts », parce qu'il demeurerait sur le Pont-au-Change, nous dit la généalogie des Hotman². Mais ce surnom n'eût pas été justifié s'il n'eût par surcroît possédé une autre

1. Bibl. Nat. Mss. Pièces originales, 1535, généalogie des Hotman.

2. *Ibid.*

maison sise à l'extrémité du Pont-aux-Meuniers¹. C'était un homme qui ne semble pas avoir aimé à se mettre en avant et ne recherchait pas le tracassé des affaires : il devait plus tard, au commencement de 1568, être nommé juge-consul de la marchandise, ce que nous appelons maintenant juge au Tribunal de Commerce ; mais il se fit excuser le 31 janvier suivant, prétextant sa mauvaise santé et les multiples occupations que lui créaient à la fois sa maison et sa charge de capitaine de sa dizaine².

A vingt-quatre ans, en 1544, Claude Marcel était reçu maître orfèvre. Il est probable que chaque corporation considérait sa maîtrise comme bien supérieure à celle de la corporation voisine ; cependant ces artisans avaient quelque droit de prétendre à la prééminence : d'abord leur corporation était la plus ancienne de France et avait été fondée en 1260. « Orfèvre ne déroge pas », disait un ancien dicton et les membres de ce corps de métier en étaient fiers. Mais bien avant la fondation de ce groupement, les orfèvres avaient tenu

1. Le Pont aux Meuniers n'était qu'une suite de passerelles reliant les uns aux autres plusieurs moulins établis sur la Seine, en aval et tout près du Pont au Change ; il s'effondra en 1596.

2. Reg. Bureau de Ville VI, p. 141.

un rang supérieur aux autres professions. Sans chercher longtemps, nous trouvons tout de suite un illustre ancêtre qui est la gloire de ce noble métier : le grand Saint Éloi. C'est bien lui ! celui-là même de la chanson et du bon roi Dagobert. Il n'est point du tout une invention du chansonnier mais a bel et bien vécu ; il fut orfèvre, grand argentier de Clotaire II et de Dagobert qui le prit comme maître de ses monnaies parce qu'il l'avait trouvé honnête, chose si rare à ces époques reculées et troublées, qu'on lui décerna la sainteté et qu'on le nomma même préalablement évêque de Noyon, quoiqu'il n'eût jamais été et ne dût jamais être prêtre.

Depuis lors, la tradition se perpétua. Dans son « Histoire de l'orfèvrerie française », Havard¹ souligne « le lien intime qui existait entre la fabrication de la vaisselle d'or et d'argent et la frappe de la monnaie ». Et l'auteur nous montre l'autorité royale exerçant une surveillance que les orfèvres acceptent volontiers en échange de l'importance et de la confiance qu'ils inspirent désormais. Dès 1275, Philippe le Hardi établit le poinçon dont toute œuvre d'orfèvrerie devra être marquée ; cinq ans avant, dès 1270, ce prince avait anobli

1, Page 160.

le fameux orfèvre Raoul, célèbre pour son talent et son intégrité et que Saint Louis avait longtemps gardé près de lui.

Pendant tout le moyen âge, l'or et l'argent étaient déjà considérés comme une denrée qui n'était pas entièrement libre ; il était interdit de refondre des pièces de monnaie qu'on devait conserver sous la main pour payer rapidement les impôts que des circonstances parfois soudaines et inattendues obligeaient à lever. Le pouvoir royal intervient fréquemment en ces matières et combien de fois ne verrons-nous pas, au cours de l'histoire et jusque dans les temps modernes, des ordonnances royales obligeant les princes et les particuliers à porter à la fonte leurs trésors d'argenterie et d'orfèvrerie. En 1310, pour ne pas nous éloigner du moyen âge, interdiction était faite aux orfèvres de fabriquer de nouvelles pièces de vaisselle d'or et d'argent, tant le trésor se trouvait à court de métaux précieux. C'était le moment où Philippe le Bel se débattait en d'inextricables difficultés financières, pour aboutir au procès des Templiers dont il espérait confisquer les biens, à la fameuse altération des monnaies qu'on lui a tant reprochée et à l'expulsion des juifs dont il convoitait aussi les richesses,

En 1313, Philippe le Bel avait soumis les orfèvres au contrôle des « généraux maîtres des monnaies du roi » qui bientôt après formaient la Chambre des monnaies. Puis, par une pente naturelle, les gardes de l'orfèvrerie chargés de veiller sur le poinçon de la ville furent amenés à faire agréer les aspirants maîtres orfèvres par les généraux maîtres des monnaies. L'orfèvrerie finissait par devenir comme une sorte de charge qu'on se transmettait souvent en famille, et que le pouvoir royal consacrait.

De toutes les corporations marchandes, aucune ne chercha davantage à se rapprocher de la famille royale que la communauté des orfèvres¹. Ils avaient d'autant plus de facilité à pénétrer auprès des grands que beaucoup étaient assez riches pour prêter de l'argent à leurs princes. Du reste, ils jouissaient d'une considération particulière. Ils faisaient partie des six corps marchands, bien qu'étant somme toute des artisans. Or les artisans étaient en général considérés comme inférieurs aux marchands et cependant, comme ces derniers, les orfèvres portaient le dais aux entrées des souverains, honneur dont les marchands étaient fort jaloux et qu'aucune

1. HAVARD, *Histoire de l'orfèvrerie française*, p. 181.

autre corporation d'artisans n'eût osé réclamer.

La corporation des orfèvres était administrée par des chefs élus sous le titre de *maîtres* et de *gardes*. Chaque maître avait son poinçon. Le premier juillet de chaque année on nommait trois maîtres et six gardes dont l'un devait toujours être un ancien ayant déjà exercé cette charge. Ils demeuraient en exercice deux ans. Les gardes prêtaient serment entre les mains du Prévôt de Paris ; ceux qui étaient nouveaux prêtaient serment devant la Cour des monnaies. Ils faisaient graver leurs poinçons qui devaient être déposés à la maison commune. On nommait ensuite un doyen, charge honoraire pour un an, pris parmi ceux qui avaient été élus au moins deux fois gardes.

La charge de garde n'était pas purement honorifique comme celle de doyen. Elle impliquait des responsabilités et un véritable service régulier. En effet, les six gardes en charge se rendaient chaque semaine à un bureau spécial qui leur était réservé à la maison commune pour essayer et marquer les ouvrages d'or et d'argent et, si les métaux employés n'avaient pas exactement le titre requis, c'est-à-dire la proportion de métal précieux et d'alliage, l'objet devait impitoyablement être brisé et mis en pièces. Comme tous les corps de métiers

n'avaient pas le droit d'ouvrer les métaux précieux, sauf sous certaines conditions, c'étaient encore eux qui accordaient ou refusaient le poinçon s'il y avait lieu. Ils surveillaient enfin la vente de l'or et de l'argent aux autres corporations qui en emploient, tels que fourbisseurs, horlogers, boutonnières, graveurs ou autres.

Les maîtres apportaient leurs œuvres à marquer à l'Hôtel de Ville deux fois par semaine, les mardis et vendredis. Chaque pièce devait porter trois poinçons : 1^o celui du maître, pour établir la responsabilité de son auteur, 2^o celui du fermier pour constater le paiement des droits et 3^o celui de la maison commune, pour constater la bonté du titre d'alliage. Tous ces poinçons étaient fabriqués et trempés dans la maison commune elle-même, devant les gardes nouvellement élus.

Les gardes avaient enfin, outre toutes ces obligations, le devoir de se livrer fréquemment à des visites domiciliaires et inopinées chez tous les maîtres de la corporation, pour voir si tout se passait régulièrement dans leurs officines et s'ils ne transgressaient pas les règles de la corporation ; ils devaient même, en cas de soupçon, faire des visites chez des particuliers pour y saisir et enlever telles œuvres qui n'auraient pas été régulière-

ment essayées et poinçonnées. Et nous savons que ces visites domiciliaires se faisaient avec une extrême sévérité, que les gardes ouvraient tout, fouillaient partout, retournaient le contenu de tous les coffres les plus secrets et les plus personnels, sans soulever du reste de protestations, tant on était alors habitué à de pareils procédés. En cas de culpabilité, l'objet était incontinent détruit et le délinquant se voyait infliger pour la première fois un blâme, sans compter les sanctions subséquentes, en cas de récidive.

La charge de garde de l'orfèvrerie n'était donc pas une sinécure et ceux qui accédaient à cet honneur ne se préparaient guère de loisirs.

Au regret de ne point connaître le visage ni l'extérieur de Claude Marcel s'en ajoute un autre : celui de ne connaître aucune de ses œuvres. De toutes les branches de l'art, l'orfèvrerie est certainement celle dont les chefs-d'œuvre sont le moins parvenus jusqu'à nous. Les raisons en sont multiples : la musique a noté les belles œuvres depuis le moyen âge ; l'architecture nous a conservé ses merveilleuses cathédrales ; la sculpture, la peinture, l'enluminure en ont fait de même, parce que les œuvres de ces arts divers sont des objets non transformables : on détruit une sculpture ou

un tableau, on ne les transforme pas ; tandis que la pièce d'orfèvrerie est en perpétuel danger. Dès qu'on est gêné d'argent, les regards se tournent vers le surtout de table, vers les flambeaux, vers la cassette ouvragée, vers le reliquaire d'argent ou d'or qui, en allant à la fonte, permettent de faire face à une situation désespérée. Ce n'est pas tout : en cas de malheurs publics, nous l'avons déjà rappelé, les ordonnances royales prescrivent la fonte de l'argenterie ; et il y a encore les voleurs qui mettent au creuset le fruit de leurs larcins, pour ne pas les laisser reconnaître. Et puis, en France, il y a cette terrible chose : la mode ! Elle est inexorable et le nombre est grand des merveilles des siècles d'autrefois qu'on a détruites pour les remettre à la mode sous la Renaissance, puis sous Louis XIV. Les rares pièces qui avaient échappé aux réquisitions de la fin du ^{xvii}^e siècle ont bien souvent affronté le feu du four pour renaître sous la forme du style rocaille ou disparaître enfin pour toujours au moment de la Révolution.

Il en résulte que, somme toute, nous sommes très pauvres en pièces d'orfèvrerie anciennes et que c'est encore à l'étranger et notamment en Allemagne qu'il faut aller pour admirer les œuvres du temps de Claude Marcel, car les grands

seigneurs allemands qui venaient en France à cette époque ne manquaient pas d'emporter en souvenir quelque'une de ces belles pièces sortant des ateliers d'un Pijart, d'un Herondelle, d'un Cressé ou d'un Marcel.

Nous ne pouvons donc admirer avec certitude une seule des œuvres de notre orfèvre ; mais à défaut de cette certitude, Havard nous apporte une probabilité dans son ouvrage sur l'orfèvrerie française déjà plusieurs fois cité. Cet auteur nous renvoie au recueil bien connu de Tortorel et Perrissin, où une grande gravure sur bois représente la mort de Henri II dans l'hôtel des Tournelles, après le tournoi de 1559 qui devait lui coûter la vie. Au pied du lit du roi mourant se trouve une table couverte de diverses pièces d'argenterie et Havard ajoute qu'il serait invraisemblable que parmi ces pièces il n'y en eût pas de Marcel et de Dujardin, les deux orfèvres préférés de la reine Catherine de Médicis. Sur cette table il y a deux aiguères à anses assez ornées, deux fioles unies, un drageoir à couvercle richement orné et ciselé, une coupe également ornée, une grande écuelle unie, et trois petites, unies également, et enfin une paire de ciseaux et deux cuillères. Comme docu-

ment c'est bien peu de chose, car la gravure est assez grossière. La probabilité dont parle Havard est bien vague : qu'il y ait eu des œuvres de Marcel au Louvre, c'est plus probable ; mais à l'hôtel des Tournelles, vieux, en mauvais état, abandonné par le roi qui n'y venait presque jamais, c'est beaucoup plus douteux. Force nous est cependant de nous contenter de cette « probabilité » pour nous donner une idée des œuvres de Marcel, puisque nous n'avons pas su trouver mieux.

CHAPITRE II

« Mon compère ». — L'année 1554 et la pénurie du trésor. — Premières fonctions publiques de Claude Marcel. — La Prise de Saint-Quentin. — Le rôle de Marcel et sa nomination d'échevin. — Commissaire de l'emprunt forcé, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et essayeur général des monnaies. — La stabilisation des monnaies en 1559. — Frère Jehan de Hans et la mission de Marcel. — Nouvelle nomination d'échevin. — Mesures de police. — Paris coupe-gorge. — L'algarade du faubourg Saint-Antoine et les émotions de Marcel.

Parmi les grandes dames qui fréquentaient souvent chez les joailliers et les orfèvres, il faut en citer une qui semblait s'y complaire plus que toute autre, la reine elle-même, Catherine de Médicis. Elle tenait de sa famille le goût des arts et elle devint une des visiteuses assidues de l'officine du Pont-au-Change où travaillait Marcel. Elle y vint même probablement alors qu'elle n'était encore que Dauphine, et elle y revint si souvent que Marcel devint un de ses fournisseurs attitrés. Elle

s'aperçut vite de son habileté et de son honnêteté et le prit à gré. Marcel vint au Louvre. On le fit parler et on sut par lui des choses qu'on ne savait pas par les gentilshommes de l'entourage. Il était agréable, il devint utile. La reine lui marquait de la sympathie. Un jour elle lui fit ce grand honneur d'être marraine d'un de ses enfants et, si nous en regardons la liste, nous voyons que la fille aînée de notre orfèvre s'appelait Catherine. Ce fut peut-être celle-là que Catherine de Médicis tint sur les fonts baptismaux. Dès lors elle appelait Marcel « mon compère ». Et sa vie durant, il en sera ainsi sans que Marcel perde jamais cette prérogative précieuse de la familiarité de la souveraine¹.

Si nous ne connaissons pas la date du mariage de Claude Marcel avec Jacqueline Hotman, nous savons que notre jeune artisan avait obtenu la maîtrise en 1544, c'est-à-dire à vingt-quatre ans. Peut-être ne nous trompons-nous pas de beaucoup en plaçant son mariage vers cette époque, ainsi que la naissance de cette première fille Catherine dont nous venons de parler. Cette fille devait mourir sans se marier et être la première de huit enfants dont six filles et deux garçons seulement.

1. HAVARD, *Histoire de l'orfèvrerie fr.*, p. 350.

Pendant les dix premières années qui suivirent sa maîtrise, Claude Marcel travaille, fait des coupes, des gobelets, des reliquaires, des coffrets et autres objets ; il se perfectionne et par sa clientèle noue des relations avec la Cour, les grands seigneurs, les riches bourgeois et les étrangers de marque qui affluent à Paris de toutes nos frontières ; mais nous ne le voyons pas se mêler aux affaires publiques ; il suit la voie tracée par son père, son grand-père, et d'autres aïeux plus éloignés ; sa famille se constitue. François I^{er} était mort en 1547 ; la Dauphine, Catherine de Médicis était devenue reine de France ; il ne pouvait rêver de plus haute protection.

C'est en 1554 que, pour la première fois, nous voyons apparaître le nom de Claude Marcel dans un rôle, modeste sans doute, mais qui le fait cependant sortir du rang. On était alors en pleine guerre contre Charles-Quint, on se battait en Hainaut, dans le Cambrésis et en Artois, sous la conduite de Henri II, tandis que le duc de Savoie, notre adversaire, ravageait la Picardie. Pendant ce temps, le duc de Brissac guerroyait en Piémont avec Strozzi, italien de naissance, mais qui, en sa qualité de cousin de Catherine de Médicis, commandait tout de même des troupes françaises. Les

succès et les revers alternaient, mais les finances du royaume s'épuisaient avec une rapidité qui faisait prévoir des désastres.

Henri II essayait de tous les expédients pour se procurer de l'argent : il doubla presque le nombre des charges de judicature et porta de 120 à 200 le nombre des secrétaires du roi. Comme ces charges étaient vendues à beaux deniers comptants cela faisait quelques rentrées, mais le remède était pire que le mal, car, une fois le prix touché, le trésor devait désormais à perpétuité payer des appointements à tous ces titulaires de charges. Ce fut alors que Henri II ne sachant plus à quel saint se vouer promulgua l'édit de Fontainebleau du 19 février 1554, ordonnant aux habitants de Paris de porter toute leur vaisselle d'argent à la Monnaie pour y être monnayée « pour les urgentes affaires de la guerre ». La municipalité devait constituer à chaque déposant une rente au denier douze, calculée sur le capital que représentait son dépôt. On comptait que toute cette argenterie donnerait à peu près 360.000 livres tournois et que la rente à verser annuellement par l'État serait d'environ 33.700 livres, frais compris. Une fois de plus les trésors d'art des siècles précédents, les riches reliquaires, les élégantes aiguières allaient

disparaître au fond du creuset. L'argenterie devait être remise entre les mains de Guillaume de Marillac, Conseiller et Général en la Cour des monnaies et la prisée devait en être faite par deux orfèvres : Claude Marcel et Pierre Othenin. Le premier pas de notre personnage dans la vie publique se faisait donc dans des circonstances critiques. Il devait en voir bien d'autres¹.

L'année suivante, en mars 1555, nous trouvons encore Claude Marcel comme bourgeois commis à la réception des contributions frappées pour continuer la mise en état des fortifications de Paris qu'on avait laissées à l'abandon.

Enfin en 1556, au mois d'août, nous voyons notre orfèvre faire acte politique et poser sa candidature à l'échevinage. L'élection eut lieu du 16 au 19 août et il n'eut qu'une voix ; quatorze candidats étaient du reste dans le même cas². Au commencement de 1557, la situation était la même ; la guerre sévissait toujours ; il fallait se prémunir contre Philippe II et les Anglais de plus en plus menaçants. Henri II avait rompu l'armistice signé avec le roi d'Espagne et les hostilités avaient repris du côté du Hainaut et des Flandres.

1. FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, T. II, p. 1043 et V. p. 288-289.

2. Reg. des délibér. du Bureau de Ville, IV, p. 360 et 448.

Le connétable de Montmorency commandait les troupes françaises. Trompé par quelques marches et contre-marches de l'ennemi, il se laissa imposer la bataille le 10 août 1557 devant Saint-Quentin, dans de mauvaises conditions et fut complètement battu ; il y eut une véritable déroute et le connétable fut fait prisonnier ainsi que le comte de Montpensier, le maréchal de Saint-André et maint autre grand personnage. Quelques heures après, Paris savait la nouvelle.

Ce fut un véritable affolement. On voyait déjà les Espagnols à Paris et la ville mise au pillage, comme il était presque d'usage à cette époque, et un pillage n'allait point sans viols, sans meurtres, sans incendies. La peur fut si grande que l'exode commença et l'on vit des chariots chargés de hardes et de coffres sortir par les portes du sud de Paris. Nous avons vu des scènes de ce genre en 1914.

Le Roi était à Compiègne, cherchant à réunir et à lever des troupes à la hâte. Depuis le commencement des hostilités en 1552, où Henri II s'était mis en campagne pour recouvrer Metz, Toul et Verdun, Catherine de Médicis avait été investie du titre de régente. Elle avait pris son rôle au sérieux malgré les entraves que la volonté de

son époux ou les intrigues de la favorite en titre, Diane de Poitiers, mettaient à son autorité. Elle était seule à Paris au moment de la panique. De son propre mouvement elle se fit conduire à l'Hôtel de Ville. Elle fut introduite dans la salle des délibérations ; elle avait revêtu des habits de deuil, en harmonie avec les malheurs de la patrie ; elle était accompagnée de Madame Marguerite de France, la sœur du roi et de plusieurs autres dames. Catherine raconta la défaite de Saint-Quentin, la prise de M. de Montmorency et des autres seigneurs, la ville encerclée et acculée à une capitulation inévitable, la chute du Catelet ; elle montra Paris menacé, les forces dont le roi pouvait disposer éparpillées et la plus grande partie encore dans le royaume de Naples, où le duc de Guise guerroyait avec le Pape contre des troupes espagnoles et elle conclut que le roi avait immédiatement besoin de 10.000 hommes de pied ; ce n'était pas lui qui était cause de la guerre, il l'avait trouvée déclarée en montant sur le trône et n'avait jamais pu y mettre un terme. Elle fut éloquente, pathétique, larmoyante, persuasive, comme elle savait l'être.

L'assemblée était visiblement émue. La reine fut invitée à se retirer dans une autre salle pendant

la délibération. Quand on la ramena dans la grand'salle, le Prévôt des marchands lui annonça que la ville accordait les 10.000 hommes de pied et lèverait pour cela une contribution de trois cent mille livres tournois. La reine sortit avec force remerciements et en des termes si affectueux et si pénétrés de reconnaissance que plus d'un conseiller nous dit-on en avait la larme à l'œil¹.

La scène avait eu lieu le 13 août. On peut se demander si Marcel n'avait point été mêlé à quelque démarche officieuse entre la Cour et le Corps de ville. Il est bien peu probable que la reine se fût aventurée sans savoir d'avance ou du moins prévoir quel accueil elle allait recevoir. D'ores et déjà, Marcel renseignait la Cour et y était *persona grata*. En tout cas, trois jours après, le 16 août 1557, avait lieu à l'Hôtel de Ville l'élection de deux échevins : MM. Augustin de Thou et Pierre Croquet eurent le plus de voix, ensuite venait Claude Marcel et quelques autres. Le roi était de retour de Compiègne ; il se trouvait à l'Arsenal. On lui porta incontinent le résultat du scrutin ; mais Sa Majesté, après examen des chiffres décida de sa propre autorité que MM. de Thou et Claude Marcel seraient nommés.

1. Reg. Bureau de Ville, IV, à la date du 13 août 1557.

C'est ainsi par la protection ouverte et la désignation du roi lui-même que Claude Marcel fit son entrée dans la municipalité parisienne.

Dès le commencement de 1558, la situation s'était améliorée ; Guise, revenu en hâte d'Italie, avait repris Calais aux Anglais et plusieurs autres petites villes du Nord. La grande préoccupation fut alors de se procurer de l'argent. On en vint à l'emprunt forcé que, par un euphémisme, on nomma « Taxe en forme de prêt sur les aisés de la généralité de Paris ». Les versements devaient être de mille ou au minimum cinq cents écus rémunérés au denier douze et Marcel était l'un des commissaires chargés du fonctionnement de cet emprunt¹.

Du reste toute l'année 1558 se passa en discussions budgétaires, le roi demandant des subsides, la ville de Paris faisant des remontrances et cherchant à éviter des charges nouvelles². La ville voulut dénoncer les baux des maisons du Pont Notre-Dame pour les relouer plus cher ; mais alors les locataires menacés d'éviction jetèrent les

1. FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, III [T. I. des preuves et pièces], page 656. A cette occupation supplémentaire s'en joignait au moins une autre pour cette époque ; il était l'un des onze gouverneurs de l'Hôtel-Dieu.

2. Reg. Bur. de Ville, IV, p. 529.

hauts cris¹. Marcel et son collègue, Augustin de Thou, furent envoyés au roi pour lui faire des remontrances sur une nouvelle demande de prêt de 100.000 livres destinées à payer et à licencier les troupes étrangères. C'était une des conséquences de la paix de Cateau-Cambrésis qu'on signait en ce même temps, et ce fut une des dernières mesures prises par Henri II qui, quelques jours après, le 10 juillet, devait succomber comme on sait d'une blessure à l'œil dans un tournoi, au milieu des fêtes du mariage de sa fille Elisabeth avec le roi d'Espagne. La ville dut céder et nous voyons dès lors notre orfèvre faire figure importante parmi ses collègues en un temps où la question financière tenait une telle place. Nous avons la preuve de ces préoccupations par la création d'une commission nommé le 13 avril 1559 pour chercher à fixer la valeur respective des monnaies françaises et étrangères qui circulaient en France, commission dont Claude Marcel faisait partie d'emblée et comme de droit, en raison de sa qualité d'orfèvre et d'essayeur des monnaies².

1. On finit par décider que les baux seraient renouvelés aux anciennes conditions, mais que ceux qui ne les accepteraient pas verraient leur droit au bail mis aux enchères. (Reg. Bur. de Ville IV, 544.)

2. Bibl. Nat. Mss. Fr. 18505.

Toutes les monnaies plus ou moins autorisées dans le royaume voyaient leurs cours continuellement modifiés par les écarts du change que rien ne justifiait souvent, ce qui portait au commerce de graves préjudices. Les conclusions de la susdite commission commencent ainsi : « C'est l'évaluation des monnoyes d'or et d'argent étrangères selon les loix et essay qui en ont esté faicts par nous Jehan Lhuillier, seigneur de Baulancourt, président de la Chambre des comptes, et Jean Grollier, seigneur d'Aguisy, trésorier de France ; appelez avec nous M^{es} Alexandre de Latourette, président en la Cour des monnoyes, Guillaume Marillac, maistre ordinaire en la Chambre desdicts comptes, Charles Prévost, auditeur en icelle Chambre, Claude Marcel, essayeur général desdites monnoies et Guillaume Legras, marchand bourgeois de Paris ; suivant les lettres closes du roi, du douziesme jour de février passé dont teneur ensuit... etc., etc. »

Et tout de suite commencent les évaluations :

« Les écus soleil se recevront à 50 sols pièce. Les testons à 12 sols tournois... »

Pour les monnaies étrangères, on devait en faire l'essai..., etc., etc.

Et l'on peut voir ainsi que ce n'est pas seulement à notre époque que s'impose le souci de stabiliser la monnaie¹.

La situation de Claude Marcel s'affirmait non seulement à l'Hôtel de Ville mais encore parmi ses confrères orfèvres : il avait été élu garde de l'orfèvrerie une première fois en 1553 ; en 1559, il était élu grand garde. L'année suivante, au mois de novembre 1560, la ville faisait encore appel aux compétences de Marcel et, comme son temps d'échevinage était terminé, l'envoyait en qualité de simple bourgeois de Paris aux États Généraux de 1560, tenus à Orléans, pour y porter les doléances des marchands parisiens. La députation devait faire honorable figure, comme il sied aux envoyés d'une grande capitale. Chacun partit individuellement et Marcel se mit en route le mercredi 11 décembre 1560 après midi. Il ne fut de retour que le 14 janvier suivant. Il ne semble pas y avoir joué un rôle marquant. Aussi bien la Cour dont il était le porte-parole n'avait pas en cette circonstance à élever la voix : le 13 janvier 1561, le jour même où Marcel avait sans doute quitté Orléans pour rentrer à Paris, le chancelier avait dû confesser aux États l'énormité du déficit :

1. Bibl. Nat., Mss. Fr. 18505.

43 millions, c'est-à-dire le quadruple du revenu annuel de l'État.

L'année 1561 s'était passée pour lui sans grands événements lorsqu'au mois de décembre il fut mêlé à une affaire qui fit beaucoup de bruit et menaça même de tourner en émeute. Pendant tout le cours de cette année 1561 on avait vécu à peu près en paix avec les huguenots. On avait établi un *modus vivendi* supportable, si les parties s'y étaient tenues ; mais le malheur des temps ne permettait d'espérer de modération ni d'un côté ni de l'autre. Catherine qui n'était rien moins que fanatique, essaya de la tolérance et manifesta une certaine bienveillance pour les réformés. Aussitôt ceux-ci en profitèrent pour enfreindre les clauses du dernier arrangement ; établir des prêches un peu partout et réclamer fort haut de nouveaux avantages. Les prédicateurs catholiques répondirent avec encore plus de violence. Le Colloque de Poissy qui se tint au mois de septembre, ne fit qu'accentuer l'impossibilité de s'entendre, si bien qu'au commencement de l'hiver les violences de paroles de part et d'autre battaient leur plein.

A Saint-Barthélemy, petite église qui n'existe plus aujourd'hui et s'élevait alors à peu près sur l'emplacement du Tribunal de commerce actuel,

prêchait un jeune moine de l'ordre des Minimes qui se nommait Jean de Hans. C'était le temps de l'Avent. Frère Jean de Hans mit une telle fougue à attaquer les huguenots que ceux-ci s'émurent et obtinrent de la Cour l'ordre de faire cesser pareilles provocations. Le roi et la reine-mère étaient également pris à partie pour leur faiblesse et la bienveillance qu'ils semblaient accorder aux hérétiques. Mais la Cour tiraillée entre les Coligny d'une part, Montmorency, Monluc et Saint-André de l'autre, n'osait agir énergiquement d'aucun côté. Pourtant, le 13 novembre, une lettre du Parlement au roi dénonçait le péril de pareilles prédications qui engendraient déjà des séditions.

On se décida à faire enlever le moine puisqu'on ne pouvait l'induire à modération. Mais la manière dont on s'y prit nous montre la crainte qu'on avait de sévir : dans la nuit du 10 décembre 1561, une troupe de 80 hommes armés se mit silencieusement en marche sous les ordres du Prévôt des maréchaux, Rouge-Oreille. Frère Jean de Hans, surpris, fut enlevé sans résistance. On le garrotta, on l'emporta jusqu'à la Seine où on le jeta au fond d'un bateau qui incontinent se mit à descendre au fil de l'eau. Au matin, il venait accoster au pied du coteau de Saint-Germain où se

trouvait la Cour. On mena le minime devant Charles IX qui prit plaisir à l'interroger lui-même et à écouter sa justification ; il appela même Théodore de Bèze qu'on avait fait venir de Genève pour argumenter au colloque de Poissy au mois de septembre précédent et qui n'était pas encore reparti et il s'amusa à mettre aux prises le moine et le ministre genevois.

Mais tandis que le jeune roi se distrayait de la sorte, le peuple de Paris apprenait l'enlèvement de son prédicateur favori et se répandait en protestations et en récriminations violentes. Les marguilliers de Saint-Barthélemy prirent peur et coururent au Parlement conter l'événement et ses conséquences. Le même jour, le Parlement en écrivit au roi. Dès le lendemain, 11 décembre, Charles IX répondit de bonnes paroles, annonçant l'envoi de son cousin, le prince de La Rochesur-Yon, lieutenant-général en la prévôté de Paris et justement accrédité auprès du Bureau de Ville par lettres du roi et de Catherine, en date du 15 octobre dernier. Il avait mission d'apaiser les esprits et de faire en sorte que « ce minime indiscret et téméraire en ses sermons » fût remplacé par un autre prédicateur. L'Évêque de Paris, Eustache du Bellay, fort ennuyé de cette histoire, dut

avouer son impuissance à maîtriser son clergé ; les curés ne voulaient rien entendre et poussaient toujours les prédicateurs. Du reste, le mal ne se bornait pas à Saint-Barthélemy ; il en était de même à Saint-Méry, à Saint-Eustache, à Saint-Jacques-la-Boucherie et plus d'un autre moine aurait mérité d'être enlevé comme frère Jean de Hans.

Il semble que le prince de La Roche-sur-Yon n'obtint aucun résultat et ne recueillit que des récriminations. En tout cas, deux jours après, le 13 décembre, le Corps de ville, réuni à ce sujet, se décidait à envoyer à Saint-Germain une délégation d'une douzaine de membres ou de bourgeois notables pour aller remontrer au roi la vérité des faits qui avaient été entièrement dénaturés et travestis par la passion sectaire des huguenots. L'un des principaux de cette délégation était Claude Marcel. On n'oubliait pas à l'Hôtel de Ville que le « compère » de la reine-mère était qualifié pour négocier avec cette princesse et la ville n'eut pas à regretter ce choix. Avec une facilité déconcertante, la Cour reconnut qu'elle s'était trompée, qu'on lui avait mal présenté la conduite du moine faussement accusé. Frère Jean de Hans fut remis en liberté, on le ramena à sa demeure et le lende-

main deux gentilshommes du prince de La Rochesur-Yon eurent mission de le conduire avec respect à Saint-Barthélemy où il remonta incontinent en chaire pour y prêcher la parole de Dieu ¹.

Cette première mission quelque peu importante de Claude Marcel nous montre combien ce fameux pouvoir personnel du souverain était souvent mitigé et parfois obligé de se désavouer lui-même dans des circonstances difficiles.

L'année 1561 avait été mauvaise pour la paix intérieure du royaume : l'année 1562 fut pire encore. Elle eut beau commencer par un édit de tolérance, la guerre se déclencha partout. Le massacre de Vassy donna le signal et du nord au midi, de la Bourgogne à la Bretagne, des troupes armées prirent la campagne. Les huguenots livraient Le Havre aux Anglais, Rouen tombait aux mains des rebelles, c'était la première guerre de religion. On était si inquiet à Paris que, le 25 mai, nous voyons le notaire Paluau et Claude Marcel naguère encore échevin apporter au bureau de la ville l'état des réparations à faire aux portes et aux remparts pour le remettre, à fin d'exécution rapide, aux

1. Voir les Registres du Bureau de Ville, T. V., pages 108 et 109 et CIMBER et DANJOU. *Archives curieuses*, première série. T. V. page 426.

maines du maître des œuvres de maçonnerie¹.

L'été arrivé, les cerveaux étaient encore plus échauffés. Claude Marcel et son beau-père, Pierre Hotman étaient l'un et l'autre capitaines de la milice de leurs quartiers ; le beau-père et le gendre, chacun à la tête de sa troupe, s'étant un jour rencontrés, leurs hommes se prirent de querelle pour une futilité et une rixe éclata, si bien que la troupe de Marcel eut deux hommes tués. Le maréchal de Brissac, lieutenant-général à Paris dut intervenir et décider que chacun ne sortirait plus désormais de sa circonscription².

Au milieu de ces agitations, Marcel se vit inopinément renommé échevin, alors qu'il ne s'y attendait guère, en remplacement d'un certain Christophe d'Asnières qui avait passé aux huguenots et s'était absenté de ce fait³. Il reprit donc des occupations qu'il connaissait déjà et qu'il n'avait guère abandonnées, car nous l'avons vu maintes fois en qualité de simple bourgeois de Paris, s'occuper des affaires de la cité et nous constatons qu'à la première vacance inattendue c'est à lui qu'on pense tout de suite pour remplir le vide. Dès oc-

1. Reg. Bureau de Ville, T. V., p. 125.

2. Reg. Bur. de Ville, T. V., p. 130.

3. *Ibid.*, T. V., p. 134 et 142.

tobre, il s'occupe avec le procureur général du roi de réprimer le vagabondage provenant des licenciements de troupes venant de Bourges, Poitiers, Tours, Meaux et autres villes, naguère encore rebelles au roi¹, et quand, le 27 de ce mois, on apprend avec grande joie la reprise de Rouen par les troupes royales, c'est lui qui, accompagné du capitaine Gaspard Rolland, porteur de la bonne nouvelle, court au Parlement, pénètre à la Chambre des vacations, présente l'officier et lui fait conter par le menu la brèche à la tour du Colombier et au portail Saint-Hilaire, l'assaut et la prise de la ville².

On pense bien qu'après une pareille année, le trésor était vide. Charles IX ne put tarder en effet à demander des subsides et le 6 mars, nous voyons le Corps de ville délibérer sur la demande de 200.000 livres faite par le roi et qu'il offre de payer en rente au denier douze. Là encore, Marcel aide la Cour, plaide et vote pour la satisfaction de la demande royale³. Du reste, la capitale était encore frémissante de l'assassinat du duc de Guise par Poltrot de Méré et elle dut probablement s'exé-

1. Reg. Bur. de Ville, T. V., p. 140.

2. *Ibid.*, V., p. 149 et note.

3. *Ibid.*, V., p. 200.

cuter plus facilement, étant donné l'esprit public au lendemain de cet événement.

Enfin survint, le 19 mars, l'édit de pacification d'Amboise dont on avait grand besoin. Mais si, dans nos esprits, ce mot d' « édit de pacification » évoque une impression de détente générale, il n'en était pas de même en l'an 1563 car, en même temps que le danger de la guerre cessait, un autre danger naissait : celui du brigandage. Tant que les troupes étaient sur pied, elles demeuraient sous l'autorité de leurs officiers, il régnait encore un semblant de discipline et la présence de ces troupes était localisée sur le théâtre des opérations. Mais il ne faut pas oublier que, sauf quelques compagnies d'ordonnance entretenues même en temps de paix, et quatre vieux régiments de gens de pied, la France ne possédait pas encore d'armée permanente. Quand le roi ou les rebelles voulaient se battre, ils levaient des troupes et ce n'était certes pas l'élite de la nation qui s'enrôlait ; tout ce qu'il y avait de vagabonds, de repris de justice, de valets sans place ou chassés par leurs maîtres, de moines défroqués, de mauvais garçons de toute sorte formaient le fond de ces troupes d'occasion qu'on levait à la hâte et qui suivaient les recruteurs par espoir des pillages et des butins que

comportait la guerre. Si bien qu'au moment d'une prise d'armes, les populations respiraient parce qu'elles se voyaient débarrassées de ces indésirables pèlerins qui mendiaient humblement sur les routes, si vous étiez nombreux et vous assassinaient si vous étiez seul. Mais quand la paix était signée, il fallait tout de suite songer au revers de la médaille ; c'était du même coup et à bref délai la libération de toutes les bandes jusqu'alors enrégimentées, nourries, soldées, qui, du jour au lendemain, se débandaient dans toutes les directions, s'en allant par deux, par trois, parfois plus nombreux, le bâton à la main, la besace à l'épaule ; et alors il fallait vivre ; la vie des camps, la guerre, le pillage, faisaient vite perdre l'habitude du travail. C'était tout de suite la mendicité, puis la maraude et puis, si les temps devenaient trop durs, le vol à main armée et le meurtre.

On y pensa tout de suite après l'édit de pacification d'Amboise et, dès le 5 avril, nous voyons Claude Marcel mandé au Parlement pour avoir en tant qu'échevin à désigner un bourgeois pour chaque porte de la ville. Ce bourgeois sera nommé pour huit jours à la surveillance de cette porte, conjointement avec le capitaine qui en a la garde, afin de contrôler les entrées et les sorties et de

tenir la main à l'exécution stricte des ordonnances de Monsieur le maréchal de Montmorency, lieutenant général à Paris pour Sa Majesté. A la fin de chaque semaine, le bourgeois de garde devait être relevé par un confrère ¹.

La situation morale de la ville était en effet mauvaise et les gens prudents de la province prétendaient que Paris était un coupe-gorge et qu'il n'y avait plus ni police ni sécurité. En effet, deux jours après la comparution de Marcel devant le Parlement, le Bureau de Ville convoqua les seize capitaines de service pour la quinzaine. On les réunit dans une pièce qu'on appelait le « petit bureau ». Ils trouvèrent là le Prévôt des marchands et MM. Claude Marcel, L'Advocat et L'Escalopier, échevins, qui leur remontrèrent la mauvaise réputation de la ville ; les meurtres se multipliaient et demeuraient presque toujours impunis : le lundi précédent, deux hommes tués avaient été trouvés sur le bord de la rivière, près du Louvre ; hier un homme et une femme avaient été tués au faubourg Saint-Jacques ; le même jour, deux hommes exécutés avaient été dépendus et ensevelis par la foule. De pareils crimes devaient être réprimés avec la dernière énergie. Les capi-

1. Reg. Bur. de Ville, V. p. 211.

taines demandèrent s'il fallait désarmer les personnes entrant dans Paris ; on leur répondit qu'il n'y avait point d'ordres en ce sens ; mais le jour même le Parlement ordonnait de renvoyer les vagabonds et les soldats et que chacun devait aller faire ses Pâques chez soi¹.

Ces précautions étaient insuffisantes et les esprits trop surexcités pour se calmer si facilement. On le vit bien quelques semaines plus tard, le jour de la Fête-Dieu. La veille de cette cérémonie, le 9 juin, le roi, la reine-mère et leur suite quittèrent Vincennes où ils séjournaient alors pour assister le lendemain matin, à Paris, à la grande procession ; au lieu d'aller au Louvre, ils descendirent à l'hôtel de Condé où le prince et la princesse leur donnèrent l'hospitalité. On pouvait s'étonner de voir la catholique Catherine chez ce chef des huguenots, mais on affectait la cordialité depuis le dernier édit de pacification. Au surplus, la reine, avec son habileté coutumière, travaillait à ramener tout à fait le prince de Condé et à le décider à prendre part au siège du Havre, qu'on s'efforçait de recouvrer depuis que les huguenots l'avaient livré aux Anglais. Condé et les autres chefs réformés hésitaient à reconnaître qu'ils

1. Reg. Bur. de Ville, V. 211-212.

avaient commis là une trahison contre la France. On comprend donc pourquoi Catherine accumulait alors les prévenances à leur égard pour les décider à prendre les armes contre leurs anciens alliés britanniques.

Le lendemain matin, 10 juin 1563, la cérémonie eut lieu en grande pompe ; le roi, la reine-mère suivirent dévotement la procession et, quand tout fut terminé, ils rentrèrent dîner à l'hôtel de Condé ; dans l'après-midi, comme ces grands personnages n'avaient plus rien à faire à Paris, ils montèrent en coche pour rentrer à Vincennes. La princesse de Condé partit quelques instants avant ses hôtes royaux et prit, comme de raison, la rue Saint-Antoine. Elle était accompagnée de plusieurs personnes et notamment d'un certain capitaine Couppé, huguenot notoire, homme d'un caractère âpre et violent qui avait eu des difficultés avec la population parisienne. Le coche sortit de Paris sans encombre et il semblait que cette journée dût se terminer sans incident, lorsque parurent, rangés le long de la chaussée, cinq cents (d'autres disent huit cents) cavaliers parisiens, venus là pour faire honneur à leur jeune roi et à la reine-mère. Comme le carrosse de la princesse de Condé passait devant ces cavaliers, le capitaine

Couppé fut reconnu. Que se passa-t-il alors ? Il est difficile de le savoir exactement ; ce qui est certain, c'est que des insultes furent proférées de part et d'autre ; Couppé, qui portait aussi le surnom peu flatteur de « Coupe-Ruffian de Heulen », pris de colère, tira un coup de pistolet qui faillit tuer un cavalier parisien et blessa un fort beau cheval. Ce ne fut pas long : le rang des cavaliers se rompit et tous, l'épée haute, se ruèrent sur le capitaine Couppé qui fut à l'instant massacré et percé de coups aux pieds mêmes de la princesse de Condé. Celle-ci, affolée, se sauva avec peine de cette bousculade de cavaliers qui entouraient son carrosse.

Quelques minutes après, alors que l'ordre n'était pas encore rétabli, arrivait un autre cortège plus imposant que le premier : c'était le jeune roi Charles IX et sa mère, Catherine de Médicis. Ils s'arrêtèrent et apprirent ce qui venait de se passer. La reine-mère en fut indignée et effrayée. Elle fit arrêter deux capitaines de la troupe parisienne, les capitaines Tancre et Garnier et écrivit à la duchesse de Savoie une longue lettre où elle conte l'événement. « J'ai fait prendre, dit-elle, deux capitaines qui y étaient et sommes après d'en prendre d'autres pour faire faire la justice, afin

de n'accoutumer à ce peuple de tuer si près du roi les gens ; et aussi pour l'apaiser s'il est possible¹. »

Il est permis de penser que l'émoi de la reine-mère n'eut pas seulement pour cause la mort du capitaine Couppé, mais que la perspective de nouvelles brouilleries avec les huguenots et la crainte d'un échec de sa négociation avec Condé y étaient peut-être pour quelque chose. Du reste quand ce prince apprit l'événement, il entra en une grande colère, protestant qu'il quitterait la Cour ; qu'il voyait bien que c'était lui qu'on visait et qu'on lui en ferait autant à lui et à la princesse, sa femme. Pourtant, il finit par se calmer quand il connut les détails de la scène, les provocations et le coup de pistolet du capitaine Couppé².

Dès que la Cour fut rentrée à Vincennes, elle fit appeler le prévôt des marchands et les éche-

1. Lettres de Catherine de Médicis (Documents inédits) T. II, p. 57.

2. Outre les quelques mots qu'on trouve au Registre des délibérations du Bureau de Ville, sur cet événement, et la lettre de Catherine précitée, voir à sa date la relation de l'abbé Brulart dans les Mémoires de Condé et une dépêche de Middlemore à Cecil, du 17 juin 1563, dans les *Calendars of state papers (Foreign)*. Voir aussi le récit de LAFERRIÈRE dans *le XVI^e siècle et les Valois*, page 139. Ce récit qui n'est autre que la version anglaise, diffère par plusieurs détails de celui que nous avons cité ; mais il ne faut pas oublier qu'il n'est que de seconde main et c'est évidemment celui de la reine-mère, présenté sur les lieux, qu'il faut adopter.

vins. On courut après eux, on finit par les trouver et tous les cinq prirent le chemin de Vincennes ; l'un de ces échevins était Claude Marcel. Quand ils revinrent après avoir parlé avec la reine de ce qui venait de se passer et avoir écouté force paroles de mécontentement, l'émotion populaire n'était pas encore apaisée. Eux aussi furent reconnus. Le populaire se montrait irrité de l'arrestation des deux capitaines parisiens. Des cris retentirent, la foule entourra les magistrats municipaux, les menaça, si bien qu'ils prirent peur et eurent de la peine à se sauver.

Le lundi 14 juin, à l'assemblée du Corps de ville, on parla beaucoup de cette échauffourée et, comme la reine-mère était fort mécontente, on se montra coulant pour les 100.000 écus d'or soleil qu'elle demandait au nom du roi pour préparer l'expédition destinée à la reprise du Havre de Grâce, que tenaient toujours les Anglais. Mais messieurs le Prévôt des marchands et les quatre échevins avaient eu une si belle peur en revenant de Vincennes, qu'on décida de faire des remontrances au roi pour le prier de faire faire justice des excès dont ces messieurs avaient failli être victimes¹.

1. Reg. Bureau de Ville, V. p. 228.

CHAPITRE III

Les questions fiscales et le clergé. — Marcel échevin malgré lui. — Mesures de police. — L'indemnité anglaise. — Les quarante-deux chaînes d'or. — Conseiller de ville. — La surprise de Meaux de septembre 1567 et les préparatifs de répression. — Marcel receveur de la subvention accordée par le clergé. — L'Emprunt de 1.200.000 livres. — Receveur des finances de la reine-mère. — Prévôt des marchands. — La procession. — La paix de Saint-Germain. — Un impôt sur le revenu.

Pendant la fin de juin et une partie de juillet, la question des 100.000 écus d'or soleil à emprunter pour le siège du Havre revint plusieurs fois sur le tapis et Marcel ainsi que ceux de son avis opinaient favorablement, mais à la condition de ne pas gager une aussi forte somme sur la recette générale de Paris, déjà écrasé de garanties de toutes natures, mais bien sur les biens du clergé. Et voici que, déjà, malgré les sentiments ultracatholiques de Marcel et des siens, nous trouvons la municipalité parisienne et le tiers état qu'elle re-

présente ne faisant certes pas acte d'anticléricalisme, mais s'engageant dans une voie qui, malgré la longueur du chemin la mènera tout droit aux cahiers de 1789 et à la révolution¹.

Le 3 juillet, la municipalité, sans doute vigoureusement tancée par qui de droit, n'insistait pas sur son projet de frapper le clergé et proposait maintenant de s'adresser aux bourgeois les plus aisés des 16 quartiers, de les convoquer et de s'engager à les rembourser dans les trois mois².

Quelque temps après, le 28 juillet 1563, la ville de Paris était récompensée de ses efforts fiscaux et Le Havre tombait aux mains des troupes du roi avec la collaboration patriotique des catholiques et des huguenots réunis cette fois.

Tandis que Marcel s'occupait ainsi de son mieux des affaires de la ville et par contre-coup de Sa Majesté, il escomptait à bref délai les loisirs qu'allait lui donner le terme de son échevinage. On se rappelle que l'échevin Claude d'Asnières étant mort alors qu'il lui restait encore un an à exercer sa magistrature municipale, on avait prié Marcel d'assumer cette charge. Il se réjouissait donc de quitter l'Hôtel de Ville et de retourner à

1. Reg. Bur. de Ville, T. V. p. 235-236.

2. Reg. Bur. de Ville, T. V. p. 246.

son atelier d'orfèvre, bien délaissé depuis le mois d'août 1557, où les honneurs de l'échevinage lui avaient été concédés de par la volonté royale, comme nous l'avons vu précédemment, lorsqu'on reçut à l'Hôtel de Ville une lettre de la reine-mère, datée de Houilles, près d'Argenteuil, du 5 août 1563. Cette lettre adressée au prévôt des marchands, échevins, manans et habitants de la ville de Paris, rappelait les bons services rendus par Versigny, prévôt des marchands, Claude Marcel et L'Advocat, échevins, et priait ces messieurs de la municipalité, tant au nom du roi qu'au sien propre, de vouloir bien maintenir ces personnages en leurs charges en raison de la connaissance qu'ils ont des affaires passées et de leur dextérité au maniement des dites affaires ¹.

Marcel se récria, refusant pareil honneur ; il avait eu plus que sa part des charges publiques. On ne l'écouta point et le 16 août les élections pour l'échevinage avaient lieu et Marcel venait en tête avec 17 voix et L'Advocat le suivait avec 13 voix. Alors le nouvel élu se rendit à la Chambre du conseil près la Chambre des comptes, par devers Messieurs du Conseil du roi et là, après quelques

1. Reg. Bur. de Ville, V. p. 275 et 282, et Lettres de Catherine de Médicis (Documents inédits) T II, p. 416.

protocoles de modestie et de remerciements, il déclina catégoriquement l'honneur de la réélection ; il en avait assez pour plusieurs motifs : dès 1555 il avait été élu trésorier des pauvres, en 1557 une première fois échevin et l'année précédente une seconde fois, en remplacement d'un échevin décédé. Il avait fait ce qu'il avait pu, mais c'était à d'autres maintenant d'assurer de pareilles charges. Les gens du roi et du Conseil de ville insistèrent, le couvrant de fleurs, tandis qu'il s'entêtait de plus en plus à refuser. On lui demanda de prêter le serment requis, mais Marcel refusa net. Ceci jeta un froid et on lui fit observer qu'il était obligé de prêter ce serment ; comme il s'obstinait, on lui fit remarquer avec encore plus de froideur que s'il persistait dans son refus on serait contraint de le mener à la Conciergerie. Enfin, après beaucoup de contestations, il finit par jurer, mais à la condition que ce ne serait que pour un an¹.

Voilà donc Marcel attelé au moins pour un an encore à ce labeur absorbant dont il espérait être débarrassé. Ce sont toujours les mêmes préoccupations qui hantent les cerveaux : la crainte des émotions populaires. Tout le monde a peur :

1. Reg. Bur. de Ville, V. p. 282 à 284,

les huguenots ont peur des catholiques ; les catholiques ont peur des huguenots ; et ce qu'il y a de triste quand on examine d'un peu près ces époques troublées, c'est qu'il faut reconnaître que les uns et les autres ont raison. Dès le commencement de septembre, Marcel est appelé à s'occuper d'une ordonnance du duc de Montpensier et du prince de La Roche-sur-Yon qui commandent à Paris pour le roi et qui ont prescrit de déposer toutes les armes à l'Hôtel de Ville qui en versera le prix aux déposants. Et voilà Marcel reparti pour Chambray, près d'Évreux, où se trouve la Cour, afin de s'entendre avec elle sur les modalités d'exécution de ce désarmement. Quelques jours après, il va repartir encore pour obtenir l'éloignement des gens de guerre qui cantonnent pour le moment à Sèvres et inquiètent les Parisiens dont beaucoup, comme aujourd'hui, ont là leurs maisons de campagne.

Et si Marcel est toujours à l'honneur, il est aussi à la peine¹. Aussi son autorité ne fait-elle que croître et s'affirmer : dans les derniers jours de février 1564, un vieux teinturier en draps, Claude Moret, s'étant permis de récriminer contre

1. Reg. Bur. de Ville, V. p. 293, 295 et Lettres de Catherine de Médicis (Doc. inédits), T. II, p. 89 et 90.

Claude Marcel qui lui signifiait une ordonnance relative à la distribution et police des bois, en la qualifiant de « mal faite et au mépris et contemnement de justice », il est semoncé et condamné à 40 sols parisis d'amende, applicables « à la boeste des pauvres » ¹.

Cependant, à la suite de la prise du Havre, des négociations avaient été entamées avec l'Angleterre et elles aboutissaient, le 11 avril 1564, au traité de Troyes qui consacrait la reprise de Calais et du Havre, moyennant le paiement à Élisabeth d'une indemnité de 120.000 couronnes. C'était la meilleure solution qu'on pût espérer. La Cour était à Troyes et y avait mandé Marcel, tant pour se tenir au courant de l'état de la capitale que pour avoir un messenger autorisé et digne de rapporter à l'Hôtel de Ville le résultat des négociations. Donc, le 11 avril, la reine-mère tout heureuse du succès de ses négociations, écrivit sans désespérer une lettre au Parlement pour lui annoncer la bonne nouvelle et le remercier du bon ordre maintenu ². Marcel remonta donc à cheval et vint s'occuper de remplir sa mission qui ne se bornait pas à être seulement protocolaire, car il avait encore à

1. Reg. Bur. de Ville, V., p. 372.

2. Lettres de Catherine de Médicis (Doc. inédits), II, p. 171.

s'occuper de réunir les fonds destinés à l'indemnité anglaise¹. Il devait encore veiller à l'exécution d'un *Te Deum* solennel en l'honneur de la paix, à faire faire des feux de joie au son de la grosse cloche du Palais, à faire tirer le canon et autres démonstrations accoutumées. Mais il avait aussi à présenter le revers de la médaille sous forme d'une nouvelle demande de subsides représentant en capital soixante mille livres de rente que le roi s'engageait à payer, pour pourvoir aux urgentes nécessités du royaume et notamment au paiement des réîtres qui ne voulaient pas se retirer sans leur argent².

Si nous trouvons Claude Marcel aux prises avec ses fonctions municipales et d'intermédiaire avec la Cour, nous le trouvons aussi dans le même temps travaillant de son métier d'orfèvre qu'il n'avait donc point tout à fait abandonné, comme on aurait pu le croire en le voyant si occupé ailleurs. Il était d'usage d'accompagner les négociations diplomatiques, qui aboutissaient à une heureuse fin, de diverses manifestations de courtoisie

1. Lettre de Smith, agent diplomatique d'Angleterre à Paris, à Lord Cecil, du 14 avril 1564. (*Calendar of state papers. — Foreign.*)

2. Reg. Bur. de Ville V., p. 402 à 404. Au taux de 8 % souvent appliqué à cette époque, la ville eût versé 750.000 livres.

de part et d'autre ; les bals et les banquets subsistent encore aujourd'hui ; on y ajoutait alors des présents aux négociateurs et un cadeau qu'on voit souvent mentionner à cette époque est une chaîne d'or. Cet ornement figurait alors fréquemment dans le costume d'apparat des hommes, soit pour supporter un médaillon ciselé ou émaillé, soit pour maintenir le manteau jeté sur les épaules. Catherine décida d'en distribuer à la mission anglaise et de commander quarante-deux chaînes à Claude Marcel, moyennant la somme de 11.132 livres, 2 sols, 11 deniers tournois. Marcel qui en avait dressé le mémoire d'urgence, le faisait vérifier et approuver par trois confrères, le 14 avril 1564¹. Les chaînes furent vite faites, car le 12 mai, Smith, l'agent diplomatique anglais, écrivait à Elisabeth que lui et d'autres agents anglais les avaient reçues des mains de Claude Marcel et avaient remercié le roi².

Cette année supplémentaire qu'on avait imposée à Marcel tirait à sa fin lorsque, le 17 janvier 1564, lui survint un nouvel honneur inat-

1. Inventaire des chesnes d'or faictes pour le roy qui ont été commandées par Monseigneur de Villeclerc..., à Claude Marcel, orfèvre. (Bibl. Nat. Mss. Fr. 3276, p. 3.)

2. Lettre de Smith à la reine du 12 mai 1564. (*Calendar of state papers. — Foreign.*)

tendu : un conseiller de ville, M. de Livres, mourut ; on vota pour le remplacer et à l'unanimité Claude Marcel fut élu et il prêta serment séance tenante, sans se faire prier. C'est qu'il voyait venir le terme de son année supplémentaire d'échevinage dont il était excédé, tandis que le poste de conseiller de ville, tout en étant honorifique aussi, était beaucoup moins absorbant.

Le 21 août avaient lieu les élections pour le Prévôt des marchands et l'échevinage. Marcel eut 44 voix, mais cette fois il était décidé à refuser coûte que coûte. Le 31, le Prévôt des marchands vint rendre ses clefs sur le bureau de la ville ; Marcel en fit autant et, malgré toutes les instances et les discussions, se retira.

Il y avait déjà sept ans qu'il exerçait des charges publiques ; il aspirait à quelque liberté¹.

Il semblerait que, comme les peuples heureux, Marcel n'a plus d'histoire. En effet, l'année 1565 n'est pas marquée pour lui par des événements importants ; le 10 novembre nous le voyons exproprié pour une maison qu'ils possédait rue de la Tacherie ; on lui prend sept pieds et demi et on lui donne 1.500 livres². L'année 1566 est encore

1. Reg. Bur. de Ville, V. p. 433, 451, 458, 459, 473.

2. Reg. Bur. de Ville, V. p. 538.

plus vide et reposante et nous le voyons seulement siéger à l'Hôtel de Ville pour discuter les éternelles demandes d'argent du roi qui, à un rythme tantôt plus, tantôt moins rapide, continue sans arrêt à emprunter et à augmenter la dette de l'État.

Ces quelques loisirs lui permirent sans doute alors de reprendre un peu plus assidument son marteau d'orfèvre, et c'est ce qui expliquerait peut-être sa deuxième nomination de grand'garde, celle de doyen de l'orfèvrerie et enfin en 1566 son élection aux fonctions de juge consul qui soulignaient encore la considération dont il jouissait dans sa corporation ¹.

En 1567, les affaires publiques ressaisissent quelque peu notre orfèvre ; on dirait que son absence s'y fait sentir ; les 9 et 10 juin, Marcel est encore à l'Hôtel de Ville pour discuter de nouvelles demandes du roi qui propose 83.000 livres tournois de rente et en demande tout de suite le capital. Au mois de juillet, c'est autre chose : la criminalité croît dans de telles proportions que le roi ordonne de convoquer cent bourgeois armés seulement d'armes blanches ; et toujours Marcel

1. *Revue de l'Art français ancien et moderne*, année 1885 (suite des *Nouvelles Archives de l'Art français*).

est mis en avant pour accorder la volonté royale avec les décisions du Corps de ville.

Mais voici une lettre du 8 avril, datée de Paris, signée Claude Marcel et adressée à Catherine de Médicis qui était alors à Fontainebleau. Il y est question de mesures financières, de trésoriers, du secrétaire du maréchal Arthus de Cossé, surintendant des finances ; il annonce qu'on fait diligence à Paris pour faire rentrer les sommes promises au roi ; mais ce qui nous éclaire sur le genre de vie de notre personnage, c'est l'allusion qu'il fait à son récent voyage à la Cour. Donc Marcel a beau être débarrassé de l'échevinage, il est toujours l'intermédiaire que nous connaissons déjà entre la Cour et la municipalité parisienne. Il a quarante-sept ans ; il n'est plus de la première jeunesse et pourtant il court la poste en hiver ¹.

Mais bientôt les événements allaient le replonger bien davantage dans le tourbillon des affaires et même des affaires très urgentes. Les relations entre les partis catholique et réformé allaient toujours empirant et la nomination du jeune duc d'Anjou, le futur Henri III, au poste envié par Condé de lieutenant général du royaume, avait achevé de rendre l'entente impossible. A la suite

1. Bibl. Nat., Mss. Fr. 23193.

d'une scène entre ce jeune prince de seize ans et Condé, celui-ci quitta la Cour et une prise d'armes des huguenots, admirablement préparée dans le plus grand secret, amena la fameuse surprise de Meaux du 26 au 28 septembre 1567 où le roi et toute la Cour faillirent être enlevés et emmenés prisonniers. Le 10 novembre, sous les murs mêmes de Paris, avait lieu la bataille de Saint-Denis. La colère fut grande ; on résolut de châtier les coupables et tout de suite il fallut de l'argent et tout de suite aussi on songea à Marcel. Le 22 novembre de cette même année 1567, il se voyait repris dans l'engrenage, car à cette date nous trouvons un « Contrat de convention et paction faite par MM. du Clergé de l'Église gallicane avec M^{ro} Claude Marcel, bourgeois et conseiller de la ville de Paris, pour faire la recepte et distribution des deniers de la subvention accordée au roi par ledit clergé durant dix années, commençant le premier jour de janvier 1567, pour le rachapt des domaines, aydes, gabelles dudit sieur ci-devant vendus et aliénés à ladite ville ¹. »

Cette affaire n'était pas nouvelle, car elle remontait déjà à l'année 1561 où elle avait été débattue aux États Généraux d'Orléans ; mais on con-

1. Bibl. Nat., Mss. Fr. 15747, fol. 1, 9 et 80.

çoit combien elle avait un regain d'intérêt en pareilles circonstances. Il s'agissait, comme on le voit, de remettre le roi en possession des meilleurs gages qu'il possédait : ses domaines, les aydes et les gabelles qu'il avait dû aliéner les uns après les autres pour se procurer de l'argent, de sorte qu'il lui restait maintenant bien peu de chose pour gager ses futurs emprunts. On sent combien une opération comme celle-là devait être complexe, combien de gens devaient y être impliqués et combien les irrégularités, les tractations louches et les malversations de toute sorte devaient y être faciles. Une pareille charge offerte à Marcel était pour lui des plus honorables. C'était sa réputation de haute intégrité qui lui valait ce poste. Certes il était lucratif puisque, rien que pour l'année 1568, le titulaire touchait 30.000 livres pour lui, ses commis et ses frais de déplacement, mais rien qu'à l'énoncé des devoirs de cette charge, du temps et des circonstances où elle devait s'exercer, on peut se rendre compte que les loisirs de Marcel étaient de nouveau bien menacés.

Le 4 mars 1568, le roi approuvait la nomination de Marcel ¹ ; aussi voyons-nous ce dernier entrer tout de suite en relations avec les gouverneurs des

1. Bibl. Nat., Mss. Fr. 15747, fol. 14.

provinces et leur demander leurs bons offices et au besoin main-forte pour surveiller les fonds que ses commis vont faire rentrer et surtout empêcher que ces fonds ne soient détournés de leur destination. Nous avons trois lettres de lui, écrites coup sur coup les 10, 11 et 12 mars 1568, à M. de Matignon, gouverneur de Basse-Normandie, où il lui notifie sa nomination et fait appel à son aide ; il met beaucoup de courtoisie à lui donner les dernières nouvelles, mais il insiste sur la protection qu'il attend du gouverneur pour ses commis¹. Il est bien probable que des lettres analogues ont dû partir en même temps à destination des autres gouverneurs.

Le 23 mars, intervenait la paix de Longjumeau qui, une fois de plus, essayait de ramener l'entente entre catholiques et huguenots. Il faut croire que Marcel avait joué un certain rôle dans la préparation de ce traité, car il est cité, dans une sorte de pièce de vers, ou plutôt de boutades rimées, faite par Brusquet, le bouffon huguenot du roi, où défilent les personnages marquants qui avaient, selon lui, figuré dans les tractations :

1. Correspondance du Maréchal de Matignon, publiée par Labande, membre de l'Institut, archiviste de la Principauté de Monaco.

« La paix est faite ; c'est pour l'avenir.
 Le Prince l'a engendrée,
 La Marquise l'a brassée,
 La Royne l'a couvée,
 Marcel l'a forgée,
 Bourgerot l'a fourrée,
 Henri l'a marchandée,

Il y en a ainsi vingt-cinq¹.

A toutes ces occupations de Marcel, il fallait encore joindre les rentrées difficiles des fermages des biens particuliers de la reine-mère².

Vers le milieu de l'année 1568 tout était encore à la guerre ; les huguenots se concentraient à La Rochelle et le 13 septembre le roi demandait à la ville de Paris 600.000 livres pour parer aux éventualités imminentes ; l'Église avait versé 700.000 livres, en promettait 3.000.000 ; les nobles donnaient de leur personne et de leurs biens. Quant à Marcel, nommé membre de toutes les commissions d'examen et de révision des rôles, il donnait aussi de tout cela, mais il donnait encore plus de son temps³.

1. BRANTOME (Ed. de la Soc. de l'Hist. de France), VIII, p. 308.

2. Lettres de Catherine de Médicis (Doc. inédits), III, p. 162.

3. Reg. Bur. de Ville, VI, p. 54, 73 et 89.

Pendant toute l'année 1569, la Cour se débattit de toutes façons pour se procurer de l'argent. Les huguenots menaçaient chaque jour davantage ; le trésor était de plus en plus obéré et une grande partie de l'argent que le roi empruntait servait à payer les intérêts des sommes précédemment empruntées. Pendant toute cette période, Marcel eut un rôle vraiment prépondérant : c'est lui que la reine-mère consulte sur les possibilités d'un emprunt ; c'est lui qui est chargé de préparer les voies, de disposer les esprits et d'entamer les récalcitrants.

A la séance du 2 juin 1569 du Corps de ville, Marcel soutient la demande du roi de 1.200.000 livres tournois, somme énorme pour l'époque. L'assemblée accorde, à condition que cet emprunt ne sera pas forcé. Du reste, la rentrée s'en fit difficilement et il fallut donner des intérêts supplémentaires ; il en coûta désormais au roi 100.000 livres de rentes à payer annuellement.

Toutes ces mesures fiscales semblaient exorbitantes et l'ambassadeur de Toscane, Petrucci en contait le détail à François, le fils du duc Cosme I^{er}, son maître, ajoutant que les 300.000 francs levés par le roi s'étaient grossis de deux cents autres mille francs, grâce à Marcel qui avait su faire

rentrer cette somme provenant de la confiscation des biens de deux huguenots condamnés. Lyon, Toulouse, Rouen et autres grandes villes devaient contribuer à payer le reste de l'armée, tandis que Paris paierait les Suisses¹.

Pendant tout le mois d'août on discuta ces urgentes questions et Marcel eut à batailler pour mettre d'accord les vues d'intérêt général de la régente et les intérêts particuliers de la ville de Paris et des rentiers de l'Hôtel de ville qu'il représentait en tant que conseiller de ville.

En récompense de tant de services et aussi en raison de la confiance qu'il lui inspirait, Catherine de Médicis nomma alors Marcel receveur général de ses finances personnelles avec 3.000 livres de gages, ce qui constituait alors de gros appointements ; et pour marquer encore plus sa faveur elle lui donna pour commis son propre fils Mathieu, encore fort jeune, à qui elle octroya 600 livres de gages².

Marcel se trouvait à cette époque dans une situation tellement en vue que, lors de l'assemblée

1. CANESTRINI, *Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane*, III, p. 594 (Doc. inéd.). Lettre du 27 juillet 1569.

2. Officiers domestiques de la maison de la reine Catherine de Médicis depuis le 1^{er} juillet 1547 jusqu'en 1585. (Lettres de Catherine de Médicis, T. X, p. 526 et 538 [Doc. inédits].)

du 16 août 1570, pour l'élection d'un prévôt des marchands, ce fut son nom qui sortit de l'urne avec une belle majorité¹.

C'était un couronnement de carrière, car le prévôt des marchands était un personnage des plus considérables et bien plus important que notre préfet de la Seine ou notre président du Conseil municipal auxquels il ressemblait par certains côtés : il était le premier magistrat de la bourgeoisie parisienne et le chef de l'administration municipale ; il était chargé de défendre les intérêts et privilèges des bourgeois et commandait la police municipale ; jusqu'à l'ordonnance de novembre 1563 qui créa les tribunaux de commerce, il avait encore des fonctions judiciaires pour les litiges commerciaux ; il répartissait l'impôt de la capitation, fixait le prix des denrées arrivées par eau et avait aussi la police de la navigation. Le prévôt des marchands était en outre chargé de la construction des édifices publics de la ville, des ponts, fontaines et remparts. Il avait un rôle d'apparat : dans les cérémonies et les entrées des souverains, il défilait à cheval sur sa mule caparaçonnée, revêtu de sa robe mi-partie et coiffé de son chaperon. Rien que par cet exposé sommaire ,

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 109, 127, 129, 148, 150, 170, 176.



Prevost des Marchands de Paris

on conçoit l'importance d'une telle magistrature et on ne s'étonnera pas de voir la royauté surveiller de très près l'élection des prévôts des marchands : de si près même que cette élection devait finir par devenir illusoire et de pure forme, tant l'influence royale savait s'y faire sentir.

Les charges municipales (prevôt, échevins, conseillers, procureur, greffier et receveur), gratuites en principe, comportaient cependant pour leurs titulaires des indemnités et frais de bureaux qui leur étaient présentés à la Saint-Remy, à la Toussaint, à Noël, au jour des Rois et à Carême prenant. Ce ne fut que plus tard, le 24 avril 1579, que le Bureau de Ville refondit cette réglementation et leur attribua par an à chacun « une bourse de gectons d'argent valant 11 écus soleil, assavoir : en gectons d'argent, en nombre 50, compris la fason, dix écus soleil et pour la bourse de velours verd, ung escu ; plus à chacun 4 livres de bougie et 2 cierges de cire blanche d'une livre pièce et une torche pesant 2 livres, dont le Prévôt aura le double. » « A chaque ancien prévôt des marchands et échevins, une rame de grand papier, demi-cent de plumes, 2 cierges de cire blanche chacun d'une livre et une torche de cire blanche de 2 livres. » On ne pouvait cumuler les

fonctions municipales avec d'autres fonctions ¹.

Dès que Marcel connut le scrutin qui le nommait à la plus haute des fonctions municipales, il se rendit à l'hôtel d'Anjou, dans la petite rue des Poulies, tout près du Louvre, où se trouvait le roi, pour prêter entre ses mains le serment requis et il entra tout de suite en fonctions, ce qui ne changeait guère ses habitudes, puisque nous l'avons vu, depuis sa retraite de l'échevinage, constamment occupé des affaires de la ville. Dès le 26 août, nous le voyons prendre en mains l'assainissement de la Bièvre, près de Saint-Nicolas-du-Chardonnet ; ce cours d'eau déjà voûté à cette époque, était devenu un cloaque où tous les riverains déversaient leurs ordures en perçant la voûte pour y faire aboutir les latrines et les déchets des boucheries ; la puanteur en était telle que les habitants redoutaient la peste. Marcel signa une ordonnance sévère avec amende et prison en cas de récidive, fit reboucher les voûtes percées et les odeurs cessèrent.

Le 10 septembre, Marcel faisait ses débuts dans son rôle d'apparat à la grande procession prescrite pour ramener le beau temps et où les orfèvres promenèrent la châsse de sainte Geneviève et de

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 190.

saint Marcel. Mais ces sortes de cérémonies n'allaient point sans fatigue, car on partait de l'Hôtel de Ville entre sept et huit heures du matin ; on allait à Notre-Dame chercher l'Évêque et le clergé ; de là on se rendait à Sainte-Geneviève, où l'on prenait la fameuse châsse ; on redescendait à Notre-Dame où l'on entendait une messe solennelle dite par l'Évêque de Paris. Pendant la cérémonie, les deux châsses du grand saint et de la grande sainte, saint Marcel et sainte Geneviève demeuraient au milieu du chœur. Tout autour étaient rangés le roi, la reine-mère, toute la Cour, le Parlement, le Corps de ville, les grands Corps de l'État et une partie des milices ; la messe terminée, on repartait processionnellement pour remonter la châsse de sainte Geneviève au haut de sa montagne, toujours accompagnée de la châsse de saint Marcel, qui seulement ensuite redescendait pour rentrer à Notre-Dame. Alors seulement avait lieu la dislocation du cortège. La Cour, les grands personnages se retiraient et le Corps de ville s'en allait dîner en quelque banquet digne des pompes de la matinée. Ce jour-là, ce fut chez madame Des Moulins, la veuve d'un ancien procureur des causes de la ville, qui demeurait sur le bord de la rivière. Ce ne fut donc que dans

l'après-midi que ces messieurs du Corps de ville purent rentrer chez eux, dépouiller la belle robe mi-partie et jouir d'un repos bien gagné.

Mais comme nous l'avons vu les fonctions de prévôt des marchands étaient multiples et ne se bornaient pas aux demandes d'argent de la Cour ou aux cérémonies. Il y avait toujours dans l'air les ferments de discorde que la question religieuse entretenait sans aucun symptôme d'atténuation. Dans ce mois de septembre 1570, c'était l'application du dernier édit de pacification du mois précédent qui soulevait des difficultés. On sortait en effet d'une des plus âpres périodes des guerres de religion. Les victoires de Jarnac et de Moncontour en mars et octobre 1569 n'avaient pas empêché Coligny de parcourir le Midi de l'Ouest à l'Est, brûlant, pillant et dévastant tout sur son passage, tandis que les huguenots de La Rochelle organisaient avec des succès effrayants la grande flibuste contre toutes les marines catholiques. Le 8 août 1570, Catherine traitait avec eux à Saint-Germain. Pendant les hostilités on avait chassé les huguenots de leurs maisons, on venait de leur promettre de les leur rendre ; mais la solution était souvent inextricable : des huguenots étaient partis volontairement avec des loyers en retard, ces mai-

sons avaient été louées à d'autres occupants de bonne foi et payeurs réguliers ; on ne savait comment s'en tirer. Et Marcel étudie les cas divers, mande les intéressés, essaie de les concilier, va voir le roi, cause avec les gens du Parlement et nous voyons là, pris sur le vif, un échantillon de cette vie du xvi^e siècle où rien ne se passe régulièrement, où la loi ne suffit jamais, où chaque cas est une difficulté et où la vie d'un peuple ne pourra se maintenir que grâce à des trésors de sagesse, d'audace, d'à-propos, de souplesse, de bon sens et souvent d'abnégation et de dévouement qui font l'admiration de ceux qui savent voir combien l'existence était alors moins facile et moins réglée qu'elle ne l'est de nos jours¹.

Et pendant ce temps, les demandes d'argent sans interruption se succédaient avant même que la précédente eût le temps d'être satisfaite², tandis qu'il fallait encore trouver d'autres deniers pour l'entrée solennelle que le roi devait faire dans sa bonne ville de Paris au retour des fêtes de son mariage qui venait de se célébrer en grande pompe le 26 novembre à Mézières.

L'année 1571 commençait au milieu de diffi-

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 189.

2. *Ibid.*, p. 195.

cultés financières inquiétantes. Il fallait à tout prix se débarrasser des troupes étrangères suisses et allemandes, engagées pour la dernière campagne et désormais sans objet depuis la signature de la paix de Saint-Germain. Ces mercenaires refusaient de partir sans leur solde et, en attendant, rançonnaient les campagnes et prétendaient garder les otages, d'après les termes de leur engagement. Le roi demandait qu'une taxe extraordinaire fût levée sur tout le monde, proportionnellement à son revenu : celui qui possédait 6.000 livres de revenu quelconque, ou 60.000 à 80.000 livres de capital devait payer 200 écus ; ceux qui avaient 2.500 livres de rente ou 60.000 livres de capital paieraient 100 écus et ainsi de suite de moins en moins, jusqu'à 20 sols pour les villes et 10 sols tournois pour les villages.

Il y eut à ce propos de grandes assemblées à l'Hôtel de Ville où ce projet fiscal fut étudié. De nombreux et grands personnages y figuraient : le gouverneur de Paris, Montmorency, l'évêque de Paris, le premier président du Parlement, nombre de présidents et conseillers des diverses cours royales siégeaient avec la municipalité, au milieu de laquelle trônait Marcel comme prévôt des marchands. On décida de faire des remon-

trances au roi et que ce serait Marcel qui porterait la parole.

Le Prévôt se mit en route le 8 janvier, escorté d'une imposante députation où figurait Montmorency et vint trouver le roi à Chantilly. Le roi et la reine-mère leur firent bon accueil et répondirent qu'ils ne tenaient pas à une formule plutôt qu'à une autre et qu'on revînt les trouver la semaine suivante à Saint-Germain ¹.

Le 20 février on est encore à batailler contre les demandes de plus en plus pressantes du roi. Maintenant il demande 600.000 livres toujours pour payer les étrangers ; la députation qu'on lui a envoyée n'a pu obtenir de réduction et le 21 février on décide de renvoyer une nouvelle députation pour réitérer les remontrances. Ce fut encore Marcel qui prit la parole pour démontrer l'impossibilité de trouver pareilles sommes dans une population pressurée d'impôts et privée de commerce depuis des années à cause des troubles incessants dans le royaume. La réponse du roi commença par des gémissements sur le malheur des temps, des protestations d'amitié et de dévouement à l'égard de son bon peuple, mais il concluait qu'il n'y avait rien à faire pour se sous-

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 202-205.

traire à cet impôt inévitable et que tout le monde devait payer, sauf le clergé qui, lui, avait déjà payé à part et par anticipation. Il jurait que l'argent n'entrerait pas au trésor mais irait directement aux étrangers¹.

Le 26 février, il y eut à l'Hôtel de Ville une grande assemblée où Marcel vint rapporter les paroles du roi. La ville résista ; elle était vraiment excédée. En 1567 et 1568 on n'avait jamais pu réunir 300.000 livres demandées dans le même but. On était encore plus pauvre aujourd'hui. Tout ce qu'on pouvait faire était d'offrir 200.000 livres. Mais on ne chargeait pas Marcel d'aller tout de suite faire au roi ces nouvelles remontrances, car tout le monde se préparait fiévreusement aux magnificences de l'entrée solennelle du roi qui devait avoir lieu le 6 mars et on espérait que les grands honneurs qu'on allait rendre au jeune souverain ainsi que les cadeaux que la ville allait lui présenter adouciraient peut-être l'âpreté de ses demandes².

1. Reg. Bur. de Ville, VI., 222.

2. *Ibid.*, p. 224-226.

CHAPITRE IV

L'entrée du 6 mars 1571. — Un cortège somptueux. — Toujours les 600.000 livres. — Intervention de Marcel. — Nouveaux emprunts à plus de 8 o/o. — La vie chère en 1571. — Les marchands de bois à l'Hôtel de Ville. — L'entrée modeste du roi de Navarre. — Encore l'emprunt. — Dernières résistances de la ville. — Une lettre à Bellièvre. — Trésorier de la Reine-Mère.

Cette entrée fut retardée jusqu'au mardi 6 mars de l'an 1571. Ce jeune roi de vingt et un ans arriva vers dix heures du matin au prieuré de Saint-Ladre, actuellement prison de Saint-Lazare. Il mit pied à terre, monta sur une estrade où il s'assit sous un dais de velours et le défilé commença.

Défilé interminable !

D'abord on vit s'avancer à pas comptés les ordres mendiants, les Cordeliers, les Carmes, les Augustins, les Jacobins avec leurs têtes rasées et

leurs robes de bure. Après eux venait le clergé de Paris en surplis et groupé par paroisses ; puis venait l'Université avec ses docteurs vêtus de leurs chapes et le recteur dans sa robe d'écarlate, la tête couverte de son chapeau de menu vair, précédé de ses douze bedeaux portant sur l'épaule leurs masses d'argent doré. Après l'Université et après un espace vide défilait le Corps de ville, mais au nombre déjà respectable des élus de toute sorte s'ajoutait la véritable petite armée des milices : c'étaient d'abord 1.800 hommes de pied armés et en bel ordre, avec leurs officiers et leurs enseignes, coiffés de morions gravés et dorés, leurs piquiers armés de corselets et de bourguignotes, leurs fifres et tabourins, marchant sept par sept. Et au brouhaha de tout ce défilé et des rumeurs admiratives de la foule, il fallait ajouter le fracas assourdissant des salves d'arquebuses que les soldats tiraient en passant devant le roi. Après cette infanterie magnifique venaient cent arquebusiers à cheval, marchant trois par trois sur leurs montures encore tout excitées par les salves de l'infanterie ; ils étaient précédés de leurs trompettes qui sonnaient aigrement dans leurs longs instruments ; ils étaient vêtus de leurs hoquetons aux armes du roi et de la ville, avec leurs manches de maille, la

longue arquebuse à l'arçon de la selle et la mèche allumée, et derrière eux le fort détachement des archers et des arbalétriers aussi à cheval.

Toute cette cavalerie était suivie par un groupe d'environ cent cinquante piétons : les menus officiers de la ville, petits fonctionnaires subalternes qui défilaient précédés de deux sergents à cheval et revêtus de robes mi-parties rouges et bleues, couleurs de la ville de Paris.

Après le défilé de cette troupe modeste où l'œil s'était quelque peu reposé, apparut une troupe digne de soulever l'admiration de la foule. C'était la troupe élégante des « Enfants de Paris », fils des principaux et plus riches bourgeois et marchands de la capitale. Ils faisaient assaut d'élégance et de luxe dans leur accoutrement et leur équipage était splendide. Ils étaient vêtus « de casaques à manches pendantes de velours rouge cramoisi si fort chamarrées de passements, cordons et cannetille d'argent qu'il restait peu de vuide. » Sous le casaquin apparaissait un corps de cuirasse couvert de gravures dorées ; leur chapeau était de velours noir avec panaches aux couleurs du roi. En tête de cette troupe somptueuse marchait le capitaine Desprez, précédé lui-même de ses quatre pages portant l'armet et les gantelets. Deux lieutenants

caracolaient pour conduire cette brillante jeunesse : l'un était Mathieu Marcel, conseiller au grand Conseil, le fils aîné de Claude Marcel et l'autre René Dolu, secrétaire du roi et maître de la Chambre aux deniers, son gendre. Les chevaux étaient superbes sous leurs harnachements de velours rouge comme les casaques et les cavaliers animés par l'admiration du populaire et les fanfares de leurs trompettes faisaient faire des courbettes à leurs montures en un désordre plein de bonne grâce et de crânerie.

Lorsque ce tourbillon d'élégance et de passementeries eut disparu au milieu de l'admiration générale, on vit s'avancer des éléments plus rangés et plus sérieux : c'étaient les maîtres des œuvres de charpenterie et de maçonnerie et le capitaine de l'artillerie qui défilèrent aussi à cheval. Enfin parurent huit sergents de ville vêtus de la robe mi-partie. C'était l'annonce d'un personnage important. En effet, au milieu d'un large vide marchait au pas de sa grande mule un homme vêtu « d'une robe mi-partie de velours cramoisi brun et velours tanné, fourrée d'une excellente martre sublime, la saye de satin rouge cramoisi à boutons d'or ». La housse de la mule tout en velours noir frangé d'or traînait à terre et quatre hommes vêtus

de noir et blanc¹ marchaient devant lui, avec les clefs de la ville au bout de bâtons garnis de velours cramoisi.

C'était Claude Marcel, prévôt des marchands.

Et maintenant que nous avons présenté notre personnage, faisons grâce au lecteur de la longue file des corps constitués et autres que nous n'avons pas encore vus défiler. A la fin venait le roi sous le dais de velours pers semé de fleurs de lys d'or, porté successivement par les divers corps de métiers. Et pour finir, après la nombreuse troupe chatoyante de la Cour, l'escorte de cavalerie obligatoire.

Tout ce monde se rendit à Notre-Dame où le roi pénétra avec une partie du cortège, et de là au Palais, où eut lieu la dislocation et dans la salle des merciers le grand banquet présidé par le roi lui-même, avec table spéciale pour les seigneurs, ambassadeurs et chevaliers de l'ordre, une autre table pour le Parlement et une autre pour le Corps de ville, présidée par le Prévôt des marchands².

1. C'étaient les couleurs de Marcel.

2. FÉLIBIEN, *Hist. de Paris*, T. V. (III des Preuves et Pièces), p. 408 et suiv. et Reg. Bur. de Ville, VI, p. 282.

Le lendemain, Marcel à la tête d'une députation de la ville, vint offrir le cadeau de Paris à son jeune souverain : c'était une pièce d'orfèvrerie en argent représentant un char attelé de deux lions et qui contenait Cybèle sous les traits de la Reine-mère, Neptune, Pluton et Junon, sous les traits de Messieurs, frères du roi et de leur sœur Marguerite. En arrière, deux hautes colonnes supportaient le roi à cheval surmonté d'une énorme couronne royale. Aux quatre coins du soubassement étaient quatre statuettes de rois portant tous le même prénom que le roi régnant : Charlemagne, Charles V, Charles VII et Charles VIII.

Marcel s'avança tandis qu'on présentait au roi ce surtout de table : « Sire, dit-il, voici un petit présent que vos bons citoyens de votre bonne ville de Paris vous présentent par moi. Nous savons bien qu'il n'est tel qu'il vous appartient ; mais nous vous supplions en récompense de recevoir nos bonnes volontés et affections que nous vous portons et porterons nous à votre postérité avec l'obéissance qui vous est due. » Le roi répondit qu'il trouvait l'objet très beau et donna ordre de le serrer¹.

Cette cérémonie de l'entrée du roi ne se termina

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 288-289.

même pas encore le lendemain et le 8 mars il fallut encore reconduire en grande pompe à Saint-Denis les corps des saints qu'on avait ramenés à Paris au commencement des troubles par crainte de profanation de la part des huguenots¹.

Mais à peine les beaux habits de gala remis dans les coffres, il fallut bien revenir aux réalités des affaires et la première question qui surgit d'elle-même fut celle des 600.000 livres que demandait le roi, question que toutes les belles cérémonies n'avaient pas fait avancer d'un pas. En assemblée de ville, le 13 mars, on fit une révision serrée des arguments présentés au roi sous forme de remontrances. Marcel prit la parole : au lieu de 600.000 livres, la ville en avait offert 200.000. C'était peut-être un peu insuffisant ; Marcel suggéra d'offrir 300.000 livres, mais qu'alors il faudrait se tenir à ce chiffre et ne point céder davantage. Il fut décidé qu'on ferait ainsi².

Le Prévôt des marchands se rendit donc auprès du roi et exposa les insurmontables difficultés que rencontrait la ville à faire rentrer 600.000 livres. Il fit son offre de 300.000 livres et après un long

1. Reg. Bur. de Ville, 290-291.

2. *Ibid.*, 294-295.

marchandage où il avait su tenir bon, le roi finit par se rendre et par dire qu'il essaierait de se contenter ainsi ¹.

Après cette difficile négociation qui ne faisait qu'accroître l'autorité déjà grande du Prévôt des marchands, il fallut encore s'occuper des préparatifs d'une nouvelle fête, l'entrée de la reine qui devait avoir lieu le 29 mars et réunir un nombre bien considérable de convives, si nous en jugeons par la pantagruélique liste de poissons commandés par le marché passé le 19 mars avec l'entrepreneur chargé de cette fourniture.

Et le 29 mars recommençait presque point pour point la cérémonie célébrée quelques jours avant pour l'entrée du roi ². Mais par une galanterie coûteuse, la municipalité crut devoir changer les magnifiques décorations qui ornaient les carrefours, portes et ponts, afin qu'il n'y eût point de redites. Le cortège lui-même fut quelque peu modifié, notamment par l'adjonction d'une resplendissante et gracieuse troupe des dames de la Cour montées sur des haquenées blanches et accompagnées chacune par son cavalier d'honneur chevauchant à son côté.

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 296.

2. *Ibid.*, p. 305.

Le mois suivant, il fallut encore s'occuper de trouver de l'argent pour le roi, mais cette fois ce n'était plus sous forme d'impôt, mais bien sous forme d'emprunt de 120.000 livres tournois, pour lesquelles le roi s'engageait à payer 10.000 livres tournois de rente. C'était un peu plus que du 8 %, mais par ces temps troublés l'argent était rare et ce taux était assez habituel.

Du reste la vie renchérisait d'une façon inquiétante et nous voyons, au mois de mai de cette année 1571, Marcel et le Corps de ville aux prises avec les marchands de bois de chauffage qui refusent de vendre le bois flotté moins de 4 livres tournois la voie (c'est-à-dire la charretée). On les fait venir, on les semonce, mais ils se défendent : le prix de la vie monte chaque jour, le gros bois vient de loin ; les seigneurs réclament des droits de passage pour le flottage sur les cours d'eau qui traversent leurs terres ; les bûcherons et les charretiers exigent des salaires inconnus jusqu'alors et pourtant la demande excède l'offre ; les taverniers, chandelliers et regrattiers viennent au-devant de la marchandise et font de la surenchère. Et les conseillers de ville, et les échevins et Claude Marcel submergés sous le flot des arguments, des gémissements et des chiffres des marchands de

bois, durent retirer leurs menaces et admettre les nouveaux prix¹.

Au milieu de ces préoccupations, des réclamations du roi qui pressait la levée des 300.000 livres et demandait des sanctions pour les retardataires, des préparatifs pour la fête du feu de la Saint-Jean dont nous avons parlé en débutant, on atteignit le mois de juillet qui commença aussi par une cérémonie de réception, moins solennelle toutefois que les entrées des deux souverains. C'était bien une entrée de roi, mais du roi de Navarre, dont on plaisantait presque le titre. Il était certes un bien petit personnage en tant que roi, mais il était fort important parce qu'on le savait appelé à devenir le chef du parti huguenot. Marcel, qui s'était porté au-devant de lui avec les échevins à cheval, le 8 juillet, le rencontra au milieu du faubourg Saint-Jacques entouré du prince de Condé, de l'amiral de Coligny, de La Rochefoucauld, de M. de Beauvais et de plusieurs autres seigneurs. Toute cette troupe était en deuil, car la mère du roi de Navarre, Jeanne d'Albret, venait de mourir un mois avant, alors qu'elle était venue pour négocier le mariage de son fils avec la belle Marguerite, la sœur du roi. Marcel dit quelques mots

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 320-321.

protocolaires et s'en revenait avec la troupe huguénote lorsqu'il se heurta au cortège des frères du roi, du duc de Guise et des maréchaux de France. Ce fut dans la rue étroite une telle cohue de chevaux que Marcel fut blessé à la jambe et dut se réfugier dans une cour avec ses échevins¹.

Le 12 août, voici encore une nouvelle demande d'argent du roi : il lui faudrait 300.000 livres et il offre 25.000 livres de rente à prendre chaque année en quatre termes sur le receveur du droit d'entrée des épices et drogueries en la ville de Marseille².

Et c'est ainsi que la préoccupation fiscale domine toutes les autres et revient avec une insistance et une fréquence qui déconcerteraient si l'on ne remarquait qu'il n'y avait point alors de corps délibérant pour voter le budget et que le roi était obligé de demander l'argent nécessaire à l'État, au fur et à mesure des besoins. Sans doute, l'État disposait de ressources à peu près fixes que les fermes fournissaient au trésor ; la gabelle, la taille, les aides devenues permanentes, divers impôts indirects dont on pouvait évaluer les revenus avec une certaine approximation permettaient à la cou-

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 469.

2. *Ibid.*, p. 355.

ronne d'établir un budget qui aurait pu suffire si la vie nationale se fût déroulée sans secousses et sans troubles, mais la période où vécut Marcel fut précisément une des plus heurtées et des plus fertiles en surprises de toutes sortes de notre histoire. A aucune époque, le roi ne fut appelé à faire face à des dangers aussi fréquents et aussi inattendus ; d'où un développement exagéré des budgets extraordinaires. Pendant cette interminable période des guerres de religion, chaque prise d'armes des huguenots nécessite de soudaines levées de troupes et, si à ces causes auxquelles le roi ne peut rien nous ajoutons les prodigalités de Henri III, on comprendra que la désastreuse pratique des emprunts, qui engagent l'avenir sans jamais prévoir un mode de restitution, était le seul moyen, avec la multiplication des ventes d'offices, pour faire face tant bien que mal aux situations les plus embarrassées.

Tout l'été de 1571, il ne va être question que d'argent. Le 10 septembre, le Corps de ville revient sur son offre de 300.000 livres et dit que, décidément, il ne peut en donner que 200.000. Le 22, le roi répond par un flot de bonnes paroles mais il finit par conclure qu'il faut payer sous peine d'amende du quadruple. Et le 21 novembre, le

Corps de ville décide de renvoyer Marcel au roi une troisième fois pour le supplier de se contenter de 200.000 livres. Le 10 décembre on lit à l'Hôtel de Ville la lettre de Charles IX qui, au lieu de répondre, demande encore de l'argent, mais sous une autre forme d'emprunt gagé sur la gabelle du sel remontant le Rhône et la Saône ¹. Et nous demeurons étonnés de constater que, devant ces irritantes questions d'argent, personne ne s'impatiente : le roi insiste, la ville refuse et chacun continue dans son attitude, jusqu'à ce qu'une solution intervienne, dictée par les nécessités du moment. Du reste, Marcel s'y emploie de toute son activité et dans une lettre qu'il écrivait le 13 septembre 1571 à Bellièvre, conseiller du roi au Conseil privé et particulièrement chargé des questions financières, nous voyons combien il avait l'œil sur tout ; il donne des nouvelles de la levée des 500.000 livres sur le clergé pour les Suisses ; puis il parle de la rentrée des 360.000 livres que l'Hôtel de Ville lève aussi sur le clergé. L'impôt du dixième commence aussi à rentrer. On attend de l'argent de Lyon ; 75.000 livres de Toulouse ; on attend encore des rentrées de deniers d'Auvergne et de Bourgogne. Il calme l'impatience des

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 369, 394, 398.

Suisses en écrivant à leur agent, M. Grangeron. Et notre Prévôt des marchands fait des pronostics optimistes qui vont réjouir M. de Bellièvre et par contre-coup Sa Majesté¹.

Ce fut alors que de plus en plus satisfaite de lui la reine-mère éleva Marcel de son titre de Receveur général de ses finances privées à celui de Trésorier de sa maison. En même temps elle portait à 1.800 livres les gages du jeune Mathieu Marcel en lui adjoignant comme fonctions la dépense de son argenterie et de ses écuries².

1. Bibl. Nat., Mss. Fr. 15901, fol. 296.

2. Officiers domestiques de la maison de la reine Catherine de Médicis. (Lettres de Catherine de Médicis), T. X, p. 526 et 538. (Doc. inédits.)

CHAPITRE V

L'affaire de la Croix de Gastine. — Les réclamations de M. de Coligny. — Les héritiers de Gastine. — Ordres du roi et inquiétude des autorités. — Les sermons de M. Vigor. — Agitation populaire. — Prodromes inquiétants. — Timidité du roi. — Échauffourées. — La journée du dimanche 9 décembre 1571. — Violences et pillages. — Efforts impuissants de Marcel. — Les faux-fuyants du Corps de ville, du Parlement et du Gouverneur de Paris. — Colère du Roi. — Il faut agir. — Lettre du Roi. — La nuit du 19 décembre. — Le réveil des Parisiens. — Marcel menacé dans sa maison. — Rondes et arrestations. — Les félicitations et l'énergie de M. de Montmorency. — Épilogue fiscal : 50.000 livres de remise à la ville.

Tandis que Marcel était plongé dans ses calculs et dans le pointage méticuleux de ses états de paiements, un orage d'une autre nature se formait sur sa tête et devait éclater peu de temps après dans le ciel parisien sous forme d'émotions populaires et même de séditions où le sang allait couler.

Depuis les derniers édits de pacification ¹, Coli-

1. La paix de Saint-Germain-en-Laye du 8 août 1570.

gny était revenu à la Cour. Après une première entrevue où l'amiral et le roi avaient commencé par pâlir en se trouvant face à face, les relations s'étaient vite améliorées, si bien que, peu de temps après, le chef huguenot et Charles IX étaient dans les meilleurs termes. Coligny semble avoir fait véritablement effort pour maintenir cet heureux état de concorde, mais la reine-mère et lui préconisaient des moyens bien différents. La grande idée du huguenot c'était la guerre étrangère contre Philippe II qui réunirait dans un seul enthousiasme catholiques et protestants. Le but immédiat était la conquête des Flandres. La reine-mère, au contraire, était la plus pacifique des femmes et tremblait de peur à l'idée seule d'une prise d'armes. Le jeune Charles IX inclinait du côté de Coligny, le traitait avec faveur et cherchait à ne lui rien refuser. Ce fut au milieu de ces projets belliqueux dont les mesures fiscales ci-dessus mentionnées étaient le corollaire naturel, que se produisit le petit incident qui devait faire éclater l'orage.

Un des articles du dernier édit de pacification spécifiait que les biens confisqués aux huguenots leur seraient rendus et que les marques infamantes des condamnations encourues par eux seraient

supprimées. Or, en juin 1569, alors que les troubles battaient leur plein, Philippe Gastine, honorable et riche marchand drapier huguenot, avait convoqué chez lui son frère Richard et son beau-frère, Nicolas Croquet, ainsi que quelques amis pour célébrer en secret la Cène dans sa maison dite des Cinq croix blanches, sise rue Saint-Denis, au coin de la rue de l'Aiguillerie¹. L'exercice du culte protestant était alors interdit. Gastine fut dénoncé et le populaire, peu tendre à cette époque pour les huguenots, cerna sa maison, se saisit de sa personne ainsi que de son frère et de son beau-frère et les livra à la justice. En autre temps, l'affaire eût passé inaperçue, mais on était entre la bataille de Jarnac et celle de Moncontour, en ce temps où, de l'aveu même de d'Aubigné, les réformés se conduisirent « en diables encharnés ». Il n'en fallait pas tant pour provoquer des représailles à Paris. Il y eut beaucoup de bruit au sujet de l'arrestation de Gastine et des siens, si bien qu'on voulut faire un exemple. Le 30 juin, les trois malheureux passaient en jugement, étaient condamnés à mort et pendus le jour même. L'arrêt portait en outre que la maison de Gastine serait

1. Cette petite rue existe encore ; elle a pris le nom de la rue des Lombards dont elle est la prolongation.

rasée et que sur son emplacement serait élevée une pyramide surmontée d'une croix avec une plaque de cuivre et une inscription en lettres d'or relatant en vers latins le nom des coupables, leur crime, leur condamnation et la date de leur exécution. On prétendit que l'auteur de l'inscription était Étienne Jodelle et qu'il s'était gaussé tant des huguenots que des catholiques en donnant à ses vers une forme si confuse et si ridicule qu'on avait peine à en saisir le sens ¹,

Quand deux ans plus tard, en 1571, les huguenots virent leur grand chef Coligny si bien en cour, ils reprirent courage et les héritiers des malheureux Gastine vinrent trouver l'amiral pour tâcher d'obtenir par sa protection la restitution du terrain et l'enlèvement de la pyramide, conformément à l'article 32 du dernier édit de pacification.

L'amiral présenta la requête à Charles IX qui, de prime abord, ne fit aucune objection. Mais, dès qu'on en parla au Conseil, il en alla tout autrement ; des difficultés surgirent, des craintes se manifestèrent et l'affaire dut être examinée à nouveau.

1. Voir à ce sujet dans le Bulletin de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France, 2^e livraison de 1877, p. 53, un article de J. Romain Boulenger.

On était au commencement de septembre. L'ordre royal fut pourtant transmis à l'Hôtel de Ville. Messieurs de la ville répondirent que ce n'était pas eux qui avaient fait élever la pyramide, qu'ils n'avaient donc pas à la faire enlever : c'était l'affaire du Parlement. Messieurs de la cour répliquèrent que leurs jugements étaient bons et qu'ils ne se rétracteraient point. Alors l'ordre fut transmis au Prévôt de Paris ; mais ce haut magistrat se déroba à son tour sous prétexte qu'il n'avait point rendu de jugement pour faire élever le monument expiatoire, qu'il n'avait pas la prétention d'être au-dessus de la cour du Parlement. C'était donc à ceux qui avaient prescrit l'érection de la pyramide à en ordonner la démolition.

Nous voici donc fixés sur le courage des fonctionnaires parisiens de l'an 1571. Tous avaient peur de se fourvoyer dans une affaire qui s'annonçait grosse de conséquences, car, aux premiers mots qui avaient transpiré de cette décision, le populaire et les prédicateurs s'étaient montrés nerveux et violents.

La municipalité envoya une députation au roi pour lui faire des remontrances à ce sujet et l'instruire de l'agitation qui se manifestait. Charles IX troublé, ennuyé de cette histoire, ne voulant pour-

tant pas se dédire des promesses faites à Coligny, prit un moyen terme et décida que la pyramide ne serait pas détruite, mais seulement déplacée et transportée au cimetière des Saints-Innocents.

Et le temps passait et la Croix de Gastine était toujours debout. On commença tout de même les travaux en entamant les fondations dans le cimetière. Mais à peine les pioches avaient-elles écorché le sol que des inconnus reprochèrent aux ouvriers de faire un travail impie et ajoutèrent des menaces sur un ton si décidé que les ouvriers prirent peur, laissèrent là le travail et s'en allèrent.

On était ainsi arrivé au mois de décembre. Dès le premier dimanche de l'Avent un prêtre nommé Vigor montait en chaire à Notre-Dame et commentait l'ordre d'enlèvement de la Croix de Gastine : si le peuple voulait s'y opposer ce n'était que par zèle envers Dieu. Le peuple n'avait pas murmuré quand on avait dépendu Coligny pendu en effigie ; il n'était donc point séditieux ! Du reste, on ne doit point accorder de créance à une lettre du roi, si elle n'est munie de son sceau ; et lors même qu'elle aurait été écrite par le roi, on sait bien que ce n'avait été que par importunité qu'on l'avait obtenue de lui.

Et le sermon continuait sur ce ton.

M. Vigor fut déféré au Parlement qui lui administra une verte semonce et le fit admonester par M. de Dreux, grand vicaire de l'Évêque de Paris. Mais M. Vigor ne semble pas avoir été bien troublé par ces mercuriales. Il se défendit avec des arguments ridicules et ne changea guère son attitude. Messieurs les curés de la Ligue faisaient leurs exercices préparatoires ; nous dirions aujourd'hui qu'ils s'entraînaient.

L'Université et le Chapitre avaient reçu l'ordre de tenir dans le calme les étudiants et le clergé. Ne sachant comment y parvenir, ils envoyèrent des délégations au roi pour obtenir la révocation de l'ordre qu'ils craignaient tant d'avoir à exécuter ; mais ils étaient revenus sans succès. Cependant ils avaient eu la satisfaction de constater que le roi avait paru troublé par leurs arguments ; sa fermeté était ébranlée ; il avait presque fait des excuses et avouait être souvent obligé d'agir contre sa conscience ; il était parfois déterminé, disait-il, par des causes qu'il ne pouvait proclamer et il suppliait les prédicateurs de ne pas prendre mauvaise opinion de lui. Du reste, ajoutait Charles IX, il avait défendu de donner un seul office dans l'Université à un huguenot.

La première chose que M. Vigor avait faite

avait été naturellement de conter tout cela en chaire et par le menu à ses ouailles.

Le résultat de ces excitations fut que le 8 décembre, le populaire rompit les portes du cimetière des Innocents, les enleva et les jeta, avec de grosses pierres par-dessus, dans les fondations préparées pour y transporter la fameuse pyramide. En même temps, comme une arrestation avait été opérée, le peuple arracha le prisonnier des mains du guet et le délivra.

En présence de faits aussi graves, la ville convoqua trois compagnies ordinaires en armes et à cheval ; elle écrivit aussi d'urgence au roi, à la reine-mère et au maréchal de Montmorency, gouverneur de Paris. En même temps, commandement était fait aux prédicateurs d'admonester le peuple et de l'induire au calme et à l'obéissance. Marcel fit préparer des logis pour 100 hommes à cheval « depuis la rue des Prêcheurs jusqu'au devant Saint-Sauveur ; pareils mandements pour le quartier des Halles, rue de la Tabletterie, rue Trousse-vache et rue Saint-Denis ». En outre, il recommandait de tenir les enfants, les serviteurs et les familles au logis, et aux bourgeois de se tenir prêts et en armes.

Le dimanche 9 décembre, Marcel et les éche-

vins siégèrent en permanence à l'Hôtel de Ville. Les choses prenaient mauvaise tournure : la populace, de plus en plus excitée, avait attaqué le guet qui gardait le cimetière des Saints-Innocents, et ce avec une telle furie que les archers sous une pluie de pierres avaient dû « quitter la place », nous dit le rapport officiel ; mais « Le Journal d'un curé ligueur », moins mesuré dans ses termes et peut-être plus près de la vérité, nous dit que le guet dut se sauver et se cacher dans des églises où les hommes quittèrent armes, cuirasses et morions, afin de se déguiser et de sortir en passant inaperçus. Après cet exploit, vers cinq heures de l'après-midi, une bande se dirigea vers la maison d'un huguenot nommé Mercier, sise sur le Pont Notre-Dame et dénommée le « Marteau d'Or ». On força la porte et on se mit à piller. La dame de céans, seule pour l'heure et toute éperdue, envoya quérir du secours. Presque en même temps que Marcel recevait la nouvelle de cette émotion, il apprenait aussi que le quartenier Mathurin de Beausse était assiégé dans sa maison.

Le lieutenant Tanchou monta à cheval, prit trois hommes avec lui et se rendit au Pont Notre-Dame ; deux hommes mirent pied à terre et pénétrèrent dans la maison où ils réussirent à arrêter

deux pillards, mais tandis qu'on les menait au Châtelet, la foule les délivra et il fut impossible de les reprendre ; une troupe de renfort arriva à la rescousse ; on dégagea le pont et ses abords mais on ne réussit à saisir personne. On se demande du reste si cette troupe d'honnêtes bourgeois miliciens avait bien envie d'engager pour tout de bon la lutte avec cette tourbe du quartier des Halles prête à toutes les violences et cent fois supérieure en nombre à ces quelques hommes armés. Bientôt arrivait la nouvelle du pillage de la maison Lassault, rue Saint-Germain-l'Auxerois et de la maison de Thibault-Cressé appartenant à l'une des familles les plus honorablement connues de la municipalité parisienne.

Marcel donnait des ordres, faisait ce qu'il pouvait, mais c'était bien peu de chose si nous en jugeons par le registre des délibérations du Bureau de Ville : nous voyons qu'il avait mis six arquebusiers à crocs dans le Petit Châtelet, qu'il voulait en faire autant au Pont Saint-Michel, mais qu'il avait lui-même jugé, d'accord avec le Parlement, que c'était absolument insuffisant en présence d'une pareille fermentation du populaire.

En conséquence, le Prévôt des marchands pressa encore la convocation des milices pour neuf heures

du soir. On tint une courte séance où on décida d'aviser le Parlement ; puis les conseillers de ville se retirèrent ; mais le Prévôt des marchands avec deux ou trois échevins passèrent la nuit à l'Hôtel de Ville. A une heure avancée, Marcel, un échevin et vingt-cinq à trente arbalétriers ou arquebusiers montèrent à cheval et firent une ronde en ville. Tout était calme ; il faisait froid, le temps était mauvais ; les Parisiens étaient restés chez eux ; on permit aux hommes de ronde d'en faire autant. Il fallait bien récompenser ainsi le courage de ceux qui étaient venus, car ils n'étaient pas nombreux ; la plupart des archers convoqués étaient demeurés au logis. Il fallut pour arrêter ces défaillances, un ordre signé du Prévôt des marchands et des échevins menaçant les manquants de la confiscation et d'être traités en rebelles.

Tout le monde en effet continuait d'avoir peur ; et il n'y avait pas que les humbles archers. Nous avons vu que le dimanche soir, le Corps de ville avait derechef fait appel au Parlement ; il ne faut pas se dissimuler que le corps de ville en agissant ainsi cherchait à rejeter sur cette cour les responsabilités des graves mesures à prendre. Au reçu de cette communication, le Parlement fit exacte-

ment la même chose que le Corps de ville et il écrivit une lettre à Monsieur le Gouverneur de Paris, le maréchal de Montmorency alors au Bourget ; celui-ci annonça qu'il arrivait avec des forces suffisantes, mais il n'arriva pas. Il comprenait sans doute que le Parlement cherchait à lui laisser l'impopularité et le danger des mesures répressives.

Le lendemain, lundi 10 décembre, le cimetière Saint-Jean, derrière l'Hôtel de Ville, la rue Saint-Anthoine, la rue de la Mortellerie, étaient occupés militairement et discrètement, dans l'intérieur des maisons ou des cours. Les troupes y demeurèrent jusqu'au lendemain mardi à midi ¹.

Dans la journée, Marcel reçut une lettre du roi. Elle était attendue avec impatience. A sa lecture les visages s'allongèrent : Charles IX était indigné que la pyramide ne fût pas encore abattue et transportée ; ces tergiversations, cette pusillanimité des autorités lui faisaient perdre patience et il annonçait qu'il allait retirer sa charge au Prévôt de Paris. Ce dernier, de concert avec le Prévôt des marchands et le Chevalier du guet décidèrent alors d'agir le soir même. Toutefois, au dernier

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 411 (lettre de la ville au roi et à M. Pinart).

moment, ils résolurent d'aller encore prendre l'avis du Parlement. Ce corps se récria et dit qu'avant d'entrer dans les voies de la violence il fallait que le roi sût les derniers événements de la veille qu'il ignorait. On fit donc monter à cheval le Chevalier du guet et on le fit partir en poste pour Amboise où se trouvait le roi, pour le mettre au courant de la situation et lui demander en tout cas d'écrire au recteur de l'Université, afin qu'il contînt les écoliers dont la turbulence était un dangereux élément de désordre¹.

Et on attendit.

Et la translation de la pyramide se trouva de nouveau ajournée.

Les 13, 14 et 15 décembre, il ne se passa rien de grave ; à l'Hôtel de Ville on écrivit au roi pour le tenir au courant : on ne trouvait pas de chef à cette sédition qui s'avérait bien comme un sursaut spontané de l'opinion populaire. Quant aux pillages, il semblait bien que les victimes enflaient leurs pertes pour chercher à en tirer bénéfice ; et puis ces bourgeois, vertement tancés par le roi, cherchaient à s'excuser ; ils se prétendaient eux-mêmes victimes de calomnies auprès du souverain ; et pour plaider en leur faveur, ils avaient

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 414.

expédié en cour Marcel leur meilleur et leur éternel avocat¹.

Le 13, était arrivé encore une lettre du maréchal de Montmorency qui s'était avancé jusqu'à l'Isle-Adam, mais s'était arrêté là. Sa lettre contenait beaucoup de bonnes et belles paroles, mais c'était tout².

On avait de très vives inquiétudes pour le dimanche suivant, 16 décembre. Tous les ouvriers des corps de métiers, libres ce jour-là, constituaient un danger dont le dimanche précédent avait fait sentir l'importance. On prit beaucoup de mesures ; on mit le gros des forces réunies à l'Hôtel de Ville, une autre force importante au quartier de l'Université. On avait vertement sermonné les prédicateurs dangereux : le calme fut maintenu et le soir on put envoyer au roi un nouveau rapport avec de meilleures nouvelles.

Cette épître se croisa avec une autre lettre qui arrivait, portée par le Chevalier du guet que nous avons vu se mettre en route le lundi précédent et qui revenait sa mission accomplie. Il n'avait pas réussi ; la lettre du roi était celle d'un homme exaspéré : c'est parce qu'on avait trop tergiversé

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 416-417.

2. *Ibid.*, 418.

au lieu d'agir, que les émotions de samedi et de dimanche s'étaient produites. Le roi constatait qu'on avait « continué à mépriser ses commandements » et il ajoutait sur un ton de menace que si on n'obéit pas incontinent, il « fera congnoistre que n'eustes jamais roy qui soyt mieulx faict obeyr que je feray... ¹ »

Presque en même temps arrivait une autre lettre, celle-là adressée personnellement à Marcel. Elle était un peu moins violente, mais tout aussi aigre... « Je ne sé à qui m'en prendre, dit le roi, sinon à ceux qui ont l'otorité sur les otes come ie la vous é donée. Il semble que chacun oiourduy quant ie fais quelque commandement doive consulter s'il me doit obéir ou non, cherche autres seuretés que de moi et creigne de desplère à un tas de factieus... » Et il terminait en lui disant qu'il ne voulait pas le voir avant que la translation de la pyramide fût chose faite, qu'il réitérait l'ordre d'y procéder immédiatement et qu'il entendait ne pas se voir « méprisé et ses commandemens insi contemnés à l'exemple du roi Charles sixiesme ² ».

Le chevalier du guet avait été chargé de de-

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 421-422.

2. Bibl. Nat., Mss. Collect. Dupuy, 775, fol. 26.

mander oralement au roi un ajournement indéfini pour l'enlèvement de cette pyramide que personne n'osait toucher. Sa motion reçut un accueil tel qu'il en demeura interdit. La colère du roi redoubla et en fait d'atténuation, le Chevalier du guet reçut l'ordre de faire pendre le jour même les mutins avec un écriteau en grosses lettres portant le mot « séditieux ».

Peu de temps après arrivèrent des lettres confirmatives de la reine-mère et du duc d'Anjou. En même temps, le roi donnait l'ordre de faire marcher sur Paris une enseigne des bandes de M. de Strozzi.

Il n'y avait plus à répliquer : il ne restait qu'à obéir ; le Parlement et la municipalité se décidèrent à agir¹. De remise en remise, on était arrivé au 19 décembre et le premier ordre d'enlèvement de la pyramide remontait au commencement de septembre. Il fallait se faire pardonner un pareil retard.

Marcel et les quatre échevins réunis à l'Hôtel de Ville mandèrent les capitaines des arbalestriers et pistoliers pour neuf heures du soir ; pareil ordre fut expédié aux capitaines des arquebusiers et archers de la ville. A dix heures, tout le monde

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 421-422.

était à son poste. Il faisait un temps abominable ; le ciel roulait de gros nuages et le vent soufflant en rafales violentes fouettait les visages d'une pluie abondante et glacée. On passa en silence la revue des troupes rangées au pied de l'Hôtel de Ville et qui recevaient stoïquement sur leurs vêtements transpercés ce déluge nocturne. On envoya un fort détachement garder le Pont Saint-Michel et le Petit Pont, ceci en prévision de l'intervention possible des étudiants du quartier des Écoles. M. de L'Escalopier, l'un des échevins, prit avec lui la plus grande partie des troupes tant à pied qu'à cheval et les conduisit au Châtelet. Là on trouva M. le Prévôt de Paris qui prit le commandement et marcha droit à la Croix de Gastine, c'est-à-dire exactement devant le numéro 29 actuel de la rue Saint-Denis. Les deux points de départ et d'arrivée n'ayant point changé, on peut se rendre compte de la distance ; quelques minutes de marche, même retardée par l'étroitesse des petites rues tortueuses qui ont disparu depuis. Tous ces préparatifs, la transmission des ordres, les explications données aux chefs de détachement avaient pris du temps, bref on n'arriva guère devant la Croix de Gastine avant minuit. M. le Prévôt de Paris était plein de zèle ; il avait encore en mé-

moire la phrase du roi annonçant sa prochaine révocation : il disposa ses troupes rapidement pour isoler le chantier et donna l'ordre de commencer à l'équipe d'ouvriers qui attendait à pied d'œuvre.

Ce ne fut pas long. Les maçons attaquèrent le monument par le haut avec pioches, leviers et plans inclinés. Ils travaillèrent avec ardeur. Tout les y conviait : le vent, la pluie, le froid, le cloaque où ils s'embourbaient après un moment de piétinement en troupe et aussi la peur de voir survenir quelque bande de séditieux catholiques menés par quelque prédicateur exaspéré.

Pendant ce temps, Claude Marcel était demeuré à l'Hôtel de Ville avec d'autres troupes de milice pour se porter au besoin sur un point menacé. Heureusement, tout se passa avec calme. Les Parisiens ne surent pas ce qui s'exécutait. Chaudement renfermés en leurs logis ils n'entendirent aucun bruit, sauf l'ouragan qui faisait rage et ronflait dans les cheminées. A trois heures du matin tout était terminé. Les ouvriers se retirèrent prestement et la plupart des troupes se dispersèrent bientôt.

Il semble que la municipalité avait eu de grandes appréhensions. Jean de La Fosse¹ s'ex-

1. *Journal d'un curé ligueur*, p. 137.

prime ainsi : « Eussiez dit que le temps déplorait la calamité, car auparavant le temps était serein et il se leva un vent fort violent avec pluie grande. »

A cinq heures du matin, Marcel était toujours à l'Hôtel de Ville. Il vit arriver le Chevalier du guet avec quelques hommes seulement qui lui restaient ; les autres, devant le calme qui n'avait cessé de régner, étaient rentrés se coucher et se sécher, étant de service depuis la veille, neuf heures du soir. A tout hasard on fixa un nouveau rendez-vous pour huit heures du matin aux archers, arbalétriers et arquebusiers qui devaient prendre position avec leurs capitaines rue de la Huchette, place Baudoyer, rue Saint-Anthoine, porte du Temple et à l'hôtel de Bourgogne qu'on ouvrirait à cet effet.

Au réveil, au moment où les Parisiens sortent de chez eux, la nouvelle courut comme une traînée de poudre : la Croix de Gastine était abattue !

Entre six et sept heures du matin arriva à l'Hôtel de Ville, M. Leclerc, échevin, avec le receveur de la ville qui donna l'ordre de faire préparer les canonniers pour la défense de l'Hôtel de Ville ; des bandes surexcitées ayant appris l'événement de la nuit accouraient pour attaquer

la municipalité qu'elles rendaient responsable de l'enlèvement sacrilège. Justement Marcel, devant le calme persistant jusque-là, venait de se retirer chez lui, dans sa maison du Pont-au-Change, pour y prendre quelque repos.

Depuis une dizaine de jours, devant l'émotion croissante du populaire, on avait envoyé à l'Hôtel de Ville six arquebuses à crocs et six canonniers ; on en avait envoyé autant au Petit Châtelet. Comme on faisait préparer cette petite artillerie, arriva une autre nouvelle : le peuple se portait en foule vers la maison de Marcel, sur le Pont-au-Change, pour l'y assiéger. Effrayés pour le Prévôt des marchands, Leclerc et le receveur de la ville décidèrent d'envoyer en hâte un homme qui gagna la Seine, monta en bateau, accosta par derrière la maison du Prévôt et lui proposa de fuir avec lui dans son bateau. Marcel refusa cette solution peu héroïque, s'arma de nouveau et sortit avec quelques amis et le chevalier du guet, accompagné de 15 ou 16 hommes au plus, soldats ou de ses propres domestiques. Ils traversèrent le Pont-au-Change, allèrent au Châtelet et rue Saint-Denis où un commencement d'incendie avait été allumé dans ce qui demeurait des ruines de la maison de Gastine. Edme Pération, bourgeois de Paris, dont

la maison était contiguë, demandait du secours pour éviter l'incendie de sa propre maison. On fit le nécessaire, puis on apprit que le peuple se portait vers l'Hôtel de Ville pour y commettre des violences. Marcel retourna alors vers l'Hôtel de Ville avec sa troupe qui grossissait d'heure en heure par les bourgeois qui s'y joignaient bénévolement ; d'autres soldats, avertis par le tumulte, arrivèrent de différents côtés ; on les arma et avec cette bonne petite troupe bien augmentée maintenant, Marcel et les siens partirent pour le Pont Notre-Dame où les mutins avaient, disait-on, allumé un incendie.

Comme ils se mettaient en route, ils rencontrèrent MM. Masperrault, conseiller et maître des requêtes ordinaires du roi, et Bernard de Fortia, conseiller au Parlement, qui abordèrent M. le Prévôt des marchands : ils lui étaient envoyés par le Parlement pour se mettre à sa disposition et lui servir de conseil. M. le Prévôt des marchands se confondit en remerciements, mais laissa entendre que l'heure des conseils était passée, qu'il fallait agir et qu'il n'avait point d'incertitude sur la conduite à tenir. Et l'on sent dans cette réponse, cependant courtoise, comme une nuance d'agacement de ce pouvoir pourtant bourgeois contre ce

Parlement qui se mêlait déjà de tant de choses qui ne le regardaient pas. MM. Masperrault et de Fortia acceptèrent de bonne grâce la réponse du Prévôt des marchands et, comme tous deux étaient ainsi que lui à cheval, ils se mirent à ses côtés et prirent avec lui la tête de la petite colonne ; derrière eux, à pied, marchait le Chevalier du guet à la tête de ses hommes dès lors assez nombreux.

Dans la rue de la Vannerie qu'il fallait prendre, après avoir traversé la place de Grève, pour atteindre le Pont Notre-Dame, (non loin de l'emplacement occupé actuellement par l'avenue Victoria) ils rencontrèrent M. le Prévôt de Paris et le lieutenant Tanchou suivi d'une vingtaine de chevaux ; les deux troupes se joignirent et gagnèrent ensemble le Pont Notre-Dame d'ailleurs tout près.

En débouchant de la rue de la Vannerie, Marcel et sa troupe aperçurent deux grands feux sur la chaussée du pont, l'un devant la maison du « Marteau d'Or », dont nous avons déjà parlé et l'autre devant la maison de « La Perle », la trente-deuxième du pont, alors louée à Nicolas Dalencourt, huguenot également. Des mutins qui n'étaient pourtant pas tous des voleurs, pénétrés dans ces deux maisons, les mettaient à sac et,

n'osant ou ne voulant voler, avaient allumé des feux et y jetaient des meubles. Les hommes de Marcel eurent vite fait d'écarter et d'éteindre les feux. Le peuple s'enfuit.

Marcel courut ensuite rue de la Calandre où on signalait quelques désordres et revint bien vite au Pont Notre-Dame où l'on trouva trois coquins occupés à voler à l'intérieur du « Marteau d'Or » où ils se croyaient tranquilles. On les arrêta, on les jugea séance tenante, et on les condamna au fouet, ce qui fut exécuté incontinent. Il fallut encore courir rue de la Vieille-Monnoye, chez le commissaire Beautemps où les bandes avaient fait quelque ravage et puis on mena pendre par les aisselles, en place de Grève, un émeutier plus maladroit que les autres, qui s'était laissé surprendre en train de voler des pots de beurre. Le malheureux eut une belle peur, car on l'avait tout d'abord condamné à être pendu et étranglé pour tout de bon ; de sorte que, si pénible que fût la pendaison par les aisselles, il lui accorda encore la préférence sur l'autre.

Et pendant que toutes ces rondes et bien d'autres encore occupaient les diverses autorités municipales, des ordres partaient de l'Hôtel de Ville, adressés à Guillaume Guillain, maître des œuvres,

pour le transport des démolitions de la pyramide au cimetière des Saints-Innocents. On arrivait à la fin de la journée ; elle avait été bien remplie. On songea alors à rédiger une lettre au roi pour l'instruire de ce qui s'était passé et dès qu'elle fut écrite, le courrier partit pour Blois où se trouvait alors Sa Majesté. On en écrivit une aussi au gouverneur de Paris, M. le maréchal de Montmorency, alors au Bourget, et M. de Cressé, échevin dut la lui porter, car malgré ses annonces d'arrivée, M. de Montmorency n'avait pas paru. M. le Gouverneur voulut bien répondre à cette lettre et approuver tout ce qui avait été fait ; il ajouta même quelques conseils énergiques, comme de pendre sur-le-champ « quelques-uns des plus huppés, autrement que ce serait toujours à recommencer ».

Au reçu de la lettre écrite par la municipalité, le roi manifesta sa satisfaction. Le 23 décembre, surlendemain des dernières agitations, on recevait à l'Hôtel de Ville une lettre de lui félicitant la ville des mesures prises et des résultats obtenus ; mais si tout est calme maintenant, ajoutait Charles IX, évitez d'armer inutilement les citoyens même bons, « car il n'est pas de petite importance de reprendre part aux armes... »

Comme on voulait l'apaisement, on affecta de ne plus parler de l'événement et on fit interdire un libelle de René Benoit, docteur en théologie, sur le fait de la Croix de Gastine, et comme l'imprimé avait été répandu sans permission, l'imprimeur fut mis en prison.

Alors, enfin, Marcel et ses collègues purent trouver le temps de se reposer, après les nuits sur pied et les angoisses au milieu de la foule furieuse. Mais ce ne fut pas pour longtemps, car le 5 janvier suivant (1572), Marcel et l'échevin Cressé remontaient à cheval pour aller en cour retrouver le roi et lui narrer par le menu ce qui s'était passé. Le 11 janvier on liquidait les suites des troubles et Marcel donnait ordre au maître des œuvres de réparer les deux maisons du « Marteau d'Or » et de « La Perle », saccagées sur le pont Notre-Dame, montrant ainsi que la municipalité assumait la responsabilité des dommages causés aux deux habitants huguenots. Mais des inconnus, furieux de voir remises en si bel état ces deux maisons qu'ils exécraient, y jetèrent des pierres et de la boue, si bien que Marcel dut encore intervenir pour imposer aux voisins, sous leur propre responsabilité la surveillance de pareils faits.

Cette inquiétante affaire était donc terminée et

sans dégâts ni suites trop graves ; mais tout le monde avait eu grand'peur. Le roi était content ; c'était le moment de profiter de sa satisfaction. Aussi, Messieurs de l'Hôtel de Ville trouvèrent-ils qu'ils méritaient une petite récompense ; ils formèrent une députation composée de Marcel, de l'échevin Simon de Cressé et de Claude Perrot qui, le 24 janvier, s'en allèrent trouver Sa Majesté pour lui demander exemption de la fin des 300.000 livres dont on n'avait plus reparlé depuis les troubles, mais dont il restait encore à payer 100.000 livres. Le Roi n'osa pas refuser tout et fit remise de 50.000 livres¹.

1. Pour tout cet épisode, voir : *Le Journal d'un curé ligueur* (JEAN DE LA FOSSE), p. 138 ; les Registres du Bureau de Ville, T. VI, p. 423 à 442 ; un *Extrait du mémoire de M^e Claude Marcel, prévôt des marchands* (Bibl. Nat., Mss., Collect. Dupuy, 775, fol. 27) ; Discours de ce qui avint touchant la Croix de Gastines, l'an 1571, vers Noël (Extrait des Mémoires de Charles IX, CIMBER et DANJOU (*Archives curieuses*, T. 6, p. 475-478).

CHAPITRE VI

Agitation sourde et persistante. — Les imprudences de l'Amiral. — Autorité de Marcel. — L'arrestation du commissaire Sons. — Dommages et intérêts. — Hors de charge. — Les projets de l'Amiral. — Effroi de la Reine-mère. — La Saint-Barthélemy. — Rôle de Marcel. — Un conseil de pacification. — Menaces de représailles huguenotes. — La Rochelle. — Le jeune roi de Pologne. — Démission de receveur du Clergé. — Le parti des politiques et la dernière demande d'argent de Charles IX. — Mort du roi.

La vie municipale reprit son cours habituel ; on y perçoit bien encore quelques échos des récents événements, comme cette lettre du roi du 1^{er} mai 1572 qui recommande la stricte exécution de l'édit de pacification, mais nous passerions sous silence ce détail s'il ne fallait y voir l'action ininterrompue et persévérante de l'amiral qui veut avoir le dernier mot. Il avait tort. C'est déjà son insistance qui avait été cause des troubles dont on sortait et cette malheureuse croix de Gastine avait fait plus de bruit que de raison ; à force d'importer-

tunités, l'amiral avait obtenu ce qu'il voulait, mais des haines, des froissements s'étaient accumulés qu'il eût mieux fait, dans son propre intérêt, de ne pas susciter. Il recommençait¹. C'était manquer de prudence, car les derniers événements avaient donné la mesure des passions populaires.

Quant à Marcel, il était plus puissant que jamais ; son rôle énergique et avisé dans les dernières émeutes, la confiance persistante de la Cour à son égard, son autorité que chacun acceptait et enfin sa valeur personnelle faisaient décidément de lui un homme de premier plan et lui donnaient une assurance indiscutée. Dans le courant du mois d'avril, au sujet d'un règlement sur les livraisons de bois, une discussion intervint entre Messieurs de la ville et du Châtelet. Un commissaire au Châtelet nommé Sons, fit commandement à un marchand de bois nommé Firon, de livrer une certaine quantité de bois qu'il avait sur son bateau. Firon répondit qu'il ne le pouvait faire sans l'autorisation de Messieurs de la ville qui lui avaient défendu d'en livrer à personne sans leur permission. Le commissaire Sons, indigné de cette ingérence injustifiée d'une autorité selon lui incompétente, se raidit dans son bon droit et, décidé

1. Reg. Bur. de Ville, VI, 456.

à faire un exemple, envoya le marchand Firon en prison. Mais tandis que M. le Commissaire se félicitait de sa propre hardiesse et se demandait ce que Messieurs de la ville allaient bien trouver pour répondre à son énergique décision, il vit avec stupeur venir à lui des archers de la ville qui l'emmenèrent, lui, le commissaire, et l'enfermèrent dans la prison de l'Hôtel de Ville. Au Châtelet, on ne pouvait pas y croire.

Dès le lendemain l'affaire fut plaidée d'urgence par-devant les gens du roi ; M. Miron, le lieutenant civil, prit la parole et attaqua avec violence M. le Prévôt des marchands, disant en propres termes « que Marcel était tout à Paris, et faisait tout et que les enfants allaient à la moutarde disant qu'il était vice-roi ».

Évidemment, Marcel avait dépassé la mesure. La cour du Parlement lui donna tort d'avoir mis en prison le commissaire et il fut condamné, lui et les quatre échevins, aux dépens, dommages et intérêts en faveur du commissaire Sons, dont toutes les idées de hiérarchie eussent été bien bouleversées s'il se fût vu impunément emprisonné par les gens qui n'en avaient nullement le droit et qu'il était chargé d'appréhender à l'occasion ¹.

1. *Journal d'un curé ligueur* (JEAN DE LA FOSSE), p. 141.

A côté de ces petites mésaventures administratives, il y avait le roulement habituel des affaires courantes et toujours ces éternelles demandes d'argent de la Cour, sous toutes les formes, taxes imposées ou offres de rentes gagées sur telle ou telle taxe, moyennant un capital à calculer sur un tant pour cent. Le 16 juillet 1572, le roi demande 200.000 livres ; le 21, il offre de constituer 50.000 livres de rente gagées sur la ferme de la draperie. Le 29, c'est 28.000 livres de rente qu'il offre dans des conditions analogues. Le 13 août, il demandait 150.000 livres.

On était déjà au mois d'août et le temps de l'expiration de fonctions de Claude Marcel approchait : le 16 eurent lieu les élections municipales pour nommer un nouveau prévôt des marchands et deux échevins. Dans la grand'salle de l'Hôtel de Ville, toute la municipalité était réunie, Marcel en tête. Le nom qui sortit de l'urne fut pour la charge de prévôt des marchands, M^{re} Jehan Le Charron, conseiller du roi et président de la Cour des Aydes qui réunit 48 voix ; les deux nouveaux échevins furent MM. Jehan de Brage-longnes et Robert Danès. Les nouveaux élus allèrent incontinent faire leur révérence au roi, lequel les renvoya à l'Hôtel de Ville, afin que

Claude Marcel qui sortait de charge, mais qui demeurait conseiller privé et intendant des finances leur passât la consigne touchant 50.000 livres de rente que Sa Majesté entendait vendre à la ville de Paris pour recouvrer promptement 600.000 livres destinées à « subvenir à ses urgentes affaires »¹.

Urgentes certes elles l'étaient, et à tous les points de vue. Nous avons vu, à la fin de l'année précédente (1571), à quel degré d'exaltation en était venue l'âme parisienne. Tous ces prédicateurs effervescent qui semblent obéir à une étrange volupté en enflammant chaque jour davantage la passion de leurs ouailles, tous ces miliciens qui courent si volontiers aux armes, tous ces écoliers de la Sorbonne, tous ces artisans, ces gagne-petit avides des excitations de leurs curés et de leurs moines, prêts à toutes les violences, à tous les crimes même, ne sont-ils pas la vivante image de cette foule sanguinaire qui va se délecter aux massacres huit jours plus tard ? Tous, tant qu'ils sont, catholiques et protestants, ils ne peuvent plus se supporter mutuellement, leur patience est à bout. Quoi qu'on en ait dit, les huguenots étaient bien à peu près dans le même état d'esprit : les 15 et 24 mai 1572, en pleine paix, ils s'emparent par

1. Reg. Bur. de Ville, VII, p. 5 et 6.

surprise de Valenciennes et de Mons alors sous la domination espagnole ; c'est pour venger le comte d'Egmont que le duc d'Albe avait fait décapiter quatre ans auparavant et pour forcer la main au roi en l'engageant malgré lui dans une guerre contre l'Espagne. A la veille du mariage de Henri de Navarre avec la sœur du roi, au mois d'août, les Rochelais, loin de manifester à la Cour la moindre confiance, poussent avec activité leurs armements, réparent leurs fortifications et ne cessent de rappeler leurs princes et l'amiral, tandis que du côté catholique, Philippe Strozzi amène des troupes royales dans la région¹.

Charles IX et Coligny ne tiennent plus leurs troupes. Depuis que toute la France protestante est accourue à Paris pour les noces du roi de Navarre qui vont se célébrer le 18 août, les catholiques ont peur de cette concentration inquiétante de ce qu'ils appellent à juste titre leurs ennemis. Ceux-ci se voyant en nombre et constatant la faveur de l'amiral, élèvent le ton, cependant que la reine-mère se montre de plus en plus effrayée des projets de politique extérieure de l'amiral. En effet, il persiste à préconiser la conquête des Flandres,

1. DAVILA, *Histoire des guerres civiles de France*, éd. Rocollet 1644, in-fol., p. 318 et 320.

le seul moyen d'unir catholiques et protestants contre le roi d'Espagne. Mais un à un les États de l'Europe sur l'aide desquels on comptait, font défection et montrent même leur mécontentement. L'Angleterre en profite pour se rapprocher de l'Espagne et laisse entendre que, si on veut son aide, ou tout au moins son acquiescement, il faudrait le payer en rendant Calais, et ces ouvertures qui eurent le don de soulever l'indignation de Catherine et de Charles IX, c'est Coligny qui a accepté de s'en faire l'interprète. Que dire d'une pareille imprudence ? On imagine les commentaires de ses ennemis.

Dès lors, Coligny est perdu dans l'esprit de la reine-mère et quand elle le voit persister dans cette politique qui compromet le royaume et l'engage en des guerres qu'elle croit sans issue, et cela contre l'Espagne qui est la plus formidable puissance du monde, elle est prise d'une peur mêlée de haine contre celui qui en est la cause. L'amiral se met en travers de tous ses projets, il menace la sécurité de l'État, de la paix intérieure, de la dynastie : l'amiral doit disparaître.

On a l'impression que ce point de vue de politique étrangère fut le principal motif de l'attentat du 22 août. Ce jour-là, vers 10 heures et demie

du matin, l'amiral rentrant du Louvre à pied reçut, presque à bout portant, une arquebusade qui devait le tuer et ne fit que lui casser un bras et lui emporter un doigt. Le coup était manqué et Maurevel, l'assassin, avait pu s'échapper par la sortie de derrière d'une maison appartenant à un serviteur des Guise. Nul ne s'étonna du reste de trouver leur marque en cette affaire.

On sait la colère du roi, les transes de la reine-mère, la fureur et les menaces de cette foule de seigneurs protestants alors à Paris et l'agitation du populaire qui y voyait comme une sorte d'encouragement et d'exemple à suivre. C'est alors que prit corps l'idée du massacre général. Catherine, le duc d'Anjou et les Guise ont prétendu que si les catholiques n'anéantissaient pas les huguenots, ce seraient ceux-ci qui anéantiraient les catholiques. On peut avoir l'opinion qu'on veut sur les intentions intimes des deux partis ; ce qui semble certain c'est qu'à tort ou à raison, on eut vraiment peur au Louvre et que ce fut ce sentiment qui, habilement exploité auprès du jeune roi, réussit à lui arracher l'assentiment qu'il ne donna qu'après une lutte de conscience désespérée.

Peu de temps après avoir reçu sa blessure et tan-

dis que le roi était encore tout échauffé de colère contre le meurtrier, l'amiral avait demandé, pour se défendre contre pareils attentats, la permission de réunir quelques armes et armures dans sa maison pour la sécurité de lui et des siens, car les huguenots venus à Paris pour un mariage étaient alors sans armes. Le roi accorda la chose et signa même un permis de transport à remettre à Marcel pour une quantité d'armes remplissant à peu près une charrette. Le massacre était probablement déjà décidé et Marcel dans la confiance, car, dès qu'il vit l'autorisation signée du roi, il prit sur lui d'arrêter la charrette chargée d'armes et courut prévenir la reine-mère et Monsieur. Catherine attendit la nuit et à onze heures du soir alla voir le roi, commenta ce fait que l'amiral réunissait des armes ; Charles IX répondit qu'il l'avait permis. Alors la reine-mère, avec sa persuasion affectueuse et maternelle, commença à détourner le roi d'une pareille confiance ; elle lui expliqua, l'assura que l'amiral haïssait lui, le roi, elle-même, Monsieur et le reste de sa maison ; que c'était donner des armes pour les détruire tous ; elle le raisonna si bien, l'enjôla tellement par la tendresse et par la peur que Charles IX, complètement changé en un instant entra en une grande colère comme il

en était coutumier et jura que, puisqu'il en était ainsi, les huguenots mourraient tous. Et incontinent M. de Guise fut chargé de prendre cette affaire en mains et d'en assurer l'exécution¹.

Ce récit de l'agent diplomatique anglais à son gouvernement qui nous donne quelques détails en plus, se concilie parfaitement avec la version d'Agrippa d'Aubigné et celle de de Thou dans leurs histoires. Il en ressort que la veille au soir, le nouveau prévôt des marchands, Jean Le Charron, fut mandé à l'Hôtel de Ville où il trouva le duc de Guise déjà en train de prendre des dispositions pour poster des troupes étrangères. Guise lui ordonna aussi d'enjoindre aux capitaines des quartiers de faire armer leurs compagnies et de se rendre vers minuit à l'Hôtel de Ville pour y apprendre ce qu'ils auraient à faire.

A ces récits il convient d'ajouter celui de Giovanni Michieli, agent diplomatique de la République de Venise à Paris, qui raconte l'entrevue de Marcel avec le roi et la reine-mère : dans le courant de la journée du 23, le roi aurait fait appeler le prévôt des marchands, Jean Le Charron qui venait d'être nommé à ces hautes fonctions depuis quelques jours à peine. Marcel, qui sortait de charge

1. *Calendar of State papers (Foreign)*, septembre 1572.

et qui était l'homme de confiance du Louvre, aurait aussi été appelé. On craignait que Jean Le Charron ne fût pas encore au courant. On demanda à Marcel combien d'hommes il pourrait mettre sur pied. Il répondit que cela dépendait du temps qu'on lui donnerait.

— Dans un mois ? lui dit-on.

— Plus de cent mille et autant d'ailleurs qu'en voudrait le roi.

— Et si on les demandait dans une semaine ? ajouta la reine-mère.

— La quantité serait dans la proportion des cent mille dans un mois.

— Et si ce devait être dans un jour ?

— Vingt mille et plus¹.

On lui fit prêter les serments de silence les plus solennels et on le congédia pour recevoir M. de Guise².

Tout le monde est d'accord pour dire que Marcel était la veille au soir à l'Hôtel de Ville. Comme on lui savait de l'influence sur le peuple, ce fut

1. ÉDOUARD FRÉMY, dans son ouvrage *Un ambassadeur libéral sous Charles IX et Henri III. Ambassades à Venise d'Arnauld Du Ferrier*, ajoute qu'on ne put réunir plus d'un millier d'hommes au lieu de 20.000.

2. *La Saint-Barthélemy devant le Sénat de Venise. Relations des ambassadeurs Giovanni Michiel et Sigismondo Cavalli, traduites et annotées par William Martin.* — Paris, Sandoz et Fischbacher, 1872, in-16.

lui qui fut chargé de parler à tous les officiers réunis : il leur déclara de la part du roi que Sa Majesté leur permettait de prendre les armes ; que son intention était que l'on exterminât Coligny et tout son parti ; qu'ils prissent garde qu'il n'échappât aucun de ces impies et qu'on ne les cachât dans les maisons ; que le roi le voulait ainsi et qu'il donnerait ordre que toutes les villes du royaume suivissent l'exemple de la capitale. Il donna les dernières consignes : brassards blancs et croix blanches au chapeau, lumières aux fenêtres et attendre le tocsin sonné à la cloche de l'horloge du Palais. Ces ordres transmis par Marcel remplirent de joie les échevins, capitaines de quartiers, dizainiers et autres officiers qui se répandirent rapidement et en silence pour prendre leurs dispositions et alerter leurs hommes¹. Guise et le bâtard d'Angoulême gardaient le commandement central.

A minuit, la reine-mère descendit chez le roi ; elle craignait quelque retour de ses remords. Elle fut rejointe par le duc d'Anjou (le futur Henri III), Louis de Gonzague, duc de Nevers, le garde des sceaux Birague, Tavanès et Albert de Gondi, comte

1. D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, III, p. 314 et de THOU, *Histoire de son temps* (édit. de 1734), T. VI, p. 396.

de Retz. Ces personnages excitèrent les sentiments du roi et enlevèrent l'ordre de commencer tout de suite. Catherine de Médicis prit le roi au mot et, pour aller plus vite, fit sonner le tocsin de Saint-Germain-l'Auxerrois qui était tout à côté du Louvre.

Et le massacre commença.

Pendant ce temps, sur la rive gauche, près et hors de la porte de Nesle, à peu près là où commence la rue de Seine, près du quai, un groupe de seigneurs huguenots épilogaient sur ce qui pouvait bien amener ces rumeurs, ces cris, ces coups de feu qu'on entendait sur la rive droite. Il y avait là Jean de Rohan, Jean de Ferrières, Montgommery, François de Ségur-Pardaillan, Beauvais La Nocle, qui se demandaient si c'était une émeute et s'il fallait aller porter secours au roi qui pouvait être menacé. Mais tout à coup ils virent paraître le duc de Guise à cheval, et tout aussitôt, ils reçurent une volée de mousquetades. Ils eurent le temps de sauter à cheval et de s'enfuir, longtemps poursuivis par quelques cavaliers.

Ceux-là se sauvèrent parce que mille hommes que Marcel avait donnés à Laurent de Maugiron pour opérer dans ce quartier s'étaient attardés à piller, ce qui avait amené la venue du duc de

Guise pour remettre dans le devoir ces troupes peu respectueuses de la consigne et dont la faute avait permis l'évasion de ce groupe de huguenots normands ou poitevins.

Voilà ce que nous donnent les principales chroniques sur le rôle de Marcel dans l'horrible drame de la Saint-Barthélemy ; nous ne voyons pas qu'il ait frappé de sa main et ce qui est probable, c'est qu'il demeura à l'Hôtel de Ville, comme il avait l'habitude de faire dans les émotions populaires, prêt à aider de son expérience et de ses conseils le nouveau prévôt des marchands, Jean Le Charon, dont les débuts se faisaient dans des conjonctures singulièrement dramatiques pour un magistrat qui n'avait jusqu'alors présidé qu'à des débats de la Cour des Aydes et non à l'extermination d'une partie de la population par l'autre.

Nous ne parlerons que pour mémoire d'une notice qui se trouve à l'article « Marcel » dans le grand dictionnaire de Larousse et où l'auteur avance, sans l'affirmer absolument du reste, que, suivant certains mémoires du temps, Marcel aurait reçu de la reine-mère la mission secrète de frapper indistinctement à la faveur du tumulte les chefs des deux partis, les Guise et les Montmorency qu'elle haïssait également. Le duc de Guise

ayant eu connaissance du projet de la reine, se serait hâté de destituer le prévôt des marchands.

En dehors de l'apparence peu vraisemblable de cette version, il faut remarquer que, en aucun cas, Marcel n'aurait eu à commander des troupes quand Guise était là et que ce dernier n'avait point qualité pour destituer un prévôt des marchands et qu'il n'aurait point eu à le destituer, même s'il l'avait pu, puisque Marcel était déjà hors de charge et remplacé depuis le 16 août.

Après une nuit et une journée de massacre, il n'était pas facile de rétablir l'ordre. Les pires éléments avaient pris les armes de l'aveu même du roi, mais ils ne semblaient pas pressés de les déposer et continuaient à tuer et à piller. Au Louvre on s'effraya et, comme les ordres de revenir au calme ne produisaient point d'effet, on décida d'y contraindre les récalcitrants. Le roi nomma un conseil spécial et de circonstance pour ramener la tranquillité dans Paris. Ce conseil se composa de M. le président de Thou, de MM. de Morsans, Hennequin, des avocats et procureurs généraux au Parlement, des lieutenants civil et criminel au Châtelet, du Prévôt des marchands, des échevins et de MM. de Saint-Mesmy, de Charmeaulx et Marcel, conseillers de ville et

des procureurs du roi au Châtelet. Ce conseil assez nombreux, comme on voit, devait fonctionner autant de temps qu'il le faudrait pour remettre chacun dans le devoir ; il devait prendre les mesures de police nécessaires, donner des ordres au Lieutenant de police de robe courte et au Chevalier du guet et prononcer des jugements pouvant aller jusqu'à la peine de mort¹.

L'effet de pareils événements fut formidable. La rumeur franchissant dans l'instant nos frontières alla secouer tous les peuples de l'Europe. Tandis que Philippe II exulte et que le pape fait allumer des feux de joie et frapper des médailles commémoratives, l'Allemagne et l'Angleterre grondent, les nombreuses colonies d'émigrés protestants fulminent et tous les huguenots de France, partagés entre la terreur et la fureur jurent de venger les victimes.

Mais au milieu de ce concert de cris de triomphe, de larmes, de menaces de toute la chrétienté, Charles IX, son Conseil et la Municipalité de sa bonne ville de Paris reprennent bien vite le sens des réalités et, dès le 13 septembre, vingt

1. CIMBER et DANJOU, *Archives curieuses*, T. 7, p. 225 ; Reg. Bur. de Ville, VII, 16, 17 et 28 ; FÉLIBIEN, *Histoire de Paris*, T. V., p. 423.

jours après la grande hécatombe, en séance du Conseil de ville, Sa Majesté fait rappeler les 67.500 livres de rente dont elle demande le capital. Marcel siège comme conseiller de ville ; nous ignorons son attitude dans la discussion, mais cet emprunt est refusé pour le moment, tandis que le 27 du même mois, un subside de 150.000 livres est accordé au roi.

Pendant toute l'année qui suivit (1573), Marcel est constamment poursuivi par les réclamations d'argent de la Cour. L'effervescence qui a précédé et suivi le massacre a largement contribué à ralentir les rentrées. Nombre de huguenots ont pris la fuite ; certains même ont passé la frontière et ceux-là doivent être rayés des rôles. Les recouvrements de taxes ou d'emprunts anciens sont toujours en souffrance et le roi recommence à emprunter encore, grossissant toujours sa dette, sans prévoir comment il pourvoira au paiement des intérêts. L'énorme dette du clergé ne rentre que difficilement et à tout propos, Marcel, en sa qualité de receveur de la subvention accordée au roi¹, reçoit des lettres de la Cour réchauffant son zèle à hâter ces rentrées qu'on attend pour payer les reîtres et les Suisses et s'organiser en vue du danger

1. Voir ci-dessus, chapitre III, p. 66.

huguenot qui, après le premier moment de stupeur passé, monte de toutes parts.

Les résistances d'abord tremblantes s'affirmaient peu à peu à la voix inspirée des pasteurs et La Rochelle, alors la capitale du protestantisme, avait fermé ses portes, refusé de recevoir le gouverneur du roi et appelé la reine d'Angleterre à son secours ; les huguenots se réclamaient de leur qualité de sujets de la couronne d'Angleterre à qui, depuis toujours, appartenait la Guyenne. Le duc d'Anjou vint faire le siège de la ville et c'est pendant qu'il s'épuisait sans succès en de furieux assauts qu'il apprit en juin 1573 son élection au trône de Pologne. Mais dès la fin de mai, Catherine considérait l'élection comme acquise et le 30 de ce mois écrivait de Fontainebleau une lettre à ce fils bien-aimé entre tous pour lui annoncer que Marcel est supplié de faire rentrer 300.000 livres dues par le clergé et que sur cette somme il y en a 200.000 pour garnir l'escarcelle de ce jeune roi, prêt à partir pour son lointain royaume¹.

Et nous voyons une fois de plus Marcel harcelé par ces incessantes demandes d'argent, tandis que le clergé répondait par d'incessantes fins de non-recevoir. Il ne pouvait contenter personne, il était

1. Lettres de Catherine de Médicis (Doc. inéd.) IV, p. 224.

excédé de ces démarches sans succès qui absorbaient tout son temps. Le 30 septembre 1573, en séance du Corps de ville, il remit sa démission de receveur général de la Subvention du Clergé de France. Comme en cas de démission il devait prévenir six mois d'avance, il se reconnaissait encore responsable de la rentrée des termes de la Saint-Remy et de Noël, mais quant au terme d'avril 1574 et suivants, il entendait en être déchargé¹.

Il ne se retirait point pour cela entièrement des affaires, mais il résignait seulement celle de ses charges qui l'obsédait le plus et continuait notamment à être conseiller de ville et intendant des finances², sans compter plusieurs autres petites charges touchant aux finances personnelles de la reine-mère et du duc d'Alençon.

Pendant toute l'année 1573, Marcel ne put qu'assister avec inquiétude au développement du mouvement protestant qui n'était que la suite prévue de la Saint-Barthélemy. Dès la fin de novembre, alors que le duc d'Anjou se décidait à regret à quitter la France pour se rendre dans son nouveau royaume de Pologne, les mécontents, les

1. Reg. Bur. de Ville, VII, 127.

2. *Ibid.*, VII, 77.

intrigants de toute sorte, le duc d'Alençon en tête, s'étaient mis à conspirer et, à la suite de trahisons, s'étaient fait surprendre pour recommencer dès les premiers mois de 1574. La Mole et Coconat avaient payé de leur vie ces intrigues sans avenir, mais la Cour sentait bien que de toutes parts on armait. Les huguenots s'alliaient avec un nouveau parti qu'on appelait « les Politiques », et qui, sous l'autorité du sot et brouillon duc d'Alençon, avait réuni les catholiques modérés et les mécontents de tout bord et notamment les Montmorency en la personne de Thoré et de Danville qui gouvernait le Languedoc et se rapprochait maintenant des huguenots.

Au mois de mars 1574, le danger était si imminent que la Cour ne voulait plus attendre pour mettre des troupes sur pied et, pour ce faire, n'hésita pas à s'adresser encore une fois à sa bonne ville de Paris pour en obtenir 600.000 livres. Charles IX déjà malade du mal qui devait l'emporter deux mois plus tard, vint en personne à l'Hôtel de Ville pour enlever le vote dont il avait besoin pour sauver l'État menacé ; il fut pressant et comme on ne savait où trouver pareille somme, avec une véritable inconscience il proposa de la lever sur les rentes de l'Hôtel de Ville. Mais au

premier mot, le Prévôt des marchands jeta les hauts cris : les rentes étaient intangibles ! Ce fut une séance mémorable où il fallut en venir à des expédients pour ne donner, somme toute, satisfaction complète à personne. Et si Marcel y assistait comme simple conseiller de ville, il devait se féliciter que sa demi-retraite lui épargnât d'avoir à prendre parti et à entrer personnellement en lutte dans un sens ou dans l'autre.

Peu de temps après, le 30 mai 1574, Charles IX brisé par la maladie rendait à Dieu son âme tourmentée. Des courriers partirent à franc étrier pour traverser en hâte l'Allemagne et porter au roi de Pologne la nouvelle qui l'appelait au trône de France. Le 5 juillet, les courriers étaient de retour, avaient eu le temps de prévenir la reine-mère et Marcel se présentait au Corps de ville, porteur des lettres de Henri III, annonçant lui-même son avènement¹.

1. Reg. Bur. de Ville, VII, 189

CHAPITRE VII

Nouveau règne et nouveaux emprunts. — Marguerite Bourdeuil dame d'honneur. — Le parti des politiques. — Menaces de guerre civile. — La commission pour le repos et sûreté de Paris. — Séance du 23 décembre 1575. — Marcel annonce la marche des reîtres sur Verdun. — Vote des subsides. — Les intérêts personnels de la Reine-mère. — L'année 1576. — L'orage qui gronde. — La paix de Monsieur. — Préparatifs de guerre et de paix simultanés. — Remontrances de Marcel. — Le mécontentement royal et les « mains nettes ». — Jean Casimir et la mission de Marcel. — Le trésorier du duc d'Alençon. — La préparation des États de Blois. — Marcel porte-parole de la Cour. — Les 3.000 livres de rente de Jouarde. — Le palais de la Reine-mère.

Notre ancien prévôt des marchands ne devait pas rester longtemps en repos, car la Cour était partie pour Lyon où la reine-mère s'était rendue afin d'embrasser plus tôt son fils bien-aimé Henri qu'elle avait eu tant de peine à laisser partir pour la Pologne et qui revenait au plus vite, après s'être évadé de ses états où ses sujets prétendaient le garder. Or, Marcel avait dû aussi se rendre à

Lyon. Comme l'empereur annonçait l'envoi d'un ambassadeur à Paris, ce fut encore Marcel qui dut reprendre la poste et brûler les étapes pour venir annoncer en temps voulu l'arrivée de l'ambassadeur et faire préparer les honneurs accoutumés¹.

Et tandis que la vie de cour continue à Lyon puis à Paris, au milieu des intrigues politiques ou amoureuses, que les troupes du roi prennent des villes dans l'ouest, Marcel sera encore maintes fois consulté au cours des séances de l'Hôtel de Ville pour les éternelles questions d'argent toujours en suspens et notamment pour les 600.000 livres demandées le 27 mars précédent. On s'est arrêté à un emprunt au lieu d'une taxe et, comme il ne rentre pas facilement, Marcel lit les lettres de Catherine qui s'efforce d'augmenter la confiance et de stimuler le zèle des prêteurs ; elle promet à ceux qui doubleront leur prêt de leur constituer des rentes pour le tout et à tous les autres la restitution de leurs deniers à la date stipulée.

A tant de dévouement et de zèle, la reine-mère devait une récompense. Marcel, veuf depuis quelque temps de Jacqueline Hotman s'était remarié avec Marguerite Bourdereuil d'une des meilleures familles de la bourgeoisie parisienne.

1. Reg. Bur. de Ville, VII, 204.

Catherine de Médicis la nomma l'une de ses dames d'honneur à 400 livres de gages, charge enviée par toutes les femmes de la noblesse et plus précieuse encore pour une femme de bourgeoisie pour qui c'était un honneur presque inespéré¹.

L'année 1575 qui allait commencer ne se présentait pas sous des apparences bien rassurantes. Le parti des politiques inquiétait de plus en plus la Cour ; dans le Midi c'était la guerre ; dans le Centre on s'attendait à voir concentrer près de Moulins une armée formidable pour l'époque : là allaient se réunir les troupes du duc d'Alençon, du prince de Condé, du duc Casimir qui venait d'Allemagne avec ses reîtres et celles que devaient envoyer les églises protestantes du Midi. Toutes ces nouvelles arrivaient les unes après les autres, de sources plus ou moins vraisemblables et on eût voulu les croire quelque peu exagérées pendant le commencement de l'année. Un fait qui donnait quelque optimisme au roi et à la reine-mère, c'est que le duc d'Alençon était à la Cour et, tant qu'on l'avait sous la main, on était tranquille ; il n'y aurait point au camp huguenot de

1. Officiers domestiques de la maison de la reine Catherine de Médicis, 1547-1585, dans *Lettres de Catherine de Médicis*, T. X, p. 511 et note. (Doc. inéd.).

levée de boucliers sans lui. Aussi une surveillance effective et discrète s'exerçait-elle sur le prince qui ne pouvait faire un pas dans Paris sans être suivi par des hommes qu'il ne connaissait pas mais qui ne devaient pas le perdre de vue.

Le 15 septembre, à l'heure du souper de la famille royale, le duc d'Alençon ne parut pas. On le fit chercher dans sa chambre ; il était sorti. On interrogea sa sœur Margot qu'on savait fort liée avec lui ; elle ne l'avait pas vu depuis l'après-dînée. Le roi commença à s'inquiéter, le fit chercher partout et, l'heure avançant, fit monter à cheval quantité d'officiers et de gentilshommes pour lui courir sus. Personne ne put avoir de ses nouvelles.

Le duc d'Alençon courait sur la route de Dreux. Il s'était fait conduire chez une dame de sa connaissance dont la maison avait deux issues, n'avait fait que la traverser pour sauter dans un coche qui stationnait de l'autre côté ; tandis que l'homme chargé de le surveiller l'attendait fidèlement à la porte, il était sorti de Paris sans être reconnu et avait pu rejoindre des amis apostés avec des chevaux de main.

Le roi entra dans une violente colère. Toutes les nouvelles pessimistes qu'on ne voulait pas croire prenaient corps, et il fallait se prémunir contre

les pires éventualités, car il était évident que le duc d'Alençon ne s'était pas évadé sans des projets inquiétants.

Devant cette menace de guerre civile qui se préparait, Catherine de Médicis n'hésita pas et se mit en route pour aller trouver à Chambord ce fils mécontent et négocier avec lui. Elle réussit à obtenir une suspension d'armes, car il ne cachait plus dès lors ses intentions. Le 5 décembre, le duc entra à Saint-Maixent avec une suite importante et le 12 il rompait la trêve, il allait au-devant de Turenne qui arrivait avec de magnifiques troupes, admirablement équipées, fournies par les églises protestantes du Midi et enflammées à l'idée de venger enfin les massacres de la Saint-Barthélemy.

Alors au Louvre ce fut le désarroi. En même temps que le duc d'Alençon passait le Rubicon en rompant la trêve, on avait tenu une grande assemblée à l'Hôtel de Ville pour aviser à se procurer les fonds pour la solde de 2.000 Suisses que le roi demandait pour quatre mois. Marcel qui y assistait ne semble avoir pris la parole ni pour ni contre. L'assemblée décida d'envoyer des remontrances au roi dont on lut la réponse à la séance du 20 décembre : Sa Majesté trouvait que

les remontrances en pareilles conjonctures n'étaient point de saison et qu'il fallait payer la solde des 2.000 Suisses.

La veille, 19 décembre, par ordonnance royale, Marcel avait été nommé membre d'une commission spéciale instituée pour le repos et la sûreté de Paris et de ses environs. C'était comme une réminiscence de celle que le roi avait instituée au lendemain de la Saint-Barthélemy pour faire cesser les massacres et les pillages. Elle était composée de façon analogue, du Prévôt des marchands et de ses quatre échevins auxquels on avait adjoint onze autres personnages : MM. de Thou, premier président du Parlement ; de Morsans et Hennequin, présidents à la même Cour ; de Nicolay et de Neully, présidents à la Chambre des Comptes et quelques notables, dont notre orfèvre qu'on ne manquait jamais de mettre en avant dès que les choses se gâtaient.

Les nouvelles étaient de plus en plus mauvaises et l'inquiétude gagnait.

Le 23 décembre eut lieu à l'Hôtel de Ville une assemblée pour pourvoir à la sûreté de la ville et aviser sur la forme de la levée et la solde des Suisses. La situation était grave. Marcel se présenta, envoyé par le Conseil du roi. Il prit la

parole et annonça que Sa Majesté avait reçu la nouvelle de la marche des reîtres sur Verdun et Paris ; ils étaient sur le point de passer la Moselle. Il fallait fortifier Verdun, mettre des troupes à Vincennes, au pont de Saint-Cloud, à Saint-Denis et à Montmartre, travailler aux tranchées, fossés et boulevards et bâtir un bastion près du moulin de Saint-Germain-des-Prés. Après Marcel, Biron, grand maître de l'artillerie, comparut à son tour et vint appuyer les dires de Marcel. L'assemblée, effrayée, vota tout ce qu'on voulut et il fut décidé que tout le monde paierait en la circonstance¹.

Le 27 décembre on était en pleine activité et le Bureau de Ville se faisait rendre compte qu'on travaillait fébrilement à fortifier Paris et à l'approvisionner. Marcel, à son banc de conseiller, voyait réaliser les ordres royaux qu'il était venu transmettre quatre jours auparavant. On sentait le danger si imminent qu'on décida d'annoncer à la banlieue qu'elle pouvait se réfugier dans Paris avec ses provisions et ses grains. On fixa même quinze points de dépôts comme magasins à grains de toutes sortes et on commença à réquisitionner des fascines dans les forêts voisines².

1. Reg. Bur. de Ville, VII, 325.

2. Reg. Bur. de Ville, VII, 328.

Mais au milieu de cette situation véritablement poignante et des soucis que chacun devait légitimement éprouver pour sa famille et pour ses biens, nous trouvons une pièce bien peu importante, une lettre de la reine-mère, datée de Poitiers du 16 décembre 1575 à M. de Bellièvre, nouvellement créé surintendant des finances, qui nous montre que cette princesse ne cessait point malgré tout de harceler Marcel pour ses intérêts personnels : elle ne peut rentrer en possession de 50.000 livres qu'elle a avancées au roi au commencement de l'année ; on lui a bien donné une assignation, mais « c'est comme rien » ; et Marcel écrit qu'il ne peut être payé. Sa maison est dans la misère et elle demande que les 100.000 livres qui lui restent dues lui soient payées plus exactement et assignées sur la recette générale de Rouen ¹.

Le commencement de l'année 1576 accumula à tel point les mauvaises nouvelles et les menaces de guerre civile que Henri III et la reine-mère se rendirent compte de la vanité de toute résistance. Le duc d'Alençon avait fait sa jonction avec Condé, Turenne et le duc Jean Casimir qui venait d'Heidelberg à la tête de ses reîtres. Ils étaient maintenant 30.000 hommes bien armés, bien com-

1. Doc. inédits. *Lettres de Catherine de Médicis*, V, p. 310.

mandés et concentrés sous la main de leurs chefs. Comme le duc d'Alençon, quelque peu effrayé des suites possibles de sa rébellion, cherchait à tergiverser et à traiter, ses complices lui déclarèrent que s'il tardait encore à agir, eux de leur côté allaient se mettre en marche sur Paris. Il ne restait à Henri III qu'à demander la paix et non plus à l'accorder. C'est ce qu'il fit, en signant à Beaulieu, près de Loches, un édit de pacification daté du 6 mai 1576 qui accordait au duc d'Alençon, aux autres rebelles et aux huguenots en général presque toutes les conditions qu'ils demandaient et qu'on avait rejetées il y avait quelques mois avec hauteur.

Mais à Paris, le peuple foncièrement catholique manifestait son dépit et sa colère. La Ligue commençait à s'organiser et en sous-main les Guise préparaient l'opinion à envisager la déchéance des Valois au profit de leur propre maison qu'ils prétendaient issue en droite ligne de Charlemagne : une campagne de presse violente se déchaînait sous forme de pamphlets, de chansons et autres productions virulentes. En février, un pasquil se répandait dans le public attaquant et malmenant tous les personnages de la Cour ou autres, que l'auteur tenait pour responsables de l'état de choses actuel.

Une strophe s'adresse aux financiers et Claude Marcel, malgré sa réputation de probité, n'est pas épargné :

« ... Ces trésoriers riches et opulents,
Valets fils de valets, de recors ou sergents,
Qui sentent le cordeau : Sus Milon ! Sus Moreau !
Le Febvre, général, Bragelonne et Le Jars !
Brochet et ce Marcel, le prince du marteau,
Marcel, ce coquineau, tous larrons et pillards !
... »

Mais en même temps que Henri III faisait préparer les articles de la paix de Monsieur qu'il allait signer le 6 mai, nous le voyons pendant le mois d'avril demander de l'argent à la ville de Paris pour payer les gens de guerre français et étrangers qu'il a dû lever pour répondre à la dernière prise d'armes des mécontents. Et si ceci est encore explicable pour régler une situation passée, que dire de la délibération du Bureau de Ville du 18 avril 1576, moins de trois semaines avant la paix de Beaulieu déjà arrêtée en principe, où on ne s'occupe que des fortifications de Paris, de l'opportunité qu'il y aurait à faire rentrer dès maintenant les deniers des fortifications de 1577 et d'employer à ces travaux, outre les ouvriers nécessaires, les pauvres gens réfugiés et fugitifs des

villages circonvoisins¹. Devons-nous y voir un double jeu du roi et de la reine-mère qui préparent déjà une revanche de la paix honteuse qu'ils vont signer ? Ou ne faut-il pas y voir plutôt une manifestation de cet état d'anarchie où vécut la nation pendant cette période des guerres de religion où chaque parti, chaque province, chaque ville, souvent chaque individu, entraînait en mouvement, décidait des offensives, des revanches, des conventions, sans se préoccuper ni de ses chefs, ni surtout du roi qui finissait par n'être plus dans son propre royaume qu'un chef de parti comme un autre.

Dans le cas qui nous occupe, il semble bien que c'était là un des premiers actes de la Ligue.

D'Aubigné nous conte que non seulement le roi cherchait à liquider les levées de troupes antérieures, mais qu'il cherchait encore à en faire de nouvelles, de Suisses, de reîtres et de lansquenets et qu'à cet effet il mettait à contribution le clergé et les Parisiens. Ces derniers excédés par tant de demandes d'argent auraient fait par la bouche de Marcel des remontrances longues et âpres où l'on pouvait relever la phrase suivante : « Vous saurez, Sire, que le prince qui exige de son peuple plus

1. Reg. Bur. de Ville, VII, 370.

qu'il ne doit, aliène et perd la volonté de ses sujets de laquelle dépend l'obéissance qu'on lui doit... »

Le roi, dit d'Aubigné, trouva cette phrase séditieuse et en voulut longtemps à Marcel à ce sujet, si bien qu'un jour, au Louvre, il lui fit remarquer sur un ton de malveillance qu'il avait le pied mal fait, à quoi Marcel, piqué, répondit que s'il avait le pied vilain il avait les mains nettes¹.

Quoi qu'il en soit, dès que la paix est signée, nous voyons Marcel de nouveau mêlé aux trac-tations de la Cour avec le terrible Jean-Casimir qui, à la tête de ses reîtres, ne veut pas s'en aller avant d'être payé des sommes importantes que la paix de Monsieur lui a concédées. Il reste sur le pays à piller et à se payer en nature, au désespoir et à la terreur des populations de la campagne. Et Marcel court après lui et cherche à le fléchir et, à défaut d'espèces qu'il est impossible de lever soudain sur des populations déjà pressurées et obérées, il apporte humblement de la part du roi

1. D'AUBIGNÉ, *Histoire universelle*, T. V., p. 83. — FÉLIBIEN, dans son *Histoire de Paris*, raconte une anecdote qui pourrait bien n'être qu'une version différente et d'après laquelle un courtisan aurait reproché à Marcel d'avoir mauvaise haleine ; à quoi notre orfèvre aurait répondu que s'il avait la bouche sale, il avait les mains nettes ; Henri III, témoin de la scène, aurait applaudi à cette répartie.

toute une collection de bagues et de bijoux qui seront déposés dans les coffres du duc allemand, dans sa chambre même, à titre de garantie des sommes qu'on lui a promises et dont le versement est la condition de son départ tant souhaité¹.

La fin de cette année 1576 est tout de même moins troublée que la fin de l'année précédente et le commencement de celle-ci. La situation politique intérieure est sans doute confuse et nécessite toujours la vigilance de la reine-mère et de ses ministres, mais les choses sont maintenant ainsi en France et il faut se résigner à considérer cet état comme normal.

Au mois d'août, le duc d'Alençon malgré sa mère songe à reprendre les pourparlers de mariage avec la reine d'Angleterre et à se rendre auprès d'elle, mais Catherine, inquiète de cette précipitation, cherche à l'en détourner. Or ces sortes de voyages princiers ne se font pas sans argent ; Marcel est le trésorier de Monsieur et le voilà sollicité par son maître qui réclame des fonds et la reine-mère qui lui défend de faire à son fils aucun versement. Il faut croire que ce

2. Lettre de Catherine de Médicis à M. de Harlay, du 15 mai 1576. *Lettres de Catherine de Médicis*, T. V., p. 197 (Doc. inéd.).

fut cette princesse qui l'emporta, car nous savons que le duc d'Alençon ne partit pas, au moins pour le moment. Un voyage opportun de Marcel vers Bourges trancha peut-être la question ¹.

La seconde moitié de l'an 1576 fut surtout remplie par les divers préparatifs des États Généraux qui devaient se tenir à Blois au mois de décembre, conformément aux clauses du dernier édit de pacification. La municipalité parisienne, comme toutes les autres, tint de nombreuses séances pour déterminer le nombre de ses députés, la manière de les élire, la teneur des cahiers et des doléances à présenter aux États et autres formalités. En sa qualité de conseiller de ville, nous voyons Marcel assister à ces diverses réunions, mais, en séance du moins, il n'y joue pas un rôle prépondérant. Nous le voyons plusieurs fois se présenter aux séances comme porte-parole de la Cour ; il y développe parfois le point de vue royal, il vote, mais se borne à ce rôle de transmission.

D'ores et déjà en lui l'orfèvre ne subsiste plus guère ; en tout cas l'édile s'efface chaque jour davantage et l'intendant des finances seul continue en apparence ses fonctions, doublé discrètement

1. Lettres de Dale à Burghley et de Du Plessis à Dale, du 6 août 1576 (*Calendar of State papers. — Foreign. Année 1576*).

d'un rôle de factotum, avoué ou inavoué, suivant les circonstances.

Pendant l'année 1577, cette attitude s'accroît et celui que Catherine de Médicis appelle « son compère » ne condescend plus à s'occuper des menues affaires de l'Hôtel de Ville. En mars, les difficultés surgissent à propos d'un certain Genevois nommé Barthelemy Jouarde, à qui le roi a concédé 3.000 livres de rente sur l'Hôtel de Ville, sans l'autorisation de la municipalité. Le Bureau de Ville s'insurge, proteste ; le roi écrit des lettres avec ordre d'enregistrer, envoie M. de Saint-Bonnet et Marcel pour commenter et confirmer sa volonté et ne parvient qu'avec peine à obtenir l'enregistrement de cet ordre illégal, comme nous dirions aujourd'hui, mais qui, à cette période où on ne vivait que d'expédients, était loin de produire l'effet qui en résulterait de nos jours.

Le 30 mars, Marcel se présente à l'Hôtel de Ville au nom du roi pour recommander la paix, le calme et la concorde et faire savoir que les plaintes sur les gens de guerre n'auront plus désormais de raison d'être car il expédie tous ceux qui sont de passage vers La Charité dont le duc d'Alençon, maintenant réconcilié, fait le siège au nom du roi ; mais il annonce en terminant que

Sa Majesté s'occupe du reste du paiement de tous ces gens de guerre afin de les contenter et d'arrêter leurs désordres, ce qui se montera, pour l'ensemble du royaume, à 2.000.000, dont 300.000 livres pour la ville de Paris¹.

Et voilà de nouveau la municipalité en fermentation et les remontrances et les réponses royales qui se croisent et Marcel toujours optimiste et toujours officieux qui intervient, qui calme et qui explique à chacun que c'est lui qui a raison, mais que, vu les circonstances, il faut s'exécuter. Il est toujours particulièrement attaché au service personnel de la reine-mère et, lorsque cette princesse s'occupe de se faire bâtir le superbe palais qui allait s'élever sur l'emplacement de la Halle au blé actuelle, c'est Marcel qu'elle expédie au Prévôt des marchands pour obtenir la destruction d'une petite rue et le percement d'une autre, en remplacement, pour permettre l'exécution de ses plans².

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, p. 80.

2. Reg. Bur. de Ville, VIII, p. 138. Cet hôtel devait prendre plus tard le nom d'Hôtel de Soissons. Il n'en subsiste plus qu'une belle colonne astronomique qu'on peut encore voir derrière la Halle au blé.

CHAPITRE VIII

La situation de Marcel. — Un homme arrivé. — Son second mariage. — Les Bourdereuil. — Mariage de ses enfants. — Les Hacqueville. — La cérémonie et la mascarade du 10 décembre 1577. — Les tapisseries de l'Hôtel de Guise. — Le Pont-Neuf et sa construction. — Rôle important de Marcel. — La première pierre, le 31 mai 1578. — Économies administratives. — L'impôt du huitième et les marchands de vins. — Les emprunts de la Reine-mère à Lyon. — Toujours les rentes du clergé. — Sa protestation et « la larme à l'œil » de M. le Prévôt des marchands.

Arrêtons-nous un instant au cours de cette existence de succès qu'a menée notre personnage. Il est un homme arrivé ; il a cinquante-sept ans ; il est encore plein de vigueur et d'activité ; il court la poste à tout propos, faisant la navette entre la Cour dont les déplacements sont continuels et l'Hôtel de Ville où il a trôné naguère à la première place comme Prévôt des marchands et où il a conservé des amitiés et une influence considérable. Il est quelqu'un, non pas seulement de par ses

fonctions, mais de par la situation sociale que l'arrière-arrière-petit-fils du boucher de la grande boucherie a su acquérir pour lui et les siens.

Sa famille a crû en nombre et en considération. Ses six filles et ses deux fils font des mariages ou des établissements plus qu'honorables. L'aînée de la famille, Catherine, celle que nous soupçonnons d'être la filleule de la reine-mère, mourut fille, mais la seconde, Denise, avait épousé dès avant l'an 1571, M^{re} René Dolu, secrétaire du roi, maître de la Chambre aux deniers et trésorier de la reine d'Écosse¹ ; elle avait eu neuf enfants. Elle mourut relativement jeune car, dès le 15 octobre 1586, nous trouvons René Dolu remarié avec une certaine Marie Aléaume, dont le père est en affaires avec son gendre². Au plus tard, après la naissance de cette seconde fille, Claude Marcel était devenu veuf et, à une date que nous n'avons pu préciser, mais vraisemblablement avant 1557, avait épousé en secondes noces Marguerite Bourdereuil dont il devait avoir ses six derniers enfants. Cette

1. Bibl. Nat. Mss. Dossiers bleus, nos 424 et 238, pièces 4 et 6. Nous n'avons pu établir si Denise Marcel était issue du premier mariage de son père avec Jacqueline Hotman ou du second avec Marguerite Bourdereuil. Nous avons déjà vu René Dolu défiler en tête des Enfants de Paris, le 6 mars 1571, lors de l'entrée de Charles IX.

2. Bibl. Nat. Mss. Pièces originales, n° 1009, pièce 24.

famille Bourdereuil était extraordinairement nombreuse. L'examen de sa généalogie au Cabinet des titres de la Bibliothèque nationale, réserve des étonnements au chercheur qui ne déplie pas moins de six ou sept mètres de papiers collés les uns au bout des autres, pour arriver à inscrire cette innombrable descendance. Au demeurant, tous ces Bourdereuil étaient bien posés, marchands notables ou officiers du roi, avocats ou ecclésiastiques : la bonne bourgeoisie du temps souvent désignée par de jolis noms de fiefs qui, avec le temps et à tort ou à raison, ont fait figure de noms nobles.

En cette année 1577, la Cour était tout à la joie. La dernière campagne s'était heureusement terminée ; le duc d'Alençon, rallié, avait pris La Charité et Issoire et la paix de Bergerac du 17 septembre ramenait l'espérance d'une ère de calme et de quiétude qu'on ne connaissait plus depuis longtemps. Le roi voulut fêter les vainqueurs de La Charité et donna à Plessis-les-Tours des fêtes et des banquets où tout le monde était en vert et où les convives étaient servis par des jeunes femmes vêtues en hommes ; quelque temps après, Catherine de Médicis cherchait à éclipser les fêtes de Plessis-les-Tours par celles qu'elle donna à Che-nonceaux.

Ce fut en ce temps-là que Claude Marcel et Marguerite Bourdereuil s'occupèrent de marier leur troisième fille, Marguerite, avec M^{re} Louis de Hacqueville, sieur de Vicourt en Picardie, d'Andechy et d'Attichy, qui allait bientôt, en 1579, grâce à la protection de la reine-mère, devenir gentilhomme servant de cette princesse. C'était encore une union des plus honorables avec une famille appartenant à la vieille bourgeoisie parisienne. Le trisaïeul du futur, Jean de Hacqueville, avait été marchand drapier, bourgeois de Paris et dans la généalogie de cette famille nous voyons un quartenier, des avocats au Parlement, des maîtres des comptes, un échevin, un chanoine, une abbesse, un secrétaire du roi, un président aux requêtes du Palais, un correcteur des comptes, un président à ladite cour, un trésorier des menus plaisirs du roi en 1569, un conseiller au Parlement, un conseiller d'État, un président au Grand Conseil en 1610, un premier président au Parlement en 1628, un évêque de Soissons et autres personnages pourvus de titres des plus honorables¹.

Le mariage se fit à la fin de l'année, le 10 décembre 1577. On en avait parlé à la Cour et la

1. Bibl. Nat., Mss. Pièces originales 1462, pièce 327, et Dossiers bleus, 343, feuillet 9 verso.

reine-mère ainsi que le roi décidèrent de donner de la solennité à cette cérémonie pour faire honneur à leur fidèle serviteur Claude Marcel. Si bien en cour que fût ce dernier, on ne pouvait tout de même pas marier sa fille au Louvre et, d'autre part, la maison familiale ¹ était bien mesquine pour une telle cérémonie que la Cour devait honorer de sa présence. Il fut convenu que les Guise prêteraient leur hôtel, celui-là même dont nous voyons encore l'entrée avec son timpan armorié, le long du bâtiment des Archives nationales, rue des Archives. Il est probable que la famille Marcel dut se réjouir de voir affirmer ainsi aux yeux de tous la considération dont elle jouissait. Mais la fougue de la jeunesse de la Cour, entraînée au plaisir en souvenir de Plessis-les-Tours et de Chenonceaux, dépassa la mesure et mit une ombre au tableau.

Laissons la parole à Pierre de l'Estoile :

« Mardi, 10 décembre 1577. — La nopce de Marcel. — Le mardi, 10^e de décembre, Claude Marcel, naguères orfèvre du Pont-au-Change, lors

1. Nous ignorons si Marcel habitait encore sa maison du Pont-au-Change ; c'est peu probable ; moins de cinq ans après, en juillet 1582, il habitait rue de la Bretonnerie, paroisse Saint-Jean-en-Grève (contrat de mariage de sa fille Germaine, Bibl. Nat., Mss. Carrés d'Hozier, 253, feuillet 135.)

conseiller du roy, et l'un des surintendans de ses finances, maria l'une de ses filles au seigneur de Vicourt. La nopce fut faite en l'Hostel de Guise, où disnèrent le roy, les trois roines, Monsieur le Duc et Messieurs de Guise. Après souper, le roy y fut, lui trentiesme, masqué en homme, avec trente, que princesses, que dames de cour, masquées en femmes, tous et toutes vestues de drap et toile d'argent, et autres soies blanches enrichies de perles et pierreries en grand nombre et de grand prix. Les mascarades y apportèrent telle confusion pour la grande suite qu'elles avaient, que la plus part de ceux de la nopce furent contraincts de sortir et les plus sages dames et damoiselles se retirèrent et firent sagement ; car la confusion y apporta tel désordre et vilanie que si les tapisseries (derrière lesquelles se donnèrent maints bons coups) et les murailles eussent peu parler, elles eussent dit beaucoup de belles choses¹. »

Et nos honnêtes bourgeois purent ainsi méditer sur l'inconvénient qu'il y avait en l'an 1577 à faire figure de grands seigneurs quand on ne l'était pas.

Il est probable que la famille Marcel était là

1. PIERRE DE L'ÉTOILE, Mémoires-journaux, à la date du 10 décembre 1577.

au complet. Regardons-la circuler dans les vastes salles de l'hôtel de Guise : l'aînée, Catherine, qui devait mourir fille, n'était peut-être déjà plus de ce monde ; la seconde, Denise, la femme de René Dolu, déjà nommée, ne devait pas vivre bien longtemps ; la troisième, Marguerite, la mariée du jour était sûrement, ainsi que ses autres frères et sœurs, une Bourdereuil issue du second mariage de son père. La quatrième fille, Germaine, était encore à marier et nous aimons à croire qu'elle fut de ces « plus sages dames et damoiselles » dont nous parle l'Estoile qui s'enfuirent pour éviter le scandale des tapisseries de l'hôtel de Guise. Nous pensons qu'on peut en dire autant des deux plus jeunes sœurs, Marie et Denise, dont la dernière portait ce prénom de Denise qu'on avait jadis donné à la seconde fille décédée à une date que nous ignorons et qui avait épousé comme nous l'avons vu René Dolu.

Quant aux deux frères, Mathieu et Claude, nous connaissons déjà l'aîné que nous avons vu en mars 1571, caracoler vêtu de son magnifique casaquin de velours rouge à manches pendantes, passémenté d'argent, à l'entrée de Charles IX, à la tête des Enfants de Paris, à côté de son beau-frère René Dolu. Il était encore jeune et ne devait ja-

mais se marier. Nous le trouvons qualifié « Conseiller au Grand Conseil et Conseiller d'État » en 1586 et 1596¹.

Son frère Claude, qui le suit immédiatement dans la généalogie des Marcel, devint plus tard secrétaire du roi et maître des compes ; il fit un excellent mariage et épousa Anne Le Picart, la fille d'un maître des comptes², Sieur de Villévrard, Goussainville et Bouqueval. Il devait mourir jeune car nous voyons sa femme veuve et tutrice de leurs enfants dès 1596 ; elle se remaria avec Jacques Hallé, également maître des comptes.

Claude II eut de sa femme, Anne Le Picart, trois enfants dont deux fils nommés tous deux Claude ; tous deux firent leur carrière dans l'administration royale des finances. La fille, Marie, épousa Timoléon Hotman, un parent de la première femme de leur grand-père, qui devint trésorier de France. Une descendante de cette famille devait épouser plus tard un Feydeau de Brou. Nous relevons également dans la suite une alliance avec les Daguesseau. Ces noms suffisent pour montrer dans quel milieu évoluaient

1. Bibl. Nat. Mss. Pièces originales 1836, pièce 162, et Dossiers bleus n° 424.

2. D'autres pièces (Dossiers bleus, 424) disent « maître des requêtes ».

les descendants de l'orfèvre du Pont-au-Change.

Des huit enfants de Claude Marcel, ce fut donc Claude II qui seul assura la descendance et la transmission du nom. Il le fit en conscience car, sans entrer en une véritable étude généalogique, nous retrouvons des représentants de cette famille jusque fort avant dans le XVIII^e siècle où nous les perdons de vue ; mais il semble qu'il ne serait nullement impossible de pousser cette recherche et il n'y aurait rien d'étonnant à ce qu'on pût rattacher nos Marcel à quelqueune des familles de notre temps qui portent ce nom.

Mathieu et Claude II figurent sur la généalogie entre Germaine et Marie, et portent respectivement les numéros 5 et 6 dans l'ordre chronologique des huit enfants de la famille de notre orfèvre¹.

A peine l'ancien prévôt des marchands était-il quitte des fêtes du mariage de sa fille Marguerite et s'était-il éloigné des fâcheuses tapisseries de l'hôtel de Guise, qu'il s'occupa incontinent d'un autre mariage, celui de sa fille Marie, l'avant-dernière de ses enfants. Elle devait être encore fort jeune et son fiancé, Jean Veau (ou Le Veau) sieur

1. Bibl. Nat. Mss. Pièces originales 1836, pièce 162 et Dossiers bleus, 424.

de La Brochère, qualifié conseiller au Parlement, devait être notablement plus âgé qu'elle. Du reste elle devait devenir veuve en 1596 et épouser en secondes noces Nicolas de Longueil, sieur de Rancher, conseiller au Grand Conseil. Le contrat de mariage de Marie Marcel et de Jean Veau (ou Le Veau), fut signé le 3 février 1578¹, et il semble que la mauvaise tenue des jeunes seigneurs de la Cour au mariage de Marguerite, inclina la famille Marcel à marier leur fille Marie plus modestement et plus convenablement.

Mais tandis que Marcel se préparait aux solennités des mariages de ses filles, il ne pouvait abandonner pour cela les affaires publiques. Un des grands projets dont on s'occupait à cette époque était la construction du Pont-Neuf dont le besoin se faisait de plus en plus sentir, depuis le développement du bourg et du faubourg Saint-Germain.

Ce fut au cours de l'année 1577 qu'on décida d'entrer dans les voies d'exécution. Dès le 7 novembre, le roi nommait une commission chargée d'étudier les divers projets proposés, d'en faire rapport à Sa Majesté et de prendre avec elle une décision. Cette commission comprenait des person-

1. *Ibid.*, Dossiers bleus, 424 (généalogie de Claude Marcel).

nages donnant toute garantie, tant par leur compétence que par leur honorabilité. Elle était composée comme suit : Christophe de Thou, premier président du Parlement ; Antoine Nicolay, premier président de la Cour des comptes ; Augustin de Thou, avocat général ; Jean de La Guesle, procureur général du roi au Parlement ; Jean Camus, sieur de Saint-Bonnet, intendant et contrôleur général des finances ; Claude de Troyes, sieur de Bois-Renault, trésorier de France ; Lefèvre et de Beauclerc, généraux des finances ; Pierre Séguier, lieutenant civil au Châtelet ; Nicolas Luillier, prévôt des marchands (ou un échevin) et enfin Claude Marcel, intendant et contrôleur général des finances. Il était nommé le dernier mais il était en réalité la cheville ouvrière de cet organisme dont beaucoup de personnages ne figuraient là que pour le prestige de leurs noms. Marcel était le secrétaire de la commission ; c'était lui qui fournissait tout le travail ; il faisait et expédiait les convocations, préparait et renvoyait à qui de droit les propositions, recevait les avis des experts, les rédigeait et soumettait au roi les délibérations prises.

Dès la première séance, Marcel présenta deux projets : le premier sur l'emplacement actuel ; le

second, un peu plus en amont, là où l'on construisit plus tard le Pont Marie et le Pont de La Tournelle. Après examen et explications on fit exécuter des dessins détaillés des deux projets. Marcel soutenait le premier et ce fut celui-là qui fut adopté ; le 19 février 1578 le roi se prononça en faveur du premier projet.

Le 23 avril, on procéda à l'adjudication des travaux et ce fut un architecte nommé Jean Durantel qui demeura adjudicataire à 180 livres la toise, sauf sous-enchère dans les trois jours. Le 26 avril, Jean Legoix soumissionna à 177 livres 5 sous et le 29 avril, Jean Le Blond descendit à 174 livres 10 sous ; mais comme ces deux derniers n'offraient de garanties suffisantes ni comme solvabilité ni comme compétence, on en revint au chiffre de 180 livres ; cependant, pour un motif qui nous échappe, ce ne fut point Jean Durantel, premier soumissionnaire, qui fut choisi, mais bien trois maçons désignés par la commission.

Le samedi 31 mai, vers la fin de la journée, un bateau somptueusement orné vint accoster sur la rive gauche, à hauteur de la rue Dauphine. Il portait d'augustes personnages et on en vit descendre le roi, Catherine de Médicis, la reine Louise de Vaudémont et leur suite. Une impor-

tante députation les attendait ; il y avait là la commission du Pont-Neuf, les délégués de la ville, les architectes et entrepreneurs des travaux, sans compter le populaire. On offrit au roi un tablier de cuir blanc qu'il ceignit et une truelle d'argent. Henri III se dirigea vers le premier pilier du côté des Augustins ; il fit le signe de la croix, plongea sa truelle dans le mortier et en jeta le contenu sur la première pierre d'assise, puis il se retira. Son visage était grave et même triste, car peu de temps avant de sortir du Louvre pour venir à cette cérémonie, d'une fenêtre, il avait regardé défiler dans la rue le cortège funèbre de son intime et meilleur ami Quélus, mort le 27 mai des suites des blessures qu'il avait reçues, trente-trois jours auparavant, lors du fameux duel des mignons dont on avait tant parlé.

Parmi les architectes consultés figurait le fameux Androuet Du Cerceau, huguenot, et au printemps de 1579 on lui demanda, ainsi qu'à son confrère Des Illes, un modèle du pont en construction.

Il semblait donc que tout devait marcher rapidement et que Paris serait bientôt doté de cet indispensable moyen de communication. Il n'en fut rien cependant, car peu de temps après, les

troubles dont l'ère était loin d'être terminée, nécessitèrent de nouvelles et grandes dépenses et les fonds destinés au pont furent tout d'abord et sans scrupule détournés de leur destination. Il fallut attendre vingt ans pour voir reprendre ces indispensables travaux qui ne purent être exécutés que grâce au règne réparateur de Henri IV¹.

Du reste, il ne faut s'étonner de rien dans cet ordre d'idées quand on considère l'état de trouble profond et d'inquiétude persistante qui régnait à la Cour. Plus que jamais, l'année 1578 avait donné le spectacle d'une cour en proie à toutes les intrigues et aux divisions les plus âpres. Dès le commencement de l'année, le 14 février, le duc d'Alençon, qui depuis trop longtemps à son gré, n'avait point commis d'extravagances, s'était évadé de la Cour où sa mère et son frère le tenaient en un état de surveillance confinant à la captivité. A la nuit tombée, il s'était laissé glisser le long d'une corde par la fenêtre de sa sœur, la reine Margot, qui habitait l'étage des attiques du Louvre. On savait ce que signifiaient ces évasions qui présageaient toujours des prises d'armes, et,

1. FÉLIBIEN, *Histoire de la Ville de Paris*, II, p. 1138-1139 ; Documents inédits sur la construction du Pont-Neuf, publiés par R. de Lasteyrie (*Mémoires de la Société de l'Histoire de Paris et de l'Île de France*, T. IX [1882]).

comme l'argent fut toujours le nerf de la guerre, le rôle financier de Marcel continua à l'absorber grandement.

Au mois d'avril, il s'agit pour la ville de racheter les rentes constituées sur les greniers à sel, de manière à dégager cette belle source de revenus qui, depuis les emprunts multipliés se trouvait immobilisée en tant que garantie des nouveaux emprunts éventuels. Au mois de mai, c'est le clergé qui ne paie point les rentes qu'il doit à la ville ; au mois de juin, on décide de saisir ses biens temporels et au mois de décembre, l'affaire n'est pas encore réglée et le roi intervient en sa faveur en constituant à la ville des rentes sur les greniers à sel, aides et gabelles, en remplacement des rentes défailiantes du clergé et Marcel siège comme conseiller de ville, opine et négocie, comme toujours¹.

Mais les affaires de la ville ne sont plus qu'une petite partie de ses occupations ; son activité se porte plus encore sur les provinces du royaume. Au mois de mars, de son cabinet à Paris, il s'occupe de la suppression d'un tribunal inutile et de l'économie qui en peut résulter. Saint-Sauveur-le-Vicomte, dans le Cotentin, vient d'être ratta-

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 161-186.

ché administrativement à Valognes et, par la même occasion, les habitants demandent le rattachement de la justice à la même ville, en indemnisant les officiers du prix de leurs charges. Mais M. de Bassompierre, intéressé au maintien du *statu quo* s'y oppose et a obtenu du roi qu'on demande l'avis du parquet du Parlement de Rouen. Or, justement Bellièvre, surintendant des finances, est de passage à Rouen et une lettre lui exposant l'affaire part de Paris le 23 mars 1579. Cette lettre qui le prie d'agir en faveur du rattachement à Valognes a été mûrement délibérée car elle est signée de quatre personnages qualifiés et compétents : M. de Beaune¹, Nicolas Molé, intendant et général des finances, Claude Marcel et Isaac Chantereau, secrétaire des finances de la reine-mère².

Au mois de mai, c'est une autre affaire et Marcel va se trouver mêlé à une de ces questions délicates où le gouvernement du roi et la ville de Paris se trouvent aux prises et réclament, chacun de leur côté, ses bons offices ; mais il n'était pas homme à s'embarrasser pour si peu. Les derniers

1. Probablement Renaud de Beaune, évêque de Mende, qui avant d'être prélat avait été conseiller, président des enquêtes et maître des requêtes au Parlement de Paris.

2. Bibl. Nat. Mss. Fr. 15905 (fol. 52).

États de Blois avaient dénoncé l'abus fait par la ville de Paris de son exemption de l'impôt du huitième sur le vin vendu en détail dans la ville et faubourgs de Paris, alors que cette exemption ne devait jouer que dans des conditions spéciales. Or, pendant cette année 1579, et comme suite à la dénonciation de Blois, une ordonnance venait d'être rendue portant suspension pendant cinq ans de toute exemption de droit du huitième.

Ce fut un beau tapage !

Il y a en France moins de choses changées qu'on ne croit et les marchands de vin étaient déjà à cette époque une corporation redoutable, à laquelle on ne pouvait toucher à la légère. Un concert de cris et d'objurgations s'éleva émanant de la Cour des aides et du Parlement qui refusa d'enregistrer l'ordonnance ; à force de négociations, on finit par obtenir l'adhésion du Parlement en réduisant la suspension de cinq à un an et encore l'entérinement fut refusé en attendant le résultat de nouvelles remontrances adressées par la ville au roi ¹.

Et nous voyons une fois de plus combien ce prétendu pouvoir absolu du roi était limité, et bien plus qu'on ne le pense, et souvent par des

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 194-196.

éléments infimes, comme la corporation des marchands de vin, devant qui la couronne devait parfois s'incliner.

Au mois de septembre, la reine-mère est à Grenoble où elle s'est arrêtée au cours de ce nouveau voyage qu'elle vient de faire dans le Midi avec l'espoir de nouer un peu partout des négociations favorables à la paix intérieure. Elle est loin d'être de retour et elle n'a déjà plus d'argent. Alors elle écrit à M. de Mandelot, gouverneur de Lyon et le prie de s'entendre avec MM. Du Puy, son chancelier, Marcel, son trésorier et receveur général et Chantereau, secrétaire de ses finances qui vont arriver prochainement à Lyon pour négocier un emprunt de 30.000 ou 40.000 livres, gagé sur « les premiers et plus clairs deniers de son revenu du quartier de janvier, février et mars prochains ¹ ».

Marcel de retour de son voyage à Lyon terminait l'année en cours en siégeant le 11 décembre à l'Hôtel de Ville, lors de l'assemblée touchant cette éternelle histoire des rentes du clergé qu'il n'arrivait pas à faire rentrer. Les affaires se gâtaient tout à fait entre l'Hôtel de Ville et ses débiteurs qui refusaient toujours de payer. Après lecture des protestations de ces derniers, le Corps de ville dé-

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, T. X, . 449 (Doc. inéd.).

cida de se rendre au Parlement pour lui donner déclaration de ladite protestation et y aviser.

MM. de Lallier, de Saint-Loup et Danglade, députés du clergé, vinrent à l'Hôtel de Ville et prièrent l'assemblée de ne pas prendre en mauvaise part leur protestation, de même que le Corps de ville leur avait dit de ne pas prendre en mauvaise part les poursuites de la ville. Il est probable que Marcel dut prendre officiellement ou officieusement une part importante dans ce débat, car en sa qualité d'ancien receveur des deniers versés par le clergé, il connaissait à fond la question. En tout cas, l'affaire se régla fort mal et chacun demeura sur ses positions. Un huissier lut la protestation. Le Prévôt des marchands, très ému, la larme à l'œil, dit qu'il n'aurait jamais cru cela du clergé et que désormais il n'y avait plus d'accommodement possible ¹.

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 213.

CHAPITRE IX

La guerre des amoureux, le projet des Flandres et la délibération du 21 mars 1580. — Une lettre à Bellièvre. — Le second veuvage de Marcel. — Madame de Vicourt, dame d'honneur à la place de sa mère. — La survivance de conseiller de ville. — Les 160.000 écus inavoués. — Mariage de Germaine Marcel avec Raoul Le Féron. — Une famille qui monte. — Années calmes. — Le scandale de Videville. — Marcel chargé de la liquidation. — Conseiller et maître ordinaire en la Chambre des Comptes. — Mort du duc d'Alençon. — La Ligue. — Le manifeste de Péronne du 30 mars 1585. — Préparatifs de résistance d'Henri III. — Campagne de presse et attaques contre Marcel.

L'année 1580, dans laquelle on entrait, allait être troublée par une nouvelle prise d'armes des huguenots qu'on appela la guerre des amoureux et qui n'était justifiée par rien. Les intrigues qui devaient y donner naissance s'étaient nouées à la petite cour de Nérac, où le Béarnais, rentré en possession de sa femme, la reine Margot, faisait avec elle et toute la cour, du reste, assaut de galanterie.

Déjà le 29 novembre précédent (1579), le prince

de Condé s'était emparé par surprise de La Fère, parce qu'en vertu du dernier traité de Bergerac, la Cour lui accordait le gouvernement de Picardie qu'on ne lui avait par le fait jamais donné. A la fin de mai, le roi de Navarre s'emparait de Cahors par un hardi coup de main. La guerre renaissait. C'était le temps aussi où le duc d'Alençon venait de reprendre avec ardeur ses anciens projets de souveraineté sur les Flandres et de mariage avec la reine d'Angleterre. Philippe II qui guettait la couronne vacante de Portugal était prêt à toutes les patiences pour ne point divertir ses forces en un pareil moment et Henri III, ainsi que Catherine de Médicis, se rendaient bien compte qu'ils ne trouveraient jamais une meilleure occasion de créer en Flandre et aux dépens de l'Espagne, un trône sous le sceptre d'un prince français.

Ceci nous explique une délibération du 21 mars 1580 qui se tint au Louvre sous la présidence du roi. Il y avait là la plus grande partie du Conseil plus six personnes notables et fidèles : le président de Neully, Marcel, le médecin Miron, le trésorier Miron, M. de Paroy et un autre personnage dont le nom n'est pas donné. Le roi avait demandé le moyen de lever rapidement six ou sept millions de livres tournois, avec le moins de charge

possible pour le peuple ; il proposait de taxer seulement les villes fortifiées.

Cobham, l'agent diplomatique d'Angleterre à Paris, par qui nous connaissons le fait, raconte que des objections s'élevèrent mais que le roi se mit en colère, en vint même jusqu'aux menaces et que tout le monde se tut¹.

Cette petite scène à laquelle assistait Marcel et dont nous ne trouvons pas indiqué le résultat, nous montre cependant par les chiffres demandés et inusités pour l'époque, l'importance des projets que le roi roulait dans sa tête et qui, comme dans beaucoup de circonstances de sa vie, se bornèrent à des velléités ou de simples commencements d'exécution.

Depuis la date du 21 mars 1580, où nous venons de voir Marcel au Louvre, nous ne trouvons plus son nom dans les délibérations de l'Hôtel de Ville pendant plus d'un an. Il est probable qu'il suivait la Cour dans ses fréquents déplacements. Il semble qu'il en était de même au commencement de 1581, car dans les délibérations du Bureau de ville du 3 janvier et du 7 mars, nous voyons annoncer qu'on écrit à Marcel à propos des arrérages en

1. Lettre de « Cobham to the secretaries » du 25 mars 1580 (*Calendar of State papers. — Foreign, 1580*).

retard dus par le clergé et de l'adjudication par la ville de la ferme des entrées et impositions sur le bétail à pied fourché¹. Le 21 avril, une lettre à son ami Pomponne de Bellièvre, conseiller du roi en son Conseil privé, nous apprend qu'il est à Blois où il a reçu récemment la visite de son fils Mathieu qui, en sa qualité de trésorier du duc d'Alençon, se concerte souvent avec la reine-mère. Il plaint Bellièvre d'être astreint à de si fréquents voyages et l'assure que chacun désire sa présence à Blois ; puis il parle des affaires en cours, de la création de vingt conseillers de présidiaux que le roi veut faire et d'une Chambre du conseil pour le domaine ; il est aussi question d'appointements en retard pour deux quartiers, c'est-à-dire six mois de l'année passée ; il parle ensuite des 300.000 écus qu'il faut réunir pour payer les Suisses ; il annonce que la Cour va peut-être partir pour Chononceaux ; il espère que son remplaçant, M. de Videville, arrivera lundi prochain et qu'il pourra alors s'absenter à son tour et prendre un congé pour aller visiter un peu sa famille².

Quelque temps après, il était à Paris et le 16 août prenait part, en sa qualité de conseiller de ville,

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 238, 239, 245.

2. Bibl. Nat. Mss. Fr. 15906, fol. 290.

au scrutin pour l'élection de deux échevins.

Dans la lettre précitée, nous ne voyons aucune allusion à la santé de sa femme ou à ses inquiétudes à ce sujet et pourtant ce fut en cette année 1581 que Marcel perdit sa seconde femme, Marguerite Bourdereuil. Nous avons vu qu'elle avait été nommée dame d'honneur de la reine-mère à 400 livres, en l'an 1574. Or, à côté de cette mention nous relevons la suivante : « hors en 1581 ». De plus, nous trouvons sur le même état l'indication : « Marguerite Marcel, damoiselle de Vicourt, dame d'honneur de la reine-mère à 400 livres en 1581 ». Catherine l'aînée est morte fille ; Denise, la femme de René Dolu semble morte aussi et Marguerite de Hacqueville, dame de Vicourt, maintenant la fille aînée, remplace la mère décédée¹, et nous voyons que l'année suivante, le 29 juillet 1582, il est parlé de « feue Marguerite Bourdereuil »².

Le veuvage de Claude Marcel explique peut-être la vie plus retirée qu'il semble avoir menée à cette époque. Nous possédons pour l'année 1582 un tableau de personnages alors employés par le

1. Officiers domestiques de la maison de la reine Catherine de Médicis, 1547-1585. (*Lettres de Catherine de Médicis*, T. X, p. 511 et note [Doc. inéd.].)

2. Bibl. Nat. Mss. Carrés d'Hozier, 253, feuillet 135.

gouvernement royal, avec leurs attributions spéciales et nous y voyons notamment que Marcel faisait son quartier d'intendant des finances pendant les mois de mai, juin, juillet et août ; que sa circonscription comprenait la Bourgogne, la Champagne, la Brye, la Picardie, Metz et le pays messin et le Berry, et que la charge spéciale qui lui incombait en tant que contrôleur général des finances était les Suisses et le clergé¹.

Au mois de mars 1582, Marcel s'occupe de l'adjudication du parti du sel². Mais il n'est pas entièrement absorbé par les affaires publiques et un mois plus tard, le 20 avril, nous le trouvons s'occupant de l'avenir de ses enfants et demandant à résigner par survivance, au profit de son second fils Claude, son office de conseiller de ville. Ce n'était là qu'une précaution pour l'avenir, car le nouveau titulaire ne devait entrer en fonctions qu'au décès de son père, ou tout au moins sur la demande de ce dernier³.

Au cours de l'année nous voyons reparaître Marcel un peu moins rarement à l'Hôtel de Ville

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, p. 34 et note (Doc. inéd.).

2. Bibl. Nat. Mss. Fr. 6629. Lettre au roi du 15 mars 1582.

3. Claude Marcel père était conseiller de ville depuis le 17 juin 1564.

et, au mois de juin, s'occuper d'une affaire d'emprunt du roi, pour se procurer 16.000 écus qu'il destine aux gentilshommes de sa chambre ; il semble qu'il n'a pas osé avouer cet emprunt dans le seul but sans doute de combler quelques-uns de ses insatiables favoris, comme les Joyeuse et les d'Epemon ; mais les prêteurs veulent des garanties, celles que peut donner le roi de son particulier sont plus qu'obérées et Marcel rencontre des difficultés et demande des ordres¹.

Enfin, le 29 juillet 1582, se produisait un événement important dans la famille Marcel : le contrat de mariage de la quatrième fille, Germaine, avec Raoul Le Féron, conseiller du roi et secrétaire de ses finances, demeurant à Paris, rue Saint-Médéric. La mariée, outre son père, était assistée de son frère Mathieu Marcel, conseiller du roi et général des finances du duc d'Alençon, de son beau-frère Jean Veau, sieur de La Brochère (ou La Beau-chère), conseiller du roi en sa cour de Parlement, l'époux de sa sœur Marie ; il y avait aussi là trois oncles maternels, Ambroise Bourdereuil, bourgeois de Paris, Joseph Bourdereuil, secrétaire de la reine mère du roi et Germain Boucher, bourgeois de Paris, et enfin deux amis, M^e Fran-

çois Le Meneust, aussi secrétaire de la reine-mère et François Le Varroquier, procureur en la Chambre des comptes.

Le marié, outre son père, noble homme Jehan Le Féron, receveur des tailles en l'élection de Compiègne, avait pour témoins Jacques Poussemye, conseiller du roi au Châtelet, son cousin paternel et Jehan Trumel, secrétaire de feu la duchesse de Savoie¹, contrôleur des aydes et tailles en l'élection de Compiègne. Marcel donnait en dot à sa fille 8.000 écus d'or sol. Ces arrangements avaient été faits d'avance, quelques jours auparavant, le 14 juillet 1582, à Fontainebleau².

Ce Raoul Le Féron, sieur d'Orville et de Louvre-en-Parisis, était deux ans après, en 1584, notaire et secrétaire du roi, maison et couronne de France. Il résigna ses fonctions le 6 janvier 1585 et fut nommé depuis maître ordinaire en la Chambre des comptes, par lettres patentes du 20 novembre 1587. Il semble que la qualité de gendre de Claude Marcel n'avait pas été vaine pour obtenir pareille charge. Il l'exerça jusqu'en janvier 1619 et était mort avant le 20 août 1624. Il n'eut

1. Marguerite, duchesse de Berry, dernière fille de François 1^{er}, qui épousa Emmanuel-Philibert, duc de Savoie, et mourut en 1580.

2. Bibl. Nat. Carrés d'Hozier, 253, feuillet 135.

pas d'enfants de son union avec Germaine Marcel, mais se remaria avec Isabeau Hennequin dont il eut trois enfants¹. D'après un autre tableau généalogique, Raoul Le Féron fut en outre receveur de la maison et finances de la reine mère², tandis qu'en 1583 sa femme devenait à son tour dame d'honneur de la reine-mère, comme l'avaient été sa mère et sa sœur Marguerite de Hacqueville de Vicourt³.

Nous voyons en quelle honorable situation se trouvaient tous ces Marcel. C'était une famille qui montait et qui montait vite ; tous avaient déjà fait des établissements avantageux, sauf la plus jeune des filles, Denise qui ne devait se marier que beaucoup plus tard, en 1597, avec un homme fort bien posé également, René Le Meneust, écuyer, sieur de Bréquigny, conseiller du roi et maître des requêtes de son hôtel, fils du sénéchal de Rennes et qui devait en 1608 devenir président à mortier au Parlement de Bretagne. Cette famille était liée d'amitié avec celle des Marcel et nous avons vu un Le Meneust figurer comme témoin au mariage de Germaine Marcel. Le 18 juin 1597, le contrat

1. Bibl. Nat. Mss. Dossiers bleus, 265, page 10 du dossier Le Féron.

2. Bibl. Nat. Mss. Dossiers bleus, 265, pièce 26.

3. *Lettres de Catherine de Médicis*, X, p. 511 (Doc. inéd.).

avait été signé à Paris, en présence de Mathieu Marcel, le frère de la future, de son beau-frère Le Féron, de sa sœur Marie, veuve de Jean Veau de La Brochère (ou La Beauchère), de deux oncles et de quelques cousins ¹. Mais que de vides auprès des cérémonies matrimoniales de 1577, où l'hôtel de Guise avait vu toute la famille réunie, à commencer par le père et la mère et tous ceux que nous ne voyons plus cités sur le contrat de Denise Marcel !

Mais revenons aux faits et gestes de notre intendant des finances que nous avons quitté en 1582, au moment où il mariait sa fille Germaine avec Raoul Le Féron.

Au cours de l'année suivante, 1583, il ne se passa point de grands événements dans la vie de notre héros : il troqua seulement son titre de Trésorier de la maison de la reine-mère pour celui de Conseiller de cette princesse, ce qui était évidemment plus relevé encore, mais ne changeait rien à ses fonctions ². Quelques demandes d'argent du roi qui a besoin de 200.000 livres, quel-

1. Contrat devant Daoust et Teperault, notaires au Châtelet de Paris. (Bibl. Nat. Mss. Dossiers bleus, 442 [Le Meneust], pièce 4.)

2. Officiers domestiques de la maison de la reine Catherine de Médicis. (*Lettres de Catherine de Médicis*, X, p. 526 et 538. [Doc. inéd.].)

ques réclamations de la reine-mère qui prétend récupérer des sommes levées en Bretagne au nom du roi et qui lui appartiennent, quelques correspondances à ce sujet avec Bellièvre et Videville, voilà le bilan assez calme de cette année¹. Nous en dirons à peu près autant pour l'année 1584 : Marcel s'occupe des dettes de la ville, de quelques demandes d'argent du roi et, au mois d'août, d'une demande d'échange entre l'abbé de Grandmont qui dirige le collège Mignon et offre cet établissement en échange du prieuré des Bonshommes de Vincennes. Il fallut l'intervention du roi et une bulle de Grégoire XIII et ce furent le Chancelier de France, Hurault de Cheverny et Claude Marcel qui négocièrent et dirigèrent cette procédure compliquée. Dans une lettre au roi du 15 août, Marcel rend compte de l'affaire, donne des nouvelles de la ferme d'Anjou qui a encore huit ans de bail à courir et qu'il y aurait lieu d'augmenter à l'avenir et il termine en annonçant que sa présence à Vincennes lui permet de hâter les travaux de l'Oratoire du roi au château².

Mais à la fin de l'année (octobre 1584) éclatait

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 313, 315, 328, et *Lettres de Catherine de Médicis*, VIII, 106, 130, 222. (Doc. inéd.).

2. Bibl. Nat. Mss. Fr. 6628, fol. 30 et Arch. Nat. M. 177, pièces 7 et 10.

un gros scandale : Benoît Milon, sieur de Videville, intendant des finances, venait d'être convaincu de malversations. Comme son arrestation était imminente, il avait été prévenu et avait eu le temps de s'enfuir avec le premier commis de l'épargne, par la route d'Allemagne. Ce Videville avait été jusque-là fort en faveur et il jouissait d'une grande autorité ; nous l'avons trouvé maintes fois en correspondance et en collaboration avec Bellièvre et Marcel, notamment dans les affaires personnelles de la reine-mère. Ce personnage jouissait même d'une telle considération que, quatre ans avant, par brevet du 27 décembre 1580, Henri III l'avait nommé Intendant de l'Ordre du Saint-Esprit. Après les premières surprises, exclamations et indignations, il fallut en venir aux vérifications exactes et aux précisions, et ce fut chez Claude Marcel que furent portés les volumineux papiers et écritures qui furent trouvés chez le prévaricateur en fuite¹.

Marcel s'acquitta sans doute avec talent et probité de cette vérification compliquée car, peu de temps après, le 9 avril 1585, nous trouvons aux mémoires de la Chambre des comptes des lettres

1. Négociations diplomatiques de la France avec la Toscane, IV, p. 533 (Doc. inéd.).

patentes en sa faveur pour l'office de conseiller et maître ordinaire en la Chambre des comptes à Paris, à la place de François Gélinard démissionnaire¹.

Le rôle du nouveau conseiller maître à la Chambre des comptes devait être loin de l'absorber entièrement car des événements autrement importants se préparaient et de terribles orages grondaient dans le ciel politique de la France. C'était le temps où la Ligue, commencée en 1576, se reformait de nouveau mais en entrant cette fois dans les voies d'exécution les plus inquiétantes. La mort du duc d'Alençon, le 10 juin 1584, attribuait légalement la qualité d'héritier présomptif au roi de Navarre, le futur Henri IV et cette idée seule de voir un prince hérétique monter sur le trône de France faisait entrer en effervescence les populations parisienne et des grandes villes. Une véritable organisation de l'émeute se dressa dans l'ombre avec les Guise à la tête et le vieux cardinal de Bourbon comme candidat éventuel à la succession de Henri III, décrié, méprisé et sans héritiers. Les Guise accumulaient les dépôts d'armes sur leurs terres et traitaient avec le roi d'Espagne. Le 30 mars 1585, la Ligue lançait son manifeste de

1. Arch. Nat., P. 2328, page 1055.

Péronne, véritable déclaration de guerre au gouvernement du roi et à ses favoris.

Nous ne nous étonnerons pas, en conséquence, de voir Marcel délibérer le 4 mai à l'Hôtel de Ville sur une demande du roi de 60.000 écus en date du 7 mars précédent, pour l'entretien de 50.000 hommes de pied ; le 16 mai, pour 100.000 écus et le 19 juin pour une levée de 1.200 pionniers, nécessaire à la remise en état des tranchées, fossés et avenues de la ville. La municipalité qui n'est pas encore ligueuse voit le danger et accorde tout ce que le roi demande ; mais au mois d'août et septembre, Marcel est porté absent¹ aux réunions du Bureau de Ville et nous pouvons bien être assurés que, s'il n'était pas malade, il travaillait fidèlement pour la couronne, quand ce ne serait qu'au vu des pamphlets de l'époque. Au mois de décembre nous en trouvons deux. Dans le premier, « Discours de la pluie au vent », nous relevons un coup de griffe à l'adresse de notre nouveau maître des comptes :

« Marcel était un bon orfèvre,
Maintenant mauvais financier,
Il s'en voulait glorifier
Mais se trouve trop animal. »

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 453, 457, 465, 481, 505, 544.

Et dans un autre pamphlet du même mois, intitulé : « L'Asnesse à la poulle » :

« O que Marcel est un grand maistre !
Aussi bien tost nous verrons naistre
Force apprentif de son escole ^{1.} »

Et si nous voyons son nom disparaître en 1585 de la liste des gens du conseil de la reine-mère, ce n'est certes pas là un symptôme de défaveur, mais bien plutôt sa nouvelle nomination à la Chambre des comptes qui ne lui permet plus ces fonctions subsidiaires ².

1. PIERRE DE L'ÉTOILE. Mémoires-journaux. (Décembre 1585).

2. Officiers domestiques de la maison de la reine Catherine de Médicis. (*Lettres de Catherine de Médicis*, X, p. 526, 538.).

CHAPITRE X

Subsides demandés pour les gens de guerre. — Embarras de Marcel. — Les usuriers. — La guerre partout. — Les caisses vides. — Prospérité de la famille Marcel. — L'année 1588. — Marcel fidèle à la Cour. — Commencement d'impopularité. — Les diatribes de Foëillet. — Attitude difficile. — Une quittance du « garde du buffet de Sa Majesté ». — L'assassinat des Guise. — Mort de la Reine-mère. — Effacement de Marcel. — Mathieu Marcel négocie la rançon des députés parisiens prisonniers. — Mort d'Henri III. — Marcel passe à la Ligue. — Il est chargé de l'approvisionnement en grains de Paris. — Séance du 10 février 1590. — Levées de troupes contre le Béarnais. — Mort de Claude Marcel.

Pendant l'année 1586, nous ne verrons guère Marcel à l'Hôtel de Ville que les jours où se discutent les demandes d'argent du roi : le 30 juin, c'est 33.333 écus et demi de rente sur les aides dont Henri III voudrait toucher de suite le capital ; le 15 octobre, c'est 80.000 écus de rente dans les mêmes conditions. Ce jour-là, Marcel prend la parole pour faire rentrer le reste des 60.000 écus destinés à la solde des gens de guerre,

lansquenets, reîtres et Suisses et il réclame des sanctions contre les retardataires. La ville décide d'entrer dans les voies d'exécution, avec amende du double et garnison dans leurs maisons pour ceux qui ne se sont pas exécutés. Le 13 novembre, Bellièvre vient reparler à l'Hôtel de Ville des 80.000 écus de rente sur le sel qui fourniraient à Sa Majesté 960.000 écus. Et puis l'orateur annonce encore une autre demande de 40.000 écus, toujours pour le paiement des gens de guerre étrangers qui menacent de passer la Loire et de marcher sur Paris pour se faire payer¹. Et l'Hôtel de Ville accorde tout, car cette fois c'est Henri III qui peut tenir la dragée haute à la ville de Paris : la Ligue veut la guerre ? Qu'elle la paie ! Lui, Henri III, voulait la paix ; on lui a forcé la main. Les Guise en tête, le parti catholique manœuvre maintenant le roi à son gré ; c'est bien Henri III qui a signé le furieux édit du 18 juillet 1585 qui, d'un trait, supprime tout ce qui a été accordé aux protestants par les accommodements précédents, chasse les ministres, exige la conversion au catholicisme sous peine d'exil, prononce la déchéance à tout jamais du roi de Navarre. Mais, en signant cela, le débile souverain n'a été que l'instrument de la Ligue

1. Reg. Bur. de Ville, VIII, 586 ; IX, 12, 13 et 16.

et des Guise détestés ; aussi il triomphe en demandant tant d'argent ; tout ce qu'il désire, c'est qu'on le lui refuse ; il n'a donc pas besoin de se gêner.

Quant à Claude Marcel, il ne sait à quel saint se vouer pour trouver tous ces subsides. Le 17 septembre, avec Hurault de Cheverny, Bellièvre, De Neufville et Brulart, il rédige une lettre au roi qu'ils signent tous les cinq où ils font un tableau de la pénurie du trésor : n'ayant aucun moyen de satisfaire aux dépenses forcées et nécessaires de chaque jour et voyant approcher la fin du quartier en cours et les échéances y afférentes (solde des gens de cheval et de pied, gages des officiers de tous ordres, entretien des maisons royales, etc.), ils ont été forcés d'écouter les propositions d'un personnage qui offrait de prêter comptant 60.000 livres tournois et pareille somme pour plus tard, remboursables en six quartiers. Et la lettre se termine par un exposé des soins que ces cinq personnages prennent pour sauvegarder les intérêts du roi contre les prêteurs trop âpres dans leurs conditions. Cette dernière phrase nous permet d'entrevoir quelle armée d'usuriers assiégeait alors la couronne aux abois encore plus au point de vue financier qu'au point de vue politique¹.

1. Bibl. Nat. Mss. Fr. 6631, fol. 72.

Et pendant ce temps, la guerre se rallumait partout. Mercœur, parent des Guise, en Bretagne contre Condé, Joyeuse et d'Épernon, les deux grands favoris, en Auvergne et en Provence, tandis que Matignon et Biron, opposés au Béarnais, n'agissaient tout de même contre lui qu'avec certains ménagements. C'était évidemment l'effet de recommandations inavouées du roi qui, par tous les moyens, ne cherchait qu'une chose : la paix. Ses financiers, Marcel et autres, lui avaient mis sous les yeux un petit travail d'où il résultait que l'entretien des troupes se montait à plus de 500.000 écus par mois et les caisses étaient vides.

Mais pendant que les finances du royaume de France étaient en si mauvais point et que Marcel se dépensait sans compter pour satisfaire aux urgentes nécessités, il n'en était pas de même de la famille de notre intendant des finances : en effet, le 2 mai 1586, Jean Veau, conseiller au Parlement, l'époux de l'avant-dernière fille, Marie Marcel, versait entre les mains du sieur Rochon, la somme de 12.000 écus pour l'un des deux offices de président au Grand Conseil et maître des requêtes ordinaires de l'Hôtel, nouvellement créés, dont il avait été pourvu¹, tandis que le 30 août de la

1. Bibl. Nat. Mss. Carrés d'Hozier, 627, pièce 173.

même année, son second fils Claude (qui portait comme nous savons le même prénom que son père), et sa femme Anne Le Picart, se faisaient par-devant notaire donation mutuelle de leurs biens, meubles et immeubles, attestant ainsi la bonne harmonie qui régnait dans leur ménage et dont les événements publics ne leur donnaient point l'exemple¹.

L'année suivante, le 20 octobre 1587, c'était la bataille de Coutras où Joyeuse, commandant l'armée royale était battu et tué. Marcel avait continué à se dépenser pour les affaires du roi ; le 25 septembre, il s'occupait de fournir du drap aux Suisses de l'armée du centre que le roi devait commander en personne, et le 20 novembre faisait savoir que ces mercenaires refusaient l'offre, disant qu'ils avaient ce qu'il leur fallait et qu'on allait essayer de faire quelque chose pour eux en leur donnant des chapeaux et des souliers².

Mais en dépit du calme et de la régularité avec lesquels Marcel s'acquittait de ses fonctions financières, le ciel politique était de plus en plus noir et l'orage menaçait chaque jour davantage. On

1. Bibl. Nat. Mss. Pièces originales 1836 (fol. 55). Acte par-devant Jehan Thibert et François Bergeon, notaires au Châtelet de Paris.

2. *Lettres de Catherine de Médicis*, IX, 238, 291 (Doc. inéd.).

entrait dans l'année 1588 qui devait voir éclater les coups de foudre de la journée des barricades et de l'assassinat des Guise. Ces derniers, de plus en plus audacieux, de plus en plus menaçants, étaient les idoles du peuple parisien surchauffé par la parole ardente des prédicateurs de la Ligue. Les discours de ces démagogues inspirés donnaient le ton à l'opinion de la rue. Marcel, demeuré fidèle à la Cour, eut à en souffrir. Il ne semble pas avoir été vraiment suspect aux Parisiens, mais il est certain qu'il avait en ce temps-là perdu une partie de sa popularité.

Au mois d'avril de l'année 1588, le roi faisait venir parfois au Louvre, pour je ne sais quel motif, un certain marchand de Paris nommé Fœillet et en profitait pour le faire jaser et connaître ainsi la pensée populaire. On le savait quelque peu bizarre, d'aucuns disaient même un peu fou ; il y avait là le duc d'Épernon, le chancelier de Cheverny et quelques autres membres du Conseil. Fœillet s'échauffait : il raconta que d'Épernon, le chancelier, Chenaille, d'O, Marcel, Videville et la plupart de ceux qui avaient l'oreille du roi n'étaient que des voleurs et des larrons et qu'ils étaient cause de la ruine de son pauvre peuple et de son état « pource que tous les jours ils faisoient

faire impôts de nouvelles daces au proufit desquelles ils participoient, estans associés à tous les partis qui faisoient bailler à qui bon leur sembloit et que c'estoient de vraies sangsues et coupe-gorges du peuple qu'il faloit tous pendre. »

Pour Videville, il n'y avait rien à dire et le scandale qui avait éclaté il y avait moins de quatre ans justifiait la sortie de Fœillet ; mais pour les autres, amis personnels du roi, et dont plusieurs étaient présents, c'était dépasser la mesure. Le roi se fâcha, fit mettre Fœillet au For-l'Évêque où on le fouetta cruellement et, pendant qu'on le fouettait il dit encore « d'autres plus aigres paroles » qui le firent mettre à la Bastille pour plus longtemps¹.

Mais les événements se précipitaient : le 12 mai 1588 avait lieu la journée des barricades, les troupes royales, partout cernées, privées de ravitaillement en vivres et munitions, étaient contraintes de capituler et le lendemain, Henri III s'enfuyait par les Tuileries et se retirait à Chartres. La reine-mère était demeurée à Paris et Marcel à son poste. Il semble, en ces temps troublés, avoir gardé une attitude difficile et quelque peu équivoque qu'il eut l'habileté de ne pas préciser. Le

1. PIERRE DE L'ESTOILE. Mémoires-journaux. Avril 1588.

27 mai, la reine-mère qui cherche sans succès à tout arranger en négociant avec les rebelles, écrit au roi pour l'informer que le duc de Guise est parti pour Meaux dans l'intention de ranger cette ville à son parti et elle ajoute qu'elle a appris par Marcel que le cardinal de Guise y avait déjà précédé son frère, le Balafre, de quelques jours et qu'il n'avait pas hésité à y prendre l'argent de la taille et du taillon. C'était là un acte insurrectionnel au premier chef et nous constatons que Marcel, tout en demeurant à Paris, n'oublie pas en sous-main d'informer sa « commère »¹. Il passe l'été à Paris et une petite quittance de 33 écus que nous trouvons pour le quartier de juillet, août et septembre, en date du 30 septembre 1588, nous signale l'une des petites charges dont Claude Marcel était titulaire, celle de garde du Buffet de Sa Majesté².

La fin de l'année approchait. Le 23 décembre, Blois, et le lendemain Paris, apprenaient avec stupeur l'assassinat du duc de Guise et de son frère le cardinal. Le cardinal de Bourbon, la duchesse de Nemours, mère du duc de Guise, le prince de Joinville, fils de la victime, Péricard,

1. *Lettres de Catherine de Médicis*, IX, 356 (Doc. inéd.).

2. Bibl. Nat. Mss. Pièces originales, 1836, pièce 58.

son secrétaire, le duc et la duchesse d'Elbeuf, le comte de Brissac étaient arrêtés et gardés à vue. Les membres du Tiers-État siégeaient à l'Hôtel de Ville de Blois. Le Grand Prévôt Richelieu (le père du cardinal) vint arrêter la députation parisienne, La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, le président de Neully, MM. Jehan de Compans, François Coste Blanche, échevins et quelques autres. Les principaux seigneurs de la Ligue, non appréhendés par M. le Grand Prévôt, sautèrent à cheval et se sauvèrent à toute bride¹.

Le jour des barricades, c'était la Ligue qui avait attaqué le roi et l'avait mis en fuite. Aujourd'hui c'était le roi qui reprenait l'offensive et une offensive foudroyante. Désormais, la situation était nette et tout rapprochement impossible entre la capitale rebelle et son souverain redevenu le maître.

A Paris, on demeura d'abord comme étourdi et l'un des premiers soucis de la municipalité fut de s'occuper du sort de ses membres arrêtés par le grand prévôt. Ils avaient été transférés au château d'Amboise dont le capitaine, le sieur Du Guast, les gardait comme de simples prisonniers de guerre. On sait qu'à cette époque les prisonniers

1. Reg. Bur. de Ville, IX, 216, note.

de guerre appartenaient en quelque sorte à celui qui les avait pris et qui avait le droit de ne les relâcher que contre une rançon. C'est ce qui se passa pour les membres de la municipalité parisienne et autres parlementaires prisonniers à Amboise. Du Guast demandait pour les remettre en liberté 200.000 écus, dont 20.000 pour le seul Prévôt des marchands¹. Pour le pouvoir royal, Paris était reconnu officiellement comme l'ennemi et traité comme tel.

Le 27 février 1589 avait lieu à l'Hôtel de Ville de Paris une assemblée qui vota les 200.000 écus demandés comme rançon. Une ordonnance du 6 avril 1589 nommait trois délégués pour aller négocier à Orléans la libération des prisonniers : c'étaient les sieurs de Roissieu, bailli d'Orléans, Mathieu Marcel, le fils de notre intendant des finances et Paul Hotman. Le 21 mai suivant, un acompte était versé par ces personnages entre les mains du capitaine du château d'Amboise qui relaxait La Chapelle-Marteau, prévôt des marchands, tandis que son beau-père, le président de Neully demeurait encore prisonnier ainsi que quelques autres².

1. Reg. Bur. de Ville, IX, 325 et 326, note.

2. *Ibid.*, 325.

Nous remarquons que ce n'est pas Claude Marcel mais bien son fils Mathieu qui est délégué pour cette mission de confiance. Il n'est plus jeune, il a soixante-huit ans bien sonnés ; est-il malade à cette époque ? Est-il quelque peu compromis aux yeux des Parisiens par ces constantes attaches avec la Cour ? Ce sont choses qu'on ne trouve pas dans les documents officiels.

La Ligue, devenue nettement révolutionnaire a jeté Henri III dans les bras du Béarnais, l'héritier présomptif de la couronne. Les deux rois, le roi de France et le roi de Navarre, marchent maintenant sur Paris révolté où réside toujours Marcel. Notre intendant des finances n'a plus sa « comère », Catherine de Médicis morte à Blois au lendemain de l'assassinat des Guise, pour le soutenir, le prôner et le mettre en avant. Nous ne voyons pas son nom figurer aux séances de l'Hôtel de Ville pendant le cours de cette année. Le 1^{er} août, Henri III tombe sous le couteau de Jacques Clément et Henri IV est roi de France. Marcel ne connaît guère le nouveau souverain et n'a point d'attaches avec lui. Il est un ardent catholique, nous n'oublions pas le rôle qu'il a joué à la Saint-Barthélemy. Nous ne nous étonnons pas de le voir rester à Paris aux ordres et au service

de la municipalité ligueuse. Il n'est plus tiraillé entre son attachement à la Cour et son dévouement à sa ville natale qu'il sert depuis tant d'années. Il semble qu'il a cette fois bien franchement pris parti contre le prétendant hérétique.

En effet, le 30 novembre 1589 paraît un règlement qui émane de l'Hôtel de Ville et qui marque bien l'attitude belliqueuse de Paris. La capitale se prépare à un siège contre celui dont elle ne veut à aucun prix pour souverain. On décide à l'Hôtel de Ville de faire sortir les gens de guerre de Paris et d'une zone d'au moins douze lieues à la ronde et d'y faire par contre venir tous les blés que l'on pourra. MM. Beauclerc et Marcel sont chargés de l'approvisionnement en grains ; ils veilleront à faire rentrer tout ce qu'on trouvera dans la susdite zone de douze lieues ; ils rechercheront partout des greniers, notamment dans les monastères pour y entreposer ce que les paysans apporteront, sans avoir rien à payer pour loger leur grain. Le Prévôt des marchands et les échevins régleront le prix du louage des greniers dont se chargera la ville. Les routes qui mènent vers les différents centres de concentration seront gardées ; ces centres seront Livry, Dammartin, Le Bourget, Écouen, Saint-Denis, Corbeil, Melun, Montereau, Sens.

Les gouverneurs de Mantes et d'Étampes en feront autant. Beauclerc et Marcel étaient chargés de tenir sévèrement la main à ces prescriptions et de garantir aussi les transports par eau ; à cet effet les gens de guerre devaient se tenir éloignés des cours d'eau d'au moins une lieue ¹.

Le 10 février 1590, nous voyons encore le nom de Marcel au procès-verbal de la séance générale pour pourvoir aux affaires de la ville ; il siège non pas comme conseiller de ville, mais comme membre d'une cour souveraine ; nous n'avons pas oublié en effet que, depuis 1585, il est conseiller et maître ordinaire en la Chambre des comptes. Ce jour-là, on étudia la question de la « solde d'entretien » de 15.000 hommes de pied et de 300 cavaliers, de leur recrutement et de savoir s'ils seraient étrangers, ou français, ou mêlés, et si les gentilshommes qui les commanderaient seraient voisins ou éloignés de Paris ².

Claude Marcel, avec ses collègues prépare la guerre et, comme Henri IV a déjà fait une tentative sur Paris à la Toussaint, il convient de se prémunir en vue de nouvelles attaques qu'on attend.

1. Reg. Bur. de Ville, IX, 529-541.

2. Reg. Bur. de Ville, IX, 603.

Mais après cette dernière manifestation, c'est le silence pendant le reste de l'année 1590, jusqu'au 15 octobre où l'assemblée municipale demande le remplacement comme conseiller de ville de Claude Marcel qui vient de mourir.

Et ainsi se termine sans bruit, dans une demi-retraite, au milieu du trouble des événements et de la pire des instabilités politiques, entre deux sièges ou batailles, l'existence de cet homme de bien, d'ordre, de tradition, qui avait marché dans la vie guidé par le sentiment du devoir et de la probité, l'amour de son prince et la fidélité à sa foi et qui s'éteignait à soixante-dix ans, au milieu des discordes de la guerre civile, avec le Louvre désert, un roi qu'il croit devoir combattre, au milieu des débordements menaçants d'une démagogie qui bientôt ne connaîtra plus de frein.

Une tache de sang souille le bord de son manteau : le souvenir de la Saint-Barthélemy. Mais outre qu'il ne semble pas avoir frappé lui-même, il faut se replacer dans l'état d'esprit de cette époque et comprendre combien il était difficile aux acteurs du drame de se dégager suffisamment des influences du milieu pour juger avec impartialité leur roi ou leur maître et décider sur l'heure jusqu'à quel point ils devaient leur obéir.

La politique, encore de nos jours, ne produit-elle pas des effets bien analogues ?

A plusieurs reprises nous avons parlé de l'intégrité de Marcel parce que plusieurs fois nous avons vu ses contemporains ou les chroniqueurs souligner cette qualité qui lui fait honneur ; mais nous n'irions pas jusqu'à le représenter comme entièrement désintéressé, car il semble certain qu'à exercer ainsi et pendant si longtemps de hautes fonctions de finances qui sont toujours parmi les plus rémunérées, il gagna une fortune, si nous en jugeons par les dots honorables qu'il put donner à ses nombreux enfants. On est d'accord pour reconnaître qu'il gagna du moins cette large aisance d'une manière licite, régulière et avouée.

Nous avons vu qu'en 1582 Claude Marcel avait résigné ses fonctions de conseiller de ville en faveur de son second fils Claude que nous appellerons Claude II pour le distinguer de son père. Le fils ne devait entrer en fonctions qu'au décès du titulaire. Le 15 octobre 1590 ce ne fut point lui qui succéda au défunt, mais bien Claude Daubray, ancien prévôt des marchands, secrétaire de la Chambre du roi, grand audiencier de la Chancellerie de France ¹. Claude II était sans doute déjà

1. Reg. Bur. de Ville, X, 63-65.

mort à cette époque. Sa femme, Anne Le Picart, qualifiée veuve en 1596², l'était donc probablement dès avant le décès de son beau-père.

Mathieu Marcel, au contraire, vivra encore longtemps ; dès 1592, nous le trouverons conseiller du roi en son Conseil d'État et privé et intendant de ses finances, comme son père. En 1595, il a hérité de sa sœur, madame de Hacqueville de Vicourt. En 1598, Marie Marcel devient veuve à son tour de son époux, Jean Veau ; et les années passent emportant un à un ceux qui ont entouré l'orfèvre du Pont-au-Change et effaçant aussi le souvenir de cet honnête homme que nous cherchons aujourd'hui à tirer quelque peu de l'oubli.

2. Bibl. Nat. Mss. Dossiers bleus, 424.

TABLE DES MATIÈRES

INTRODUCTION.	VII
-----------------------	-----

CHAPITRE PREMIER

Le Feu de la Saint-Jean de l'an 1571. — Les invitations de M. le Prévôt des marchands. — Claude Marcel. — Une famille d'orfèvres. — Alliance avec les Hotman. — La corporation et les gardes de l'orfèvrerie.	I
---	---

CHAPITRE II

« Mon Compère ». — L'année 1554 et la pénurie du trésor. — Premières fonctions publiques de Claude Marcel. — La Prise de Saint-Quentin. — Le Rôle de Marcel et sa nomination d'échevin. — Commissaire de l'emprunt forcé, gouverneur de l'Hôtel-Dieu et essayeur général des monnaies. — Embarras financiers. — La stabilisation des monnaies en 1559. — Frère Jean de Hans et la mission de Marcel. — Nouvelle nomination d'échevin. — Mesures de police. — Paris coupé-gorge. — L'algarade du Faubourg Saint-Antoine et les émotions de Marcel.	27
---	----

CHAPITRE III

Les questions fiscales et le clergé. — Marcel échevin malgré lui. — Nouvelles mesures de police. — L'indemnité anglaise. — Les quarante-deux chaînes d'or. — Conseiller de ville. — La surprise de Meaux de septembre 1557 et les préparatifs de répression. — Marcel receveur de la subvention accordée par le clergé. — L'Emprunt de 1.200.000 livres. — Receveur général des finances personnelles de la reine-mère. — Prévôt des marchands. — La Procession. — La Paix de Saint-Germain. — Un impôt sur le revenu. 55

CHAPITRE IV

L'Entrée du 6 mars 1571. — Un Cortège somptueux. — Toujours les 600.000 livres. — Intervention de Marcel. — Nouveaux emprunts à plus de 8 o/o. — La vie chère en 1571. — Les marchands de bois à l'Hôtel de ville. — L'Entrée modeste du roi de Navarre. — Encore l'emprunt. — Dernières résistances de la ville. — Une lettre à Bellièvre. — Trésorier de la reine-mère. 81

CHAPITRE V

L'affaire de la Croix de Gastine. — Les réclamations de M. de Coligny. — Les héritiers de Gastine. — Les ordres du roi et les inquiétudes des autorités. — Les sermons de M. Vigor. — Agitation populaire. — Prodromes inquiétants. — Timidité du roi. — Echafourrées. — La journée du dimanche 9 décembre 1571. — Violences et pillages. — Efforts impuissants de Marcel. — Les faux-fuyants du Corps de ville, du Parlement et du Gouverneur de Paris. — Colère du roi.

— Le Prévôt de Paris et le Prévôt des marchands se décident à agir. — Une lettre du roi. — La nuit du 19 décembre. — Le réveil des Parisiens. — Marcel menacé dans sa maison. — Rondes et arrestations. — Les félicitations et l'énergie de M. de Montmorency. — Epilogue fiscal : 50.000 livres de remise à la ville. . 95

CHAPITRE VI

Agitation sourde et persistante. — Les imprudences de l'amiral. — Autorité de Marcel. — L'arrestation du Commissaire Sons. — Dommages et intérêts. — Hors de charge. — Les projets de l'amiral. — Effroi de la reine-mère. — La Saint-Barthélemy. — Rôle de Marcel. — Un conseil de pacification. — Menaces de représailles huguenotes. — La Rochelle. — Le jeune roi de Pologne. — Démission de Marcel de sa charge de receveur du Clergé. — Le Parti des politiques et la dernière demande d'argent de Charles IX. — Mort du roi. . 121

CHAPITRE VII

Nouveau règne et nouveaux emprunts. — Marguerite Bourdereuil, dame d'honneur. — Le Parti des politiques. — Menaces de guerre civile. — La commission pour le repos et sûreté de Paris. — Séance du 23 décembre 1575. — Marcel annonce la marche des reîtres sur Verdun. — Vote des subsides. — Les intérêts personnels de la reine-mère. — L'année 1576. — L'orage qui gronde. — La paix de Monsieur. — Préparatifs de guerre et de paix simultanées. — Remontrances de Marcel. — Le mécontentement royal et les mains nettes. Jean Casimir et la mission de Marcel. — Le Trésorier du duc d'Alençon. — La préparation des Etats de Blois. — Marcel porte-parole de la Cour. — Les 3.000 livres de rente de Jouarde. — Le Palais de la reine-mère. . 143

CHAPITRE VIII

La situation de Marcel. — Un homme arrivé. — Son second mariage. — Les Bourdereuil. — Mariage de ses enfants. — Les Hacqueville. — La cérémonie et la mascarade du 10 décembre 1577. — Les tapisseries de l'Hôtel de Guise. — Le Pont-Neuf et sa construction. — Rôle important de Marcel. — La première pierre le 31 mai 1578. — Economies administratives. — L'impôt du huitième et les marchands de vin. — Les emprunts de la reine-mère à Lyon. — Toujours les rentes du clergé. — Sa protestation et « la larme à l'œil » de M. le Prévôt des marchands. . . . 159

CHAPITRE IX

La guerre des amoureux, le Projet des Flandres et la délibération du 21 mars 1580. — Une lettre à Bellièvre. — Le second veuvage de Marcel. — M^{me} de Vicourt remplace sa mère comme dame d'honneur. — La survivance de conseiller de ville. — Les 16.000 écus inavoués. — Mariage de Germaine Marcel avec Raoul Le Féron. — Une famille qui monte. — Années calmes. Le scandale de Videville. — Marcel chargé de la liquidation. — Nomination de conseiller et maître ordinaire en la Chambre des Comptes. — Mort du duc d'Alençon. — La Ligue. — Le manifeste de Péronne du 30 mars 1585. — Préparatifs de résistance d'Henri III. — Campagne de presse et attaques contre Marcel. . 179

CHAPITRE X

Subsides demandés pour les gens de guerre. — Embarras de Marcel. — Les usuriers. — La guerre partout. — Les caisses vides. — Prospérité de la famille Marcel.

— L'année 1588. — Marcel fidèle à la Cour. — Com- mencement d'impopularité. — Les diatribes de Foëillet. — Attitude difficile. — Une quittance du « Garde du buffet de Sa Majesté ». — L'assassinat des Guise. — Mort de la reine-mère. — Effacement de Marcel. — Mathieu Marcel négocie la rançon des députés pari- siens prisonniers. — Mort d'Henri III. — Marcel passe à la Ligue. — Il est chargé de l'approvisionnement en grains de Paris. — Séance du 10 février 1590. — Levées de troupes contre le Béarnais. — Mort de Claude Marcel.	195
---	-----



KV-445-980

